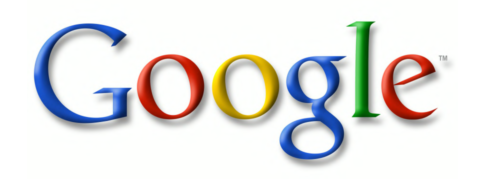


CORRESPONDANCE

DE

LOUIS XVI.

CORRESPONDANCE

DE

LOUIS XVI.

CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET CONFIDENTIELLE,

INÉDITE

DE LOUIS XVI,

AVEC SES FRÈRES, ET PLUSIEURS PERSONNES CÉLÈBRES, PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES DE SON RÈGNE, ET JUSQU'A SA MORT;

AVEC DES OBSERVATIONS

PAR

HÉLÈNE-MARIA WILLIAMS.

TOME SECOND.

PARIS,

DE L'IMPRIMERIE, RUE DE VAUGIRARD, N°. 939.

Et se vend,

Chez DEBRAY, libraire, place du Muséum, près le Louvre, N.° 9.

AN XI.—1803.

CORRESPONDANCE

DE

LOUIS XVI.

LETTRE XLV.

Au prince de Condé.

15 Août, 1791.

MON COUSIN,

EN VAIN j'ai témoigné à mes frères, combien tous ces rassemblemens, en armes, sur les bords du Rhin, étoient contraires à la saine politique, à l'intérêt des Français

exilés à ma propre cause. On veut toujours prendre l'offensive : on veut toujours nous menacer de l'étranger, et l'opposer aux Français égarés. Cette conduite me pénètre de douleur, et ne peut avoir que de funestes résultats. C'est perpétuer les haines, exciter le courroux; c'est, enfin, me priver de tous les moyens de conciliation. Dès l'instant que les hostilités auront commencé, vous pouvez être assuré que le retour en France est impossible; l'émigration sera un crime d'Etat, et l'on voudra sévir contre des coupables, qui ne sont, aujourd'hui, que des victimes; et des Français qui furent obligés, par la violence, d'abandonner leur patrie, seront regardés comme des traîtres qui voulurent déchirer le sein de la France. Ces rassemblemens d'émigrés, qui jamais n'auront mon approbation, centuplent les forces de mes ennemis. Ceux-ci me croyent toujours l'ame de vos préparatifs ; ils me supposent un conseil secret, sous le nom de comité autrichien, que dirige le génie de la reine, que ma volonté soutient, et qui vous retient sur les bords du Rhin. Ils

crient aux armes, leurs agens bien endoctrinés se répandent dans les rues, dans les places publiques, sous les fenêtres de mon château; et tous les jours ils font retentir, à mes oreilles, ce cri funèbre: *la guerre! la guerre!* je suis épouvanté de leur tenacité, de leur fureur, de leurs cris de rage. Les insensés! ils veulent la guerre: ah! si jamais le signal étoit donné, elle seroit longue et cruelle! Comme elle n'auroit d'autre objet que la vengeance et la haine, elle deviendroit barbare. O Dieu! préservez la France de ce funeste fléau; que ces hurlemens ne soient point entendus! S'il me faut descendre du trône, monter sur l'échafaud, où Charles I.er fut immolé; abandonner ce que j'ai de plus cher au monde, me voilà prêt; mais *point de guerre! point de guerre!* Cependant le bruit de vos préparatifs se fait entendre..... Mon cousin, vous qui désirez unir la gloire au devoir; vous que les émigrés regardent comme leur père et leur chef, et que j'estime, moi, comme prince loyal et magnanime; opposez-vous, je vous en conjure, aux projets insensés des Fran-

çais réunis près de vous; faites-leur bien connoître tout le danger; opposez ma volonté, mes avis, mes prières mêmes à cette valeur, irritée par l'injustice, par le malheur, par l'injure. Osons espérer encore; l'orage peut avoir un terme: des temps plus heureux peuvent s'offrir à nous. J'ai besoin de l'espérance, et d'apprendre que vous êtes dociles à ma voix, pour goûter un instant de bonheur.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la quarante-cinquième lettre.

Le prince de Condé étoit peut-être le plus chevaleresque et le plus entreprenant de cette foule de victimes qui furent mendier l'honneur sur les bords du Rhin. Pendant que son cousin, le comte d'Artois, visitoit les cours de l'Europe, et couroit de Pilnitz à Mantoue avec une prestesse funeste, pour soulever les puisssances contre sa patrie, au mépris des ordres publics et privés de son frère, et très-évidemment contre ses intérêts, le prince de Condé aiguisoit son épée pour entrer en France, à la tête de son armée d'émigrés; et suivi par l'Europe indignée, et s'empressant de venger la cause des rois.

Quelque doute qu'on puisse avoir sur la sincérité de Louis XVI à d'autres égards, ses déclarations publiques, et ses injonctions particulières et privées prouvent assez qu'en ceci du moins il étoit sincère. Il jugeoit, avec raison, que cette émigration armée étoit aussi

contraire à la saine politique, qu'aux intérêts des exilés, et à sa propre cause. Il prévoyoit les effets funestes qui ne pouvoient que résulter de ces actes d'hostilité; et il avertit le prince des conséquences, en lui faisant le détail des maux que son coupable acharnement causeroit à la cause qu'il prétendoit défendre. Il le « conjure de s'opposer aux projets insensés des Français réunis près de lui; de leur faire bien connoître tout le danger; de leur opposer sa volonté, ses avis, ses prières mêmes..... Qu'il a besoin de l'espérance de les savoir tous dociles à sa voix, pour goûter un instant de bonheur. »

Le prince de Condé fut inexorable. La conquête de la France étoit un objet trop séduisant pour céder à de pareilles considérations; et le prince crut beaucoup mieux justifier la magnanimité, la loyauté, l'amour de la gloire, et de l'honneur que le roi lui attribuoit pour le flatter, et l'engager à se soumettre, en se montrant toujours le père et le chef des émigrés.

Ces rassemblemens d'émigrés sur les frontières avoient donné, à la nation, de grands et

de justes sujets de plainte; et l'assemblée législative fit, contre ces conspirateurs présumés, des lois très-sévères auxquelles le roi refusa sa sanction. Ce refus excita l'indignation de l'assemblée, qui sentoit que la menace étoit insultante, quoique le danger ne fût pas imminent. Et malgré la précaution que prit le garde-des-sceaux, qui porta ce *veto* à la barre de l'assemblée, de boire beaucoup d'eau, pour se maintenir plus froid et plus calme pendant la discussion, ainsi que son collègue M. Bertrand de Molleville le rapporte, il ne put jamais convaincre les membres qu'il fût prudent ou constitutionnel de *temporiser* en pareille occasion.

On ne connoît pas la réponse du prince de Condé à cette lettre suppliante du roi; mais il semble que le courage et la hardiesse des princes émigrés de la maison de Bourbon s'accroissoit toujours, en raison directe des dangers et des difficultés dans lesquelles ils précipitoient le monarque.

Après avoir refusé sa sanction aux lois rendues par l'assemblée législative contre les

émigrés, le roi écrivit à ses deux frères, dans les termes les plus forts, pour leur représenter tous les maux que causoient leur absence, et leur ordonner de revenir. Ces lettres furent remises à leur adresse, à Coblentz, par l'ambassadeur de France; et la réponse des deux princes offre un modèle singulier d'affectation et d'insensibilité. Sous le prétexte qu'on avoit omis leurs titres, ils assurent, tous les deux, leur frère, qu'ils avoient hésité d'ouvrir ses lettres; et ils déclarent de même qu'ils n'auront aucun égard à ses prières ni à ses ordres, dans la ferme persuasion où ils sont qu'il est encore physiquement et moralement captif à Paris. Louis Stanislas-Xavier se plaignoit que son frère ne lui avoit pas donné le titre de Monsieur; et Charles-Philippe, que le roi ne lui eût pas donné celui de frère.

C'est ainsi que ces princes oisifs se jouèrent de la situation et de la sensibilité de l'infortuné monarque, jusqu'à ce qu'ils eussent réussi à mettre à exécution leurs projets hostiles contre la France, qui se terminèrent, ainsi que le roi le leur avoit prédit, dans la perte

totale de leurs espérances; après avoir renversé le trône dont ils vouloient se faire regarder comme le boulevard, et avoir conduit à l'échafaud la malheureuse victime de leur fureur et de leur acharnement.

LETTRE XLVI.

A M. de St.-Priest.

27 Novembre, 1791.

Toutes les mesures, monsieur, qui peuvent allumer une guerre civile, ne sont point celles que j'adopterai pour conserver mon autorité; j'abdiquerois plus volontiers le trône, que de livrer quelques places aux puissances, qui veulent me donner des preuves de leur haut intérêt. J'ai accepté, non sans beaucoup de répugnance, la nouvelle constitution; mais je suis décidé à la maintenir, parce que j'en ai fait le serment. La loyauté de mes principes peut seule justifier la confiance des Français. Mes frères, en s'obstinant à suivre le plan qu'ils semblent avoir adopté, me préparent bien de chagrins, et se ferment, peut-être pour toujours, les moyens de m'en consoler. Usez, monsieur, de l'ascendant de votre

esprit, pour leur faire connoître l'horrible position dans laquelle je me trouve. Leur retour rameneroit sûrement l'union dans cette grande famille, dont je me plais tant à me regarder comme le père.

En rendant justice à vos offres généreuses, monsieur, et au zèle pur qui les dirige, je ne puis, dans le moment actuel, rien accepter, et encore moins me compromettre par des promesses, dont on me feroit un crime. Comptez, monsieur, autant sur ma bienveillance, que sur le désir que j'ai de vous en donner des preuves.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la quarante-sixième lettre.

On a déjà fait observer que le roi, au milieu des situations les plus critiques, et dans les plus grandes perplexités, malgré même qu'on mît tout en usage pour le porter à des actes de violence, ou à ce qu'on appeloit des mesures énergiques, manifesta toujours l'horreur la plus salutaire pour l'effusion du sang. Cette lettre, à M. de Saint-Priest, est la réponse à deux modestes propositions que ce ministre lui avoit faites, d'avoir recours à la guerre civile, et de livrer les places frontières entre les mains des puissances qui désiroient de lui donner des preuves de leur haut intérêt. La première n'avoit rien de nouveau; mais la seconde offroit tout le piquant d'une diplomatie nouvelle. La réponse du roi sur ces deux points, est positive et loyale.

Bien loin de prêter l'oreille aux propositions de M. de Saint-Priest, le roi presse, au con-

traire, le ministre d'user de tout l'ascendant de son esprit dans un sens inverse, et d'engager ses frères à renoncer à des projets qui ne peuvent, selon lui, et il ne se trompoit pas, que lui préparer bien des chagrins. Il lui expose l'horrible position dans laquelle il se trouve; il lui représente, dans les termes les plus pathétiques, le bonheur qui résulteroit, pour lui, de leur obéissance à ses ordres. « Leur retour, leur dit-il, rameneroit sûrement l'union dans cette grande famille, dont je me plais à me regarder comme le père.» Aveuglés et entraînés par l'amour de la gloire, et probablement par des passsions moins honorables, même aux yeux du monde, ses frères n'auroient pas entendu cet appel à leur sensibilité, et il est très-douteux que le ministre se soit beaucoup pressé d'user de son ascendant pour les disposer à l'entendre.

LETTRE XLVII.

A M. de N....

23 Décembre, 1791.

Les deux partis opposés qui règnent dans l'assemblée législative, et qui se sont formés, pour ainsi dire, le jour de son installation, vous effrayent et vous ont obligé d'écouter les propositions qui vous ont été faites, et dont vous me parlez dans votre dernière lettre, datée de votre maison, à...... Comme vous, je suis réellement effrayé de cette opposition: la haine et l'envie la dirigent. Je vois des maux incalculables naître de cette lutte nouvelle, et j'ai tout lieu de présumer que je serai la première victime des débats scandaleux qu'elle fera naître. On vous a proposé de me lier au parti le plus violent et le plus audacieux, en prenant dans son sein, ou d'après sa présentation, les ministres qui doivent être mon conseil, et de ne placer que des

hommes de leur caractère, dans les places qui sont à ma nomination. Tous ces gens-là me plaisent peu, et je ne puis choisir parmi eux. La constitution est là, qui doit me servir de guide; je ne puis ni ne dois m'en écarter, et soyez persuadé que je chercherai les hommes qui peuvent m'être utiles, parmi ceux qui aiment et veulent défendre cette constitution. Ceux qui m'ont été désignés dans votre lettre, ne sont pas de mon goût; ils n'ont, pour tout mérite, que l'audace du crime; ils ont tous une arrière-pensée, qui toujours sera subordonnée aux événemens; et je les crois encore plus attachés à quelques chefs adroits et déguisés, qu'à la constitution dont ils feignent vouloir prendre la défense. Il y a encore parmi eux des beaux parleurs, mais gens sans tenue, sans génie, incapables d'agir. Condorcet a la tête farcie de démonstrations de problêmes. Ce n'est pas de la théorie qu'il nous faut, c'est une expérience active. Vergniaud n'est pas assez froid pour le cabinet. S — fourbe et mal-adroit. L — d'une franchise rebutante; il croit donner des con-

seils, et vous dit de grosses injures, assaisonnées de patriotisme. Je ne choisirai point mes ministres parmi ces hommes-là. Il me faut des hommes prudens, assez généreux pour se sacrifier; attachés par devoir et par honneur au nouvel ordre de choses, et qui m'aiment assez pour daigner s'intéresser encore à moi. Vous voyez bien qu'il m'est impossible de faire un choix parmi les êtres qui me sont présentés par le parti dont la puissance vous effraye. Voyons si je pourrai le vaincre en lui opposant les vrais amis de la constitution. Adieu.

LOUIS.



OBSERVATIONS

Sur la quarante-septième lettre.

Le sacrifice que fit l'assemblée constituante en déclarant la non-éligibilité de ses membres à l'assemblée législative, qui devoit la remplacer, fut certainement une des plus grandes erreurs, ou plutôt une des plus grandes fautes qu'elle ait commises. Cette mesure impolitique introduisit nécessairement, dans le nouveau sénat de la nation, les élémens les moins propres à diriger sa marche avec sagesse. Presque tous ceux qui le composèrent avoient été, à la vérité, très-actifs et très-utiles pour assurer celle de la révolution; mais leurs habitudes, leur peu de lumières en fait d'administration, leur impétuosité, leur violence même ne pouvoient présager un avenir tranquille et heureux. On en comptoit cependant plusieurs qui avoient des talens aussi brillans, et des connoissances aussi profondes qu'aucun de ceux qui s'étoient le plus distingués dans l'assemblée constituante; et peut-être il n'y en eut point dans la première

législature qui méritassent mieux la plus haute réputation, que ceux que le roi nomme dans cette lettre, Vergniaud et Condorcet.

La grande majorité de cette assemblée étoit réellement attachée à la constitution, et penchoit même beaucoup plus pour la royauté que pour la démocratie; mais presque tous craignoient que le roi ne fût moins disposé qu'eux à favoriser le nouvel ordre de choses; et cette idée n'étoit pas déraisonnable, lorsqu'ils virent les élémens hétérogènes dont les agens du pouvoir exécutif étoient composés. Le roi n'ignoroit pas l'énorme faute qu'il avoit faite, en choisissant pour ses ministres des hommes en qui la nation ne pouvoit avoir aucune confiance. Des hommes honnêtes et intègres doivent résister, il est vrai, aux vaines clameurs de la multitude; mais l'opiniâtreté avec laquelle quelques-uns de ces ministres tinrent à leurs places, pendant qu'ils affectoient de faire croire, ce qu'ils ont avoué publiquement depuis, qu'ils avoient en horreur la constitution qu'ils étoient chargés de faire marcher, ne pouvoient qu'exciter beau-

coup de méfiance dans une assemblée populaire, qui n'étoit déjà peut-être que trop exaltée en faveur de la révolution et de la liberté.

Le roi avoit accepté « la constitution avec beaucoup de répugnance; » et le choix qu'il avoit fait de ses ministres ne pouvoit pas contribuer à dissiper les soupçons qu'on avoit formés sur la sincérité de ses intentions. Il semble que cette idée avoit frappé le correspondant du roi, M. de N..... qui étoit entré en négociation avec cette partie de l'assemblée législative que Louis XVI désigne comme la plus violente et la plus audacieuse relativement à un nouveau choix de ministres, en place de ceux que le roi avoit nommés. M. de N...... étoit allé assez en avant dans cette négociation, jusqu'à désigner certaines personnes, dont le seul mérite étoit, suivant le monarque, l'audace du crime. Comme les noms des personnes désignées dans la lettre de M. deN..., nous sont inconnus, nous sommes obligés de nous en rapporter à ce que le roi nous en dit; peut-être étoit-il fondé dans son opinion, cependant il fait une légère exception en faveur de Vergniaud et de Condorcet. « Il y a

encore parmi eux de beaux parleurs, mais gens sans tenue, sans génie, incapables d'agir.» Cette opinion, appliquée à ces hommes célèbres, paroît un peu hasardée. L'un est trop théoricien; l'autre pas assez froid pour le cabinet : quant aux deux autres dont il parle, nous laisserons leurs noms dans l'obscurité, et c'est peut-être le plus grand service qu'on puisse leur rendre.

Mais ce n'étoit pas seulement le défaut d'expérience de Condorcet, et le trop de chaleur de Vergniaud, qui déplaisoient au roi, il avoit une antipathie générale pour eux tous. « Tous ces gens-là ne me plaisent point, et je ne puis choisir parmi eux ; je ne choisirai pas mes ministres parmi ces hommes-là. » Louis XVI avoit raison de prendre pour guide la constitution, qui lui défendoit de faire son choix parmi les membres de l'assemblée législative; mais certainement il avoit grand tort de ne pas le faire tomber sur des hommes qui l'aimoient réellement, et qui vouloient véritablement la défendre. « Nous n'avons juré ni l'un ni l'autre, disoit un de ces ministres à un de ses collègues, d'aimer ou d'approuver la

constitution, mais seulement de la faire exécuter. » La distinction étoit juste ; le roi auroit cependant beaucoup mieux fait; il auroit agi beaucoup plus sagement, s'il avoit choisi pour ses ministres des personnes aussi disposées à l'aimer qu'à la faire exécuter.

LETTRE XLVIII.

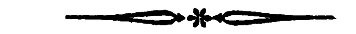
A M. Vergniaud.

19 Janvier, 1791.

Votre plan est sublime, monsieur ; mais il n'est plus temps de feindre. Vous proposez, et je ne puis rien; je n'ai pas même le pouvoir de faire croire au désir que j'ai de faire le bien. Vous-même, monsieur, quand bien même je le voudrois, ne pouvez espérer aucun succès. Le crime veille; on conspire; la constitution doit succomber, et avec elle le fonctionnaire public qu'elle a créé. Vous avez des idées grandes et libérales , mais votre gouvernement mixte ne peut durer qu'un jour. Les novateurs n'ont aucun but; ils visent à la nouveauté, et ne s'attacheront jamais à rien ; ils détruiront toujours; ils renverseroient le lendemain la constitution qu'ils auroient établie, les fonctionnaires publics qu'ils auroient nommés; ils tendent à se détruire

eux-mêmes. Il faut, monsieur, se rallier de bonne-foi à la constitution; elle a des imperfections, je l'avoue; mais dans un temps orageux, elle est une planche salutaire: sauvons ensemble, de bonne-foi, cette constitution.

LOUIS.



OBSERVATIONS

Sur la quarante-huitième lettre.

MALGRÉ toutes les recommandations et tous les bons offices de M. de N....., les préventions qu'on avoit inspirées au roi contre la Gironde, l'auroient empêché de prêter l'oreille à aucun projet qui l'eût rapproché de ce parti, quelque salutaire qu'il auroit pu être pour lui, et quelqu'avantages qu'il eût présenté pour la France. Il reconnoît que le plan que Vergniaud lui propose est sublime, qu'il a des idées grandes et libérales; mais il étoit trop

tard pour faire d'autres essais. « La constitution devoit succomber, et avec elle le premier fonctionnaire public qu'elle avoit créé. » La lettre du roi ne nous apprend rien du plan de Vergniaud, si ce n'est qu'il proposoit « un gouvernement mixte, qui, selon le monarque, ne pouvoit durer qu'un jour. » Il semble cependant que s'il étoit réellement persuadé que la constitution actuelle devoit succomber, et qu'il périroit avec elle ; que, d'un autre côte, le plan de Vergniaud étoit libéral et sublime, et que son parti avoit une très-grande prépondérance, et maîtrisoit l'opinion publique, ce qui étoit très-vrai ; il auroit été plus sage, malgré toutes ses exclamations contre le crime, contre les novateurs et contre leur manie de détruire, de faire un peu plus d'attention au conseil que M. de N.... lui donnoit de choisir ses ministres dans un parti, dont les talens réels lui arrachoient de si grands et de si justes éloges.

Ce qui est assez singulier dans cette lettre, c'est le changement de rôle réel ou apparent entre le roi et son correspondant. Il s'étoit à peine écoulé six mois depuis que le mo-

narque, dans un moment d'abandon, avoit laissé, en partant, la satire la plus circonstanciée de cette constitution à laquelle il s'attache alors comme à une planche salutaire dans un temps orageux, en répétant sans cesse qu'il faut se rallier de bonne-foi à cette constitution, et sauver ensemble, de bonne-foi, cette constitution.

Vergniaud qu'il avoit si récemment mis au nombre des novateurs, nom par lequel il vouloit désigner le parti jacobin ou républicain, lui présente un plan d'un gouvernement mixte dans lequel il paroît, par l'éloge qu'en fait le roi, qu'il n'y avoit certainement rien de jacobinique. Ce fut un grand malheur pour tous les deux qu'ils ne pussent pas réussir à mieux s'entendre. Il est inutile de chercher à vanter les talens de Vergniaud, auxquels on a rendu si généralement justice, et auxquels le monarque lui-même ne put s'empêcher de rendre l'hommage le plus distingué, en reconnoissant « qu'il avoit plus d'éloquence réelle que Mirabeau, qu'il mettoit moins d'importance dans ses manières, et qu'il avoit des pensées plus solides et peut-

être plus brillantes. » Mais on doit aussi lui rendre le témoignage si mérité d'avoir, dans son esprit, son ton, ses manières, cette sorte de simplicité, cette bonhomie qui faisoit toujours oublier l'éclat de ses talens. Personne ne nous parut jamais plus éloigné de toute idée d'intrigue ; il étoit trop insouciant pour former aucune combinaison qui l'auroit obligé à garder un secret. Il étoit moins propre pour le cabinet que pour le sénat, non pas parce qu'il n'étoit pas assez froid, comme le roi le prétend dans une des précédentes lettres, mais parce qu'il étoit naturellement et habituellement trop indolent. Louis XVI n'avoit peut-être rien de mieux à faire que d'accepter ses propositions ; et s'il l'eût bien connu, il auroit recherché son amitié.

LETTRE XLIX.

A M. de N....

27 Janvier, 1792.

Il y a quelques mois que vous étiez épouvanté. J'ai refusé les protégés de ceux qui vous faisoient peur; ils renouvellent leur propositions, mais d'une manière plus énergique. Ils ont une volonté; ils veulent bien ordonner. J'ai reçu leurs propositions et leurs envoyés avec la même froideur, et ne leur ai laissé aucun espoir. J'ai reçu une lettre d'un nommé Rouyer, député. Vous la lirez chez moi; c'est le comble du délire. Ce monsieur me promet le bonheur, l'amour des Français, un règne long et glorieux, si je fais tout ce qu'il veut bien me conseiller. En vérité, je suis indigné. Ces gens-là me forceront à les fuir. Je serois porté à les haïr, s'ils n'étoient déjà un objet de ma pitié Venez de bonne heure au château, vous lirez cette lettre, et je vous parlerai de quelque projet. LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la quarante-neuvième lettre.

M. de N..., à qui cette lettre et quelques autres furent écrites, semble avoir été le seul qui ait été justement épouvanté de la situation dans laquelle le roi se trouvoit placé. Le monarque le plaisante sur ses craintes, et lui annonce, avec un air de triomphe, « qu'il avoit reçu les propositions de ceux qui lui faisoient peur, il y avoit quelques mois, avec la même froideur qu'il avoit montrée à leurs protégés, et qu'il ne leur avoit laissé aucun espoir. » . . . . Aucun espoir !

Une lettre d'un nommé Rouyer, et qui étoit, selon le roi, le comble du délire, est la cause de ce triomphe du moment. Ce député lui promettoit le bonheur, l'amour des Français, un règne long et glorieux, s'il faisoit tout ce qu'il vouloit bien lui conseiller; le roi invite M. de N.... à venir la lire, et il joint à cette invitation un commentaire dans

lequel il lui fait sa confession de foi « sur ces gens-là, » c'est-à-dire, le parti populaire de l'assemblée, qu'il seroit porté à haïr, s'ils n'étoient déjà pour lui un objet de pitié.

Cette lettre du législateur Rouyer, dont le monarque se sert comme d'un argument péremptoire pour prouver à M. de N..... qu'il ne doit plus songer à le réunir au parti populaire, étoit à la vérité assez niaise, et auroit suffi pour arracher un sourire au cynique le plus caractérisé. Mais en nous permettant une plaisanterie innocente au sujet de ce législateur, nous ne pouvons tenir quitte, à si bon marché, une personne qui joue un rôle bien différent, dans cette espèce de comédie.

L'histoire du temps prouve, indubitablement, qu'il n'y eut jamais d'association plus discordante, parmi les élémens d'aucune organisation sociale, que la cour et l'assemblée législative. Le roi s'apercevoit, dans certaine circonstance, de la réalité de sa situation; et il reconnoissoit la nécessité de s'accommoder à l'esprit du moment.

On voit, par sa correspondance avec M. de N..., qu'on avoit discuté les avantages d'une réunion avec le parti populaire; et le roi est assez satisfait du zèle du négociateur, pour lui en témoigner sa reconnoissance. Mais quelques dispositions que le monarque eût pu avoir à se rendre aux désirs de M. de N....; quelque prudente qu'il eût pu croire une aberration momentanée de la politique des Tuileries, à celle du manége, il survenoit toujours quelque incident, quelque obstacle qui se jetoit entre l'intention et l'exécution; et un génie malfaisant lui barroit toujours le chemin, et le détournoit du sentier de la vertu et du devoir.

Si, en lisant ces lettres, on est obligé de donner des éloges à la résistance que le roi opposa tant de fois aux tentations qui l'assailloient de toutes parts, on ne doit pas avoir moins de candeur, lorsqu'on découvre les piéges multipliés qui l'ont fait succomber. Nous en avons un exemple dans la lettre qui nous occupe en ce moment. Le roi étoit prévenu naturellement contre le parti populaire de l'assemblée législative; mais il est pro-

bable que cette prévention auroit cédé à un examen plus réfléchi, si ceux qui l'entouroient et l'obsédoient sans cesse, n'avoient pas été intéressés à l'exaspérer et à l'aveugler encóre plus, à mesure qu'il se rapprochoit de l'abîme où ils vouloient le précipiter. Il n'y a point de doute que plusieurs de ceux qui donnèrent à l'infortuné monarque de funestes conseils, le firent de bonne-foi; et toutes les personnes honnêtes et éclairées, qui connoissent la force des préjugés naturalisés, en quelque façon, dans l'ame, par la naissance, l'éducation, l'habitude, seront disposés à ne pas les condamner avec trop de sévérité; mais il y en avoit beaucoup d'autres, qui, nés dans l'obscurité et la bassesse, n'avoient pas les mêmes motifs; et qui, s'il faut les en croire eux-mêmes, n'étoient occupés que des moyens d'entretenir le roi dans des dispositions contraires à tout ce que la sagesse, la justice, l'honneur, l'humanité pouvoient lui dicter; et à tout ce que les véritables amis de sa gloire, de sa tranquillité, de son bonheur, et de celui de

la France, désiroient sincérement de lui faire adopter.

M. de N..... paroissoit avoir voulu lui donner d'aussi sages conseils, mais le roi fut sourd et insensible à toutes ses sollicitations. Il reçut les propositions du parti populaire, avec froideur; et congédia leurs envoyés, en ne leur laissant aucun espoir. Il s'empresse d'en donner avis à son correspondant; et, pour lui prouver la sagesse de sa conduite, il l'invite à venir lire la lettre du législateur Rouyer. Si ce conseiller, d'un nouveau genre, avoit été un des chefs de ce parti, ou du moins un de ses agens accrédités, et non pas un homme obscur, dont le nom étoit à peine connu, ou cité, on pourroit excuser la colère du roi envers cet écrivain présomptueux, et contre les arrogantes prétentions du parti, pour lequel il auroit paru agir. Mais ce parti connoissoit à peine ce donneur d'avis, et n'avoit aucune connoissance de sa lettre; on sait, aujourd'hui, que cette lettre étoit une des roueries de M. Bertrand de Molleville, alors ministre de la marine, qui avoit prié, ainsi qu'il le raconte lui-même dans son honorable

honorable histoire, M. Esm.... de l'écrire pour le législateur, qui n'étoit pas en état de composer cet extravagant verbiage.

Lorsque cette lettre fut écrite à la sollicitation de M. Bertrand de Molleville, le roi fut la dupe de ce perfide et méprisable stratagème, qui étoit une vraie mystification, dont il n'est pas nécessaire de faire remarquer l'extrême insolence; et qui n'avoit d'autre but que de rendre le parti populair encore plus odieux à la cour.

Pour connoître encore mieux toute la perfidie de l'auteur de cette infame supercherie, et pour se former une foible idée des moyens honteux et criminels qui ont été employés pour égarer le roi, et pour le plonger dans cet abîme de maux, qui n'ont plané que trop long-temps sur la France; il est à-propos de faire remarquer que M. Bertrand de Molleville nous informe que pendant que Louis XVI correspondoit avec un M. de N..., qui paroissoit vouloir établir des négociations avec le parti populaire, il employoit aussi un M. de N... à négocier avec le parti des Feuillans; et

qu'il se servoit de ce négociateur, parce qu'il savoit qu'il avoit l'avantage d'être intimement lié avec le parti royaliste. Le M. de N..., négociateur de M. Bertrand de Molleville, a du moins cette ressemblance avec le M. de N... correspondant du roi, que l'un et l'autre finissent par ne rien faire du tout; et si la véracité de l'historien de la révolution n'étoit pas si connue ; et s'il n'avoit pas garanti, sur son honneur, dont ce que nous venons de citer prouve l'extrême délicatesse, la vérité de tous les faits qu'il avance, on pourroit soupçonner une légère erreur dans cette partie de sanarration; et croire que le négociateur du roi et celui du ministre étoient la même personne. Que de conséquences honorables pour le ministre mystificateur ! Quelle lumière affreuse ce rapprochement ne jette-t-il pas sur les événemens qui ont ensanglanté, défiguré et dénaturé la révolution ! Ah ! si l'on connoissoit toutes les trames détestables, ourdies par ces hommes pervers, qui entouroient l'infortuné monarque; si on pouvoit voir à découvert le machiavélisme affreux que la vengeance, le dépit, et les passions les plus sordides ont mis en usage, dès l'aurore du beau

jour qui avoit commencé à luire sur la France; on ne s'étonneroit pas des nuages qui l'ont obscurci; des orages qui l'ont troublé; des maux qui l'ont, pour ainsi dire, rempli; des crimes qui l'ont souillé; et on n'imputeroit pas les horreurs, qui ont fait chanceler trop souvent l'ami sincère de l'humanité, à des hommes coupables, il est vrai, mais égarés par la perfidie, qui n'ont été que les aveugles instrumens de ses détestables complots !

On ne peut douter de la part que prit le roi à cette transaction, en ce qui concerne une négociation avec le parti populaire; mais on ne peut connoître l'effet qu'eurent sur lui les suggestions artificieuses de son correspondant. Quant au ministre de la marine, il auroit agi plus honorablement, il eût employé son temps plus utilement et plus avantageusement pour son roi et pour sa patrie, si, au lieu de s'abaisser à jouer le rôle d'un criminel mystificateur, il s'étoit occupé de remplir, en honnête homme, en bon citoyen, les devoirs de sa place. En le livrant à la honte et aux remords qui ne peuvent que le déchirer, s'il a conservé le moindre sentiment de pudeur et d'humanité,

les amis de la vertu et d'une vraie et sage liberté le détesteront lui et ses pareils; et la France, l'Europe, la postérité exécreront à jamais leur mémoire.

Il n'est pas difficile, en lisant l'histoire que ce ministre déloyal nous a donnée, de se rendre raison de la chute précipitée de la monarchie. Environné de pareils agens, un homme plus prudent et plus sur ses gardes que Louis XVI, auroit succombé aussi rapidement. Ce qui paroît le plus étonnant dans cette histoire, c'est cette apparence de candeur, ou plutôt cette impudeur avec laquelle M. Bertrand de Molleville fait l'aveu de toute la part qu'il a eue à cette affreuse catastrophe. Si son ouvrage n'est pas le libelle le plus méchant et le plus rempli de fiel et de perfidies, il est l'acte d'accusation le plus complet et le plus incontestable qu'on ait jamais dressé contre la cour.

LETTRE L.

A M. Péthion, maire de Paris.

14 Février, 1792.

L'INVARIABILITÉ des intentions que je n'ai cessé de démontrer, monsieur, pour alléguer la partie du peuple qui souffre le plus dans ce moment, doit être garant de l'empressement que je mettrai toujours à seconder de tout mon pouvoir la représentation nationale. J'approuve, en son entier, tout ce que vous m'avez proposé de faire dans le mémoire que vous m'avez remis. Vous voudrez bien, d'après cela, faire distribuer, avec une sage répartition, les fonds que j'ai ordonné qu'on mît à votre disposition.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la cinquantième lettre.

Cette lettre adressée au maire de Paris, relativement aux secours à donner aux pauvres, n'offre rien de particulier, si ce n'est qu'elle fournit une nouvelle preuve des bienfaisantes dispositions du roi.

LETTRE LI.

A Madame Adélaïde.

15 Mars, 1792.

La douce habitude que j'avois de vous voir, ma chère tante, me rend bien pénible la distance qui nous sépare. Dans toute autre circonstances que celles où nous sommes, je partagerois le plaisir que vous éprouveriez, d'habiter le pays où ont vécu les plus grands hommes de l'antiquité. Rome et l'Italie rappellent des si grands souvenirs, qu'on n'y peut faire un pas sans y trouver les traces des maîtres du monde.

Je juge, d'après ce que vous m'écrivez, que vous avez vu, avec un sage discernement, les beautés anciennes et modernes que renferme la patrie des Cæsar: vous en parlez avec cet enthousiasme que l'amour des beaux arts inspire. J'ai remercié et fait remercier le Saint-Père de ses prévenances obligeantes, et des attentions délicates qu'il

a pour vous. J'espère que, lorsque nous nous reverrons, vous me donnerez le journal de votre voyage.

Ma position est toujours empirant; le présent est douloureux, et l'avenir est peut-être pire. A travers cette obscurité, il seroit bien difficile de prévoir les suites de l'explosion qui me menace. M. de la Fayette n'a point changé depuis votre départ. Son ambition égale sa fausseté, et sa fausseté son ingratitude. La reine prétend que dans le siècle de la chevalerie il eût été déclaré déloyal et traître; moi, je trouve qu'il agit comme il pense, et qu'il pense comme il agit.

MM. de Brissac, de Chabot, et le duc de Mailly nous voient souvent; nous parlons de vous. La reine ne se porte pas très-bien; mes enfans, au contraire, jouissent de la meilleure santé; ma sœur auroit besoin de prendre un peu plus d'exercice; mais nous n'avons pas même le droit de nous promener, jugez-en du reste.

Adieu, ma chère tante, aimez celui qui vous est si tendrement dévoué. LOUIS.

LETTRE LII.

A Mesdames.

25 Mars, 1792.

Nous avons supporté avec peine, mes chères tantes, votre éloignement; mais il étoit nécessaire à votre tranquillité, et à votre bonheur: il n'en a pas moins fallu pour me priver des consolations que j'étois sûr de trouver dans votre tendresse pour moi. Fixées dans la capitale du monde chrétien, vous jouissez, dans toute leur pureté, des bienfaits de la religion; offrez pour moi, au roi des rois, vos ardentes prières; que le ciel irrité s'appaise, qu'il rende à la France ses beaux jours, aux Français la confiance qu'ils me doivent; et que, du sein des discordes, le bonheur renaisse; alors je dirai, j'ai assez vécu.

Vos dernières lettres me sont parvenues dix jours plus tard qu'à l'ordinaire; c'est

une suite du désordre qui existe dans les postes. Lorsque tout est désorganisé, les correspondances ne sont pas plus sûres que la marche des événemens.

Mes enfans sont languissans; la reine trouve la permanence de sa santé dans son ame, et moi dans ma résignation aux décrets de la Providence.

Adieu, mes chères tantes, la distance qui nous sépare n'a aucun droit sur ma tendre affection pour vous.

LOUIS.



OBSERVATIONS

Sur la cinquante-unième et sur la cinquante-deuxième lettre.

On passe, avec autant de plaisir, du champ ensanglanté des révolutions, et du labyrinthe tortueux de la politique, aux épanchemens de la tendresse, aux douces affections de la vie privée, qu'on suit, avec délices, le père de la poésie épique, lorsqu'il conduit ses dieux, du champ de bataille, vers les demeures paisibles et fortunées des peuples innocens de l'Ethiopie.

Le roi avoit toujours eu les plus grands égards pour ses tantes; il avoit trouvé probablement, dans leur société, ces jouissances tranquilles que la frivolité et la dissipation de l'intérieur de sa maison ne lui offroient pas, dans les premières années de son règne. C'est ce qu'il entend par cette douce habitude qu'il s'étoit faite de les voir; et dont il sent encore plus la privation, en comparant les momens

paisibles qu'il passoit auprès d'elles, avec les soins, les inquiétudes, les angoisses terribles et continuelles qui l'accabloient alors.

La seule chose qui frappe dans ces deux lettres, c'est le jugement que le roi et la reine portent sur M. de la Fayette. La reine prétend que s'il eût vécu dans le temps de la chevalerie, on l'auroit regardé comme un chevalier traître et déloyal; tandis que le roi, qui l'accuse d'ambition, de perfidie et d'ingratitude, croit en même-temps « qu'il agit comme il pense, et qu'il pense comme il agit. » L'opinion de la reine paroît assez claire, mais l'observation du roi l'est beaucoup moins.

Comme M. de la Fayette est un des hommes qui ont le plus marqué dans la révolution, il y en a peu aussi à qui on ait donné autant d'éloges, ou à qui on ait fait autant de reproches. On l'a décoré du titre de Héros des deux Mondes; et si, pour le mériter, il suffit d'avoir été le premier Européen qui offrit son épée et son bras pour la défense de la liberté, en Amérique, et de s'être montré un des plus actifs, au commencement de la révolution de

France, pour assurer la liberté de sa patrie, il y a certainement les droits les plus réels. Le roi l'accuse d'ambition, de perfidie, d'ingratitude; mais il fut accusé des mêmes crimes, et à-peu-près à la même époque, par le parti qui eut le plus de part au renversement de la monarchie. Le monarque résout, peut-être sans le vouloir, ces contradictions si embarrassantes en apparence, lorsqu'il dit que M. de la Fayette « agit comme il pense, et pense comme il agit; » c'est-à-dire, qu'il s'étoit formé une opinion entièrement à lui, et tout-à-fait indépendante, qu'il suivoit sans avoir égard à aucune autre.

Cependant quelque reproche qu'on ait pu faire à M. de la Fayette; et qui pourroit se flatter de n'en avoir pas encouru dans une situation aussi difficile que la sienne? on ne peut pas lui enlever l'honneur d'avoir été le premier à proclamer, dans son pays, les axiomes sacrés qui furent la base de la révolution française; ni lui contester celui d'avoir souffert, avec dignité, pour elle. Pour ce qui concerne l'accusation de la reine, il est juste de faire observer que M. de la Fayette n'ayant

jamais juré féauté et hommage à aucune autre déesse qu'à celle de la liberté; et n'ayant jamais prétendu être armé d'un de ces dix mille glaives qui, selon M. Burke, devoient être tirés au premier signal donné par la beauté, on l'accuse à tort de déloyauté. Il servit la cause de la reine aussi long-temps, et peut-être plus long-temps qu'il ne l'auroit dû; mais toute sa conduite semble prouver qu'il n'avoit d'autre but et d'autre désir que l'établissement de la liberté, sur les bases les plus sublimes et les plus durables. *

* Il y a des traits qui développent quelquefois beaucoup mieux le caractère, que les recherches les plus étudiées et les plus savantes. Un seul fait donne souvent plus de lumières que toute une année d'opinions. Nous trouvons, dans les mélanges législatifs, historiques et politiques de M. Félix-Faulcon, l'anecdote suivante, au sujet de M. de la Fayette.

« Le commandant de Vesel, où nous étions alors détenus, vint lire à M. de la Fayette une lettre de son maître; elle portoit que si le général avoit quelque plan à proposer contre la France, cela pourroit contribuer à adoucir son sort. — M. de la Fayette se levant avec autant de vivacité que d'indignation: Moi, des plans contre la France, dit-il; moi, faire

cause commune avec les puissances coalisées, pour détruire la liberté de mon pays! cela est par trop impertinent. »

L'auditeur fut effrayé du dernier mot qu'il avoit entendu, et crut devoir observer que ces expressions étoient celles d'une tête couronnée. « Depuis que je vis, reprit M. de la Fayette, j'appelle les choses par leur nom; et quoique je sois prisonnier d'un roi, ce n'est pas pour moi un motif de lui passer cette impertinence.....»

« Quelle sublimité tranchante, continue M. Félix-Faulcon, dans tout ce que je viens de copier! — Céleste liberté! combien tu es belle, envisagée ainsi! Comme tu agrandis les ames qui sont dignes de toi! »

Il est digne de remarquer que M. Félix-Faulcon, en France, et le général Fitzpatrick, en Angleterre, ont été les deux plus intrépides défenseurs de ces victimes du despotisme royal et impérial.

LETTRE LIII.

A M. de N.....

4 Mars, 1792.

Je respecte beaucoup l'opinion publique, mais je la crois mal dirigée. Vous voudriez que j'essaye encore de la philosophie et de ses agens; vous voudriez que j'appelle dans mon conseil M. de Condorcet. Ce n'est point avec des philosophes comme M. de Condorcet, que les hommes qui gouvernent pourront maintenir un grand peuple sous le joug des lois protectrices, sanctionnées par les siècles. Votre philosophe géomètre manque, comme les métaphysiciens, le compas de cette expérience qui guide les hommes qui gouvernent, et dont ils ont besoin; leur théorie est nulle; ils peuvent capter la faveur populaire, mais ils ne peuvent rien au-delà. J'ai bien acquis, monsieur, le droit de me défier de tous ces hommes

hommes nouveaux, avides de pouvoirs, et impatiens de jouer un grand rôle. Le vertige dont quelques têtes marquantes de l'assemblée sont atteints, ne me forcera pas à transiger avec mon devoir, et à faire des mauvais choix. Je n'en suis pas moins touché, monsieur, de tout ce que votre attachement pour ma personne vous a dicté. Je ne verrai pas M. de Condorcet, ni M. Péthion, parce que je ne pourrois le faire de la manière proposée, sans me compromettre. C'est vous donner une nouvelle preuve de mon estime, monsieur, que de vous prier d'être l'interprète de mes intentions.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la cinquante-troisième lettre.

M. de N..... paroît aussi zélé et aussi empressé à engager le roi à admettre la philosophie et les philosophes dans le cabinet, que le monarque à persister à leur en refuser décidément l'entrée. Les habitués de la cour rendirent certainement un bien mauvais service au roi, en lui inspirant des soupçons, et même du mépris pour les personnes qu'on lui recommandoit; et il eût été probablement bien plus heureux pour lui, si, au lieu de traiter les géomètres et les métaphysiciens avec dédain; et au lieu de considérer leurs principes comme de vaines abstractions, il s'étoit servi, de bonne heure, de leurs lumières et de leur expérience, pour éviter les écueils, sur lesquels il fut enfin faire naufrage.

Cette négociation, qui sembloit avoir pour but de le déterminer à choisir des ministres patriotes, avoit été trop longue, et avoit rencontré trop d'obstacles, pour qu'on pût

espérer de la voir réussir. La prévention excitée contre les chefs du parti populaire, étoit encore trop forte pour qu'on pût la surmonter. Le roi reconnoît que ce parti avoit en sa faveur l'opinion publique; mais alors l'opinion du peuple n'étoit pas celle des Tuileries. Il semble que M. de N..... avoit suggéré, indirectement peut-être, l'idée d'une entrevue avec Péthion et Condorcet; mais le roi craint de se compromettre, s'il les voit ainsi qu'on le lui propose. — Par rapport à qui a-t-il cette crainte? — Non pas, certainement, par rapport au public; car l'opinion publique, il l'avoue, étoit en leur faveur. Mais comme Johnson l'a fait observer au sujet de Clarisse, qu'il y avoit toujours quelque chose qu'elle préféroit à la vérité, de même, hélas! dans toutes les protestations que le roi faisoit de la sincérité de son attachement pour la liberté et la constitution, il y avoit toujours, et cela est assez naturel, quelque chose qu'il préféroit à l'une et à l'autre.

LETTRE LIV.

A Monsieur.

28 Avril, 1792.

Vous avez jugé avec beaucoup de sagacité, mon cher frère, les hommes qui occupent les différens ministères; mais il est plus aisé de les apprécier ce qu'ils valent, que de m'indiquer ceux qu'il faudroit choisir pour les remplacer. Dumourier est une tête effervescente dont l'esprit ne peut me servir à rien. Son ambition, et ses principes versatils prouvent, que les intrigans trouvent tôt ou tard l'occasion de se mettre en avant. Ce Dumourier est, en général, fort au-dessous de ce qu'il croit valoir. Pour M. de Narbonne, c'est un écervellé sans talent, qui toute sa vie n'a fait que des sottises, et qui les a comblées en devenant le ministre de ceux qui ne veulent plus de roi. M. de Grave est une tête exaltée sans moyens.

Le ministère de la guerre, sous ces trois hommes, a été un écho de discordance politique. Ils n'ont point su maintenir la discipline dans l'armée, ni eu l'esprit de s'en concilier l'estime. Les innovations que les circonstances y ont introduites, ont été l'œuvre de la médiocrité d'une part, et de cette timidité qui a enhardi les factieux. Quant à ce Roland, qu'on m'avoit vanté comme un sage qui devoit recommencer Sully, je n'ai trouvé en lui qu'un homme à système; son enveloppe de puritain, cache une ambition, toujours prête à se montrer; mais l'hypocrisie qui lui sert de masque, fait qu'il s'efforce de ne pas être deviné. Ce Roland a une femme de beaucoup d'esprit, qui préside à ses travaux de cabinet, et qui dirige son ministère. La reine voit avec horreur tous ces nouveaux visages; mais les Girondins, qui ont acquis dans ce moment une très-grande prépondérance, maîtrisent l'opinion publique. On distingue, dans cette députation, un avocat nommé Vergniaud; il a plus d'éloquence réelle que Mirabeau; il met moins d'importance dans

ses manières, mais il a des pensées plus solides, et peut-être plus brillantes. On m'a assuré que ce n'est pas un méchant homme, mais c'est une tête du midi, qui a la faim de la célébrité, et qui a la manie de vouloir régénérer la France d'après l'antique Rome. Brissot en a aussi beaucoup dans la sphère où il plane; ainsi qu'un certain curé Grégoire, qui affiche le *philanthropisme*. Cet apôtre des Noirs crie tout haut contre la tyrannie, mais son crédit n'est que secondaire.

M. de Rivarol, dont les lumières me sont précieuses, et dont le zèle ne se rallentit point, me fit hier une proposition des plus singulières, et que tout autre que moi adopteroit sûrement. " J'ai médité, me disoit-il, votre position; j'ai pesé les chances qui étoient pour et contre vous; je crois connoître assez le caractère des Français, pour vous faire tirer parti de la folie du jour, d'une manière qui triplera votre puissance. Puisque les Jacobins ne veulent tout détruire que pour régner, allez hardiment

à la société même, mettez sur votre tête royale le *bonnet rouge*, au nom duquel on commande, vous avez l'*aînesse* de l'autorité. L'étonnement, l'ivresse d'une démarche si extraordinaire, déjouera incontestablement toutes les menées criminelles de vos ennemis ; elle vous *nationalisera* et bâillonnera la tourbe des meneurs." Tel est en substance, mon cher frère, un des mille et un plans que le zèle de quelques amis de la monarchie me donne, pour lutter avec le monstre qui est à la veille de dévorer la France. Vous sentez que ma religion, mon honneur, la dignité de ma couronne, et ma tendresse pour ma famille, s'opposent à ce que j'adopte rien de ce qui me mettroit en spectacle aux yeux de l'Europe. Je puis éprouver le sort de Charles I.er, parce que, lorsque les barrières de la justice sont rompues, il n'y a pas plus de sûreté pour celui qui règne, que pour celui qui aspire à régner à son tour. Lorsque la tempête brise le vaisseau, il ne reste plus au passager que le courage de la résignation; c'est à-peu-près ma position. Adieu, mon cher

frère, les périls qu'on me fait appréhender, n'altéreront jamais ce que je me dois comme roi, et comme le Chef d'une des premières nations du monde.

LOUIS.

P. S. Je vous joins copie d'une lettre que j'ai écrit à Dumourier, qui, pour d'autres motifs, m'avoit fait à-peu-près la même proposition que M. de Rivarol.

OBSERVATIONS

Sur la cinquante-quatrième lettre.

Au mépris des décrets qui déclaroient les frères du roi déchus du droit de succession, et traîtres à leur patrie, et malgré les proclamations royales faites contre eux, Louis XVI continuoit de correspondre avec eux de la manière la plus affectionnée ; et cette conduite, très-blâmable en politique, le présente sous un point de vue encore plus intéressant. Cette lettre est une espèce de commentaire sur les observations que Monsieur lui avoit faites au sujet des personnes qui avoient rempli, et qui remplissoient alors les premières places dans l'administration ; et elle contient les véritables sentimens du roi, sur le mérite de ses ministres. Son jugement ne diffère pas beaucoup de celui que les historiens de la révolution ont déjà porté sur plusieurs d'entre eux. On découvre cependant trop aisément, lorsqu'il parle de Roland, la haine qu'il avoit vouée au parti populaire. Roland étoit

un peu, comme le roi le dépeignoit, homme à système, mais c'étoit le système d'une intégrité rigide et inexorable. Accoutumé à plus de condescendance, et à l'astucieuse flatterie de ministres plus complaisans, le monarque ne pouvoit aimer naturellement cette inflexibilité de principes, qui ne vouloit sacrifier aucun devoir, ni faire aucun accommodement avec la vérité. Il n'avoit pas entièrement tort de lui trouver un air puritain. Son extérieur, il est vrai, n'avoit rien de bien prévenant pour la cour; mais il n'y avoit point d'affectation dans sa simplicité, et Roland auroit paru cent fois plus ridicule, s'il eût changé son modeste costume pour le luxe et la pompe d'un courtisan. L'accusation d'hypocrisie est plus grave, puisqu'elle attaque ses principes et sa moralité. On ne voit pas sur quoi le roi fonde cette imputation; et on ne peut guère concevoir l'intérêt que Roland auroit eu à être hypocrite. S'il l'eût été réellement, il auroit conservé plus long-temps sa place. Sa conduite, à la fin de sa courte administration, auroit dû lui mériter un autre titre de la part du monarque. Roland étoit un homme d'une probité sévère, et d'une intégrité sans tache;

ces vertus étoient inconnues aux Tuileries. « La reine voit avec horreur toutes ces nouvelles figures. » Comme on ne pouvoit nier du moins les apparences de grandes qualités, il étoit plus aisé de les considérer comme une hypocrisie.

Le roi met madame Roland au nombre des membres actifs de l'administration, et il en parle comme si elle présidoit au département de l'intérieur. Si l'histoire de cette courte administration, qu'elle nous a laissée dans ses mémoires, est véridique, et nous ne croyons pas que personne en ait jamais douté, le monarque auroit du blâmer plutôt la crédulité de son ministre, que son hypocrisie; car cette histoire nous prouve que cette illustre martyre de la liberté, fut la seule qui eût assez de discernement pour pénétrer les vues et les intentions réelles de la cour. Les talens distingués de Vergniaud arrachèrent au roi les éloges les plus brillans, malgré la haine profonde qu'il avoit pour tout son parti. Ce n'est pas le louer foiblement que de le placer au-dessus de Mirabeau, en ce qui avoit élevé ce célèbre orateur au-dessus de tous ceux qui

l'avoient précédé. Mais Vergniaud avoit un avantage incontestable, et bien plus réel sur son rival ; il n'étoit pas non-seulement négativement bon, non-seulement il n'étoit pas un méchant homme ; mais il étoit aussi pur dans ses qualités morales, qu'il étoit solide et brillant dans ses talens, et dans ses facultés intellectuelles. Le monarque fait aussi l'éloge de Brissot ; car on doit considérer, sous ce point de vue, ce qu'il en dit, lorsqu'il ne blâme pas celui qui aimoit son pays encore plus qu'un Romain, et qui scella de son sang son attachement pour la liberté. Il est difficile de s'empêcher de sourire du ton de mépris avec lequel il traite « un certain Grégoire. » Cette ignorance affectée nous rappelle un passage des Mémoires de Whitelock, où il parle « d'un certain Jean Milton, aveugle, sachant assez bien le latin. » Toute la vie de cet homme de bien prouve, il est vrai, la justice de la remarque du roi, « qu'il avoit pour devise, Philanthropie, » et qu'il méritera toujours l'appellation honorable qu'il lui donne, « d'Apôtre des noirs. »

Mais en jugeant avec tant de sévérité les chefs du parti populaire, Louis XVI ne trouve pas assez d'expressions pour témoigner la haute idée qu'il a des talens, du zèle et des connoissances de M. de Rivarol, qui, par la manière dont il en parle, paroît être celui qui a les premiers titres à la faveur et à la reconnoissance de son royal panégyriste.

Les plans de contre-révolution, de ce singulier favori, étoient, en général, sans danger par leur extravagance. La nouvelle proposition qu'il fait au roi est dans son meilleur genre; mais Louis XVI avoit trop de bon sens pour faire l'arlequin en bonnet rouge, marque distinctive de la faction des exagérés dans la société des Jacobins; ce qui l'auroit avili, non-seulement aux yeux de toute l'Europe, comme il le sentoit bien, mais auroit encore extrêmement accéléré sa perte.

Ceci, dit le roi, en faisant allusion aux contes merveilleux qu'on trouve dans les Mille et une Nuits, est un des mille et un plans que les amis de la monarchie me pro-

posent pour lutter contre le monstre qui est sur le point de dévorer la France. Vaines subtilités de l'esprit de la cour ! Le plus léger effort du sens commun, la bonne-foi la plus ordinaire auroit réussi plus sûrement à faire disparoître ce monstre, que tous ces projets chimériques et bizarres de ces amis de la monarchie. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le roi paroît en être aussi convaincu; et cependant il parle du zèle infatigable, des lumières précieuses de ces hommes insensés, qui le précipitoient rapidement dans l'abîme qui devoit l'engloutir.

On peut aussi remarquer, en comparant le style de cette lettre à celles que le roi écrivoit auparavant à ses frères, qu'ils étoient infiniment mieux d'accord. Il ne reproche plus à Monsieur son émigration, ni les dangers qui résulteroient pour lui du rassemblement des princes et des nobles en armes, sur les bords du Rhin. La guerre étoit alors déclarée, et les amis de la monarchie du dehors étoient en marche pour rétablir l'ordre dans l'intérieur. Cependant le monarque a encore quel-

ques craintes, il parle de Charles I.er, de courage et de résignation; en faisant, avec beaucoup de vérité, l'observation générale que lorsque les barrières de la justice sont rompues, il n'y a pas plus de sûreté pour celui qui règne, que pour ceux qui veulent régner après lui.

LETTRE LV.

Au ministre Dumourier.

24 Avril, 1792.

On veut que je transige avec le crime; on me fait d'insolentes propositions: on pretend avilir mon ame après avoir avili ma couronne. On voudroit que les factieux puissent se glorifier de me voir, pour eux, renoncer à la grandeur, à la noble fierté qui me convient, à ma probité, pour aller me placer dans leur rang, coiffer leur bonnet rouge, et fraterniser avec les enfans perdus d'une fougeuse démagogie, les ennemis de tout pouvoir, les satellites d'un ambitieux infame et déloyal. Non, point de transaction avec le crime, mon cœur abhorre l'imposture. J'ai pu, guidé par une sage politique, céder plus que ma conscience et ma volonté ne me permettoient de céder; mais je n'ai point été un traître ni

ni un perfide. Les vrais amis de la constitution me verront toujours défendre cette charte nationale que j'ai long-temps hésité de sanctionner, et que peut-être mon intérêt, celui de mon fils, me faisoient un devoir de rejeter. Mais j'ai promis; le temps, l'expérience, l'opinion publique seront consultés, et la volonté royale, l'intérêt du roi de France seront toujours oubliés. N'espérez pas, monsieur, que je change d'opinion, que je me place au-dessus de la constitution, ni au-dessous : je conserverai le rang où elle me place. On ne me verra point chercher un asile dans l'antre des Jacobins, ni des protecteurs parmi ceux que je ferois punir un jour si l'ordre se rétablit, si la constitution me déclare toujours le roi des Français, et si la vertu se trouve enfin en majorité dans la France infortunée. Si vous avez promis, monsieur, retirez votre parole; dites bien à ceux qui vous ont fait d'insidieuses propositions; oui, monsieur, d'insidieuses, que je ne puis les accepter..... dites-leur qu'elles me font horreur. Qu'ils me calomnient, qu'ils se vengent, je serai

fidèle aux gens de bien qui me regardent; aux amis de la constitution qui doivent se fier à moi; à tous les Français que la nuit de l'erreur et du mensonge ne doit pas envelopper toujours, et dont je serai continuellement le père et le meilleur ami. Voilà, monsieur, ma profession de foi et ma réponse; vous pouvez la faire connoître, vous ne serez pas désavoué.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la cinquante-cinquième lettre.

CETTE lettre, à Dumourier, enlève à M. de Rivarol l'honneur exclusif d'avoir voulu engager le monarque à décorer son front royal du bonnet rouget, et à fraterniser avec les Jacobins. Il semble, cependant, d'après la coïncidence, que cette idée ingénieuse appartenoit en commun au ministre et au courtisan; mais

comme le roi pensoit que les motifs qu'avoit Dumourier, de faire une pareille proposition, étoient moins purs que ceux de M. de Rivarol, il la traite avec toute la dignité qui lui convenoit; et même avec une sévérité, qui montroit plus de courage que de prudence, dans la situation critique où il se trouvoit.

LouisXVI rejette non-seulement, dans cette lettre, ces insolentes propositions avec indignation; il saisit même cette occasion de se déchaîner avec violence contre la société, dont ont veut l'engager à être membre ; et il la menace d'une punition exemplaire, lorsque le règne du bon ordre sera rétabli.

Il est évident, par la manière dont le monarque s'exprime, que son ressentiment se dirige plus particulièrement contre une des factions de cette sociétés, avec laquelle on faisoit plus que soupçonner Dumourier d'avoir des liaisons; et dont il caractérise les membres sous le nom des satellite d'un scélérat ambitieux et déloyal. Le duc d'Orléans est celui qu'il vouloit désigner; et il semble désirer que son ministre, dont il connoissoit les manœuvres secrètes,

fasse part à ses associés de l'opinion qu'il avoit sur leur compte. C'est aussi probablement cette faction que M. de Rivarol veut indiquer, lorsqu'il assure au roi, que cette mesure extravagante qu'il lui propose déjoueroit, incontestablement, tous les complots de ses ennemis, et même le *nationaliseroit*. Il résulte, de l'opinion de M. de Rivarol, que la volonté de la nation n'étoit guère d'accord avec celle de la cour; et que les Jacobins de cette génération, bien différens de leurs sanguinaires successeurs, étoient regardés par tous les partis comme les amis les plus purs de la constitution et de la liberté.

LETTRE LVI.

Réponse au ministre Roland.

21 Mai, 1792.

On peut m'étonner, mais on ne peut m'inspirer aucune crainte, et jamais maîtriser mon ame par ce moyen. Je sais que le parti dont vous me vantez le patriotisme, la puissance et la grande influence, est capable de tout oser; mais je sais aussi, que le parti qui lui est opposé est plus nombreux, moins exalté; il se compose d'une majorité de gens de bien, qui doivent enfin montrer de l'audace, et user du courage de la vertu. Je sais que je puis succomber; que les méchans sont capables de tout, que le peuple égaré croit à leur patriotisme, à leur désintéressement; mais, monsieur, j'ose prédire que le triomphe de ces gens-là ne sera pas de longue durée: si je succombe, ils voudront partager mes dé-

pouilles. Ce partage amenera des funestes divisions : les gens de bien pourront alors respirer un moment ; c'est alors qu'ils retrouveront leur courage ; leur cause est juste, ils triompheront ; les Français seront vengés : un jour peut-être ils daigneront justifier ma mémoire. Monsieur, je ne verrai point ces gens-là, et jamais je ne pourrai transiger avec eux. Voilà ma résolution ; elle est immuable.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la cinquante-sixième lettre.

A l'époque où Roland faisoit au roi ces observations sur la force du parti auquel il étoit lié, la nation étoit divisée en deux grandes sectes politiques, connues, à Paris, sous le nom de Feuillans et de Jacobins, d'après celui du local où chacune d'elles tenoit ses séances. Les Feuillans étoient plus ou moins partisans de la révolution; mais ils se distinguoient par un plus grand attachement pour cette partie de la constitution, qui tendoit au royalisme, que pour celle qui inclinoit vers la démocratie; pendant que les Jacobins, entièrement dévoués aux principes populaires, faisoient tous leurs efforts pour contenir la puissance royale, dans ses bornes constitutionnelles.

Tel étoit l'esprit caractéristique de ces deux grandes sociétés, ou plutôt de ces deux grands partis qui divisoient alors la France; mais il existoit, dans leur sein, des factions qui avoient

des vues entièrement différentes. Dans celui des Feuillans, on comptoit beaucoup de gens qui soupiroient après le retour de l'ancien régime, avec tous ses abus. Parmi les Jacobins, plusieurs vouloient une nouvelle dynastie, ou plutôt la translation de la couronne dans la branche d'Orléans; pendant que d'autres ne vouloient d'aucune couronne, ou plutôt d'aucun gouvernement quelconque. La faction d'Orléans n'avoit que peu de partisans; celle qu'on a désignée depuis sous le nom d'anarchistes, étoit plus nombreuse, et étoit composée de ces hommes qui, en s'emparant du gouvernement, l'année qui suivit la chute du trône, couvrirent la France d'échafauds et de désolation.

Les fausses demarches et les mesures contre-révolutionnaires des Tuileries, avoient donné de la consistance à cette faction, dans la société des Jacobins, parce qu'il étoit difficile de nier ou d'exténuer les justes reproches que ces adversaires vigilans de la royauté faisoient à la cour. Mais, comme les membres de cette faction avoient, en général, plus d'audace que de moralité, et plus de hardiesse que de lu-

mières, les Jacobins, qui désiroient qu'on suivît exactement l'esprit aussi bien que la lettre de la constitution, commencèrent à se mettre en garde contre leurs opinions. Ce fut cette crainte salutaire qui détermina les chefs des Jacobins à chercher à se réunir aux Feuillans, contre un ennemi qui leur étoit commun, ainsi que l'événement le prouva bientôt après; mais comme ni les vues, ni la politique des Tuileries n'avoient pour but de s'attacher à l'esprit de la constitution, les sages avis du ministre étoient un évangile prêché dans le désert.

Le roi connoissoit alors, assez bien, l'état des partis, pour faire ces distinctions; mais les amis de la royauté le serroient de trop près, pour qu'il pût suivre les salutaires impulsions de son propre jugement. Un de ses ministres dit dans une de ses lettres : « Je n'ai jamais vu le roi céder dans son conseil, même dans les choses dont il sentoit la nécessité, ainsi que les avantages qu'il en retireroit, lorsque son conseil privé lui avoit défendu de ne consentir à rien, sans l'avoir consulté. Je pourrois citer vingt exemples de ce que j'avance. J'ai souvent vu le roi manifester son embarras,

lorsqu'il étoit convaincu de la vérité de ce que ses ministres lui disoient, et lever la séance parce qu'il ne savoit que dire, et ne vouloit ni agir contre sa conscience, ni violer la promesse qu'il avoit faite, avant d'entrer dans la chambre du conseil. »

Louis XVI s'approchoit alors de cette catastrophe qui le précipita du trône. Il semble qu'il avoit un secret pressentiment de ce qui devoit lui arriver ; et dans son dépit, il prédit aussi le sort du ministre et de son parti. Toutes ces prophéties ne furent que trop malheureusement vérifiées par l'événement. C'étoit cet événement que l'intègre et infortuné Roland désiroit si vivement de prévenir, en donnant au roi des conseils qu'il rejeta avec tant d'inflexibilité et de roideur.

LETTRE LVII.

A M. le duc de Brissac.

27 Mai, 1792.

L'OPINION que vous avez manifestée hier, me plaît infiniment. Il faut céder pour ne pas irriter; il faut céder pour ôter tout prétexte à mes ennemis de calomnier mes intentions. Vous pouvez mettre à exécution le licenciement de la garde constitutionnelle qui m'avoit été accordée. J'espère que ce licenciement ne sera que provisoire. Il est impossible que cet état de méfiance soit de longue durée. On veut tracasser et me faire perdre patience; on ne réussira pas. Je suis accoutumé aux sacrifices; celui-ci est pénible, je l'avoue. Cette garde me fournissoit les moyens d'être utile à tant de braves gens qui ont tout perdu en prenant ma défense. Je redoute, pour eux, les services qu'ils m'ont rendus. Certaines gens

me détestent si cordialement, qu'ils ont une haine prononcée pour tout ce qui m'environne ou me paroît attaché. Monsieur, dites à tous ces braves gens, qu'ils seront toujours à mon service, que je serai toujours leur père. Peignez-leur toute ma douleur, et témoignez mes regrets à tous ceux qui faisoient partie de ce corps, auquel j'étois fort attaché. Dites-leur que j'espère un jour les réunir, récompenser leur zèle, et payer les services que m'ont rendus et que peuvent me rendre encore des fidèles sujets. Pour vous, monsieur, je ne vous remercie point : Vous êtes Français, vous respectez votre roi, vous savez remplir vos devoirs. Vous aimer, vous estimer, et vous le prouver, voilà quels sont les miens.

LOUIS.



OBSERVATIONS

Sur la cinquante-septième lettre.

M. de Brissac fut certainement celui qui contribua le plus au licenciement de la garde constitutionnelle du roi, qui lui fut si pénible. Cette garde fut d'abord composée, en grande partie, de citoyens envoyés par les départemens, et qui furent si maltraités et si abreuvés de dégoûts, par M. de Brissac, et par les officiers qu'il avoit choisis pour servir sous ses ordres, que presque tous demandèrent leur congé, qui leur fut accordé, pour remplir le but que leur commandant s'étoit proposé. Le roi parle de ceux qu'on avoit choisis pour les remplacer, comme de *braves gens* qui ont tout perdu en prenant sa défense, et auxquels il avoit par-là les moyens d'être utile. Mais, quelques dispositions que ces *braves gens* eussent à être utiles au roi à leur tour, leur insolence envers leurs concitoyens, et sur-tout envers les membres de l'assemblée, étoit si grande, et leur existence, comme

corps militaire, étoit devenue si insoutenable, qu'on craignit, avec raison, que tous les partis ne s'insurgeassent contre eux, pour les anéantir tout-à-fait. Malgré l'attachement du roi pour cette troupe choisie, il donna sa sanction au décret qui ordonna leur licenciement; et cette lettre, à M. de Brissac, fut bientôt suivie d'un ordre qui l'envoyoit, comme prisonnier d'Etat, devant la haute-cour qui siégeoit à Orléans, et comme prévenu d'avoir conspiré contre la représentation nationale.

LETTRE LVIII.

A Monsieur.

29 Mai, 1792.

L'AUDACE des factieux n'a plus de frein, mon cher frère; les propositions les plus absurdes me sont faites pour abdiquer la couronne. Si je défère à cette mesure prétendue de *salut public*, on proclamera roi des Français, mon fils. Un conseil de régence présidera jusqu'à sa majorité, toutes les affaires, et signera en son nom. Si j'acquiesce, on me laissera la liberté de faire ma résidence où bon me semblera, *même hors du royaume.* On me laissera la propriété de tous mes biens patrimoniaux, avec un traitement de cinq millions, dont deux seroient réversibles sur la reine, si je venois à mourir. Ces propositions m'ont été faites par un homme que je ne puis encore vous nommer, mais qui est

l'ame de cette société qui, jusqu'à ce jour, à sapé tout ce que les siècles avoient consolidé. Des lettres anonymes me parviennent de toute part. On m'annonce que nous touchons à l'époque d'une tragédie, dont le dénouement sera la chute de la monarchie, et ma mort, si je ne me décide pas à rentrer dans la vie privée. Je n'écouterai point ces insinuations criminelles ; je mourrai où la Providence m'a placé, imperturbable, parce que je n'ai jamais cessé d'être juste. Je suis entièrement résigné à tout. Dieu, et l'espérance, voilà, mon frère, ce qui ne peut m'être ravi. J'ai, pour braver la haine des méchans, ma conscience, et la fermeté du malheur.

Adieu; je vous écrirai plus longuement après-demain.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la cinquante-huitième lettre.

Placé, comme le roi l'étoit à cette époque, sous la férule d'un conseil secret, qui dirigeoit toutes ses opérations, en sens inverse des principes de la révolution, de l'opinion publique et de l'esprit de la constitution; lié, par des engagemens, avec des puissances étrangères auxquelles il avoit eu recours pour priver sa patrie de sa liberté; incertain du succès, et encore plus de l'avenir, qui ne lui présentoit que des images sombres et lugubres, il ne pouvoit être surprenant, que quelque ami sincère de son bonheur, de sa gloire, de sa tranquillité et de son bonheur, lui fît ces propositions, dont il se plaint avec tant de hauteur, à son frère, et qu'il rejette avec tant d'indignation.

La cruelle catastrophe qui eut lieu bientôt après, nous fait regretter, non pas qu'il ait rejeté des propositions qui ne lui offroient aucune garantie, aucune sûreté; mais que

convaincu intérieurement, dans le fond de sa conscience; qu'il agissoit de nouveau contre ses déclarations les plus solennelles; qu'effrayé des horreurs de la guerre qu'il alloit attirer sur sa patrie; que déchiré, par le reproche secret de son insensibilité, aux sages conseils qui lui traçoient la route du devoir, et de son abandon à ceux qui préparoient sa ruine; dans la situation critique et épineuse où il se trouvoit, et dont les affreux événemens, qui se peignoient à ses yeux dans les couleurs les plus sombres, ne prouvèrent que trop le danger; il n'ait pas eu le courage de briser ses fers, de se délivrer du fardeau qui l'accabloit, et qui répandoit tant d'amertume sur sa vie; et d'échapper au péril effroyable qui le menaçoit.

Mais telle est la fascination du pouvoir sur les ames ordinaires; Sylla, Christine, et Charles-Quint, en connoissoient tout le prix, et le méprisèrent, quoiqu'il se présentât à eux, sous les formes les plus attrayantes. Louis XVI déchiré, dépouillé, s'attacha encore aux lambeaux; et semblable à l'avare au moment du naufrage, il périt sous le poids du trésor illusoire qui l'accabloit.

Quant aux propositions qui lui furent faites, nous n'en connoissons que ce qui est contenu dans la lettre du roi; il fait mention du fait à son frère, mais il ne lui donne d'autre détail sur celui de qui il les avoit reçues, si ce n'est « qu'il étoit l'ame de cette société, qui, jusques à ce jour, avoit sapé tout ce que les siècles avoient consolidé. » Il est évident que le roi entend, par cette périphrase, la société des Jacobins, dont nous n'examinerons pas, en ce moment, le mérite ou le démérite: nous observerons seulement, que qui que fût cette personne, elle avoit eu le plus grand soin de cacher ses propositions aux membres les plus respectables de cette société. Un des ministres du roi, à cette époque, et qui étoit mis certainement alors, par les partisans de la cour, au rang des Jacobins, nous a assuré que ces propositions leur furent entièrement inconnues: ils avoient des vues bien différentes; ils donnoient alors au roi d'autres conseils; et s'il les eût suivi, il auroit rendu le projet de son abdication inutile.

Le parti de la Gironde, qui avoit alors la plus grande influence sur l'opinion publique,

OBSERVATIONS

Sur la cinquante-neuvième lettre.

Cette lettre, à M. de Montmorin, est si peu importante, qu'elle ne nécessiteroit aucune observation, si elle ne se trouvoit liée avec l'arrivée, à Paris, des gardes nationaux de Marseille qui se rendoient aux frontières: événement duquel date le premier pas décisif vers la chute du trône.

Le roi avoit alors renvoyé les trois ministres, dont la nomination avoit suspendu, au mois de mars, le mécontentement de la nation, qui commençoit à se soulever contre les ministres qu'ils remplacèrent. Ignorant toute l'étendue des maux que ces agens de la cour appeloient sur la France, par l'ascendant funeste qu'ils avoient acquis sur l'esprit du roi, et dont nous trouvons les détails honorablement consignés dans l'aveu de leur crime et de leur turpitude, qui a été publié sous le titre d'Histoire, ou Annales de la Révolution,

les trois ministres qui leur succédèrent avoient fait tous leurs efforts, pendant leur courte administration, pour remédier aux maux qui existoient déjà, et prévenir ceux qu'ils avoient lieu de craindre. L'assemblée législative, pénétrée des revers qui avoient signalé l'ouverture de la campagne, et qui s'accordoient parfaitement avec les vues de la cour; et craignant les progrès de l'ennemi vers la capitale; progrès que la cour s'étoit efforcée de favoriser, s'il en faut croire, du moins à cet égard, l'histoire fidèle que nous venons de citer; l'assemblée législative, disons-nous, avoit décrété, sur la proposition formelle du ministre de la guerre, Servan, l'établissement d'un camp entre Paris et les frontières, comme un dépôt pour l'instruction des volontaires qui se rendoient aux armées; et comme une digue, dans le besoin, contre l'invasion de la métropole en cas que l'ennemi fît une trouée.

Quoique l'assemblée eût décrété que ce camp ne seroit composé que de vingt mille hommes, cependant, comme la cour avoit raison de craindre que ce nombre ne fût augmenté à proportion du danger; et ne le

regardoit même que comme un obstacle trop effectif contre l'approche des armées autrichiennes, vu la position qu'on vouloit lui faire prendre; le roi trouva différens prétextes pour différer sa sanction, jusqu'à ce qu'avec le secours de Dumourier, il se fût débarrassé de l'alternative inquiétante des sollicitations et des reproches, en renvoyant ses ministres. « J'avois déjà, dit Servan, eu à combattre plusieurs obstacles; la résistance devint plus foible, et je commençois à espérer; mais au moment où je me flattois de pouvoir être utile à ma patrie, je reçus l'ordre du roi de remettre mon porte-feuille. » Dumourier prit la place de Servan, comme ministre de la guerre, et la sanction du décret fut nettement et définitivement refusée.

La lettre de Servan, dont nous venons de citer une partie, répandit la consternation dans l'assemblée législative : moins dans le secret de la cour que les ministres, elle ne pouvoit deviner les intentions du roi. La constitution ne lui permettoit d'autre résistance, que l'expression de sa désapprobation, qu'elle consigna dans un décret, ou dé-

claration qu'elle fit: que le citoyen Servan emportoit, dans sa retraite, les regrets du corps législatif et de la nation.

Le renvoi de Servan fut suivi de celui de Roland et de Clavière, à la place desquels on nomma des ministres dont le plus grand mérite étoit la nullité; et qui, par-là, étoient moins dans le cas de s'opposer aux projets de la cour. Jamais elle n'avoit commis une plus grande faute. Au moment où une longue expérience l'avoit familiarisée avec la dissimulation, il est assez singulier qu'elle y ait renoncé, lorsqu'elle pouvoit lui être infiniment utile; et qu'elle ait ainsi jeté le masque, et bravé l'opinion de la nation. L'indignation fut générale et se manifesta de la manière la plus énergique. Ce ne furent plus les doléances usitées, en pareil cas; ni même, seulement, des expressions séditieuses quoique mesurées: l'assemblée législative entendit à sa barre tout ce qui annonçoit la guerre civile et l'anéantissement immédiat de tout ordre et de tout gouvernement. On auroit pu supposer que le roi, qui avoit éprouvé plusieurs fois tout ce dont le peuple étoit capable, lorsqu'il avoit une fois

franchi les bornes du devoir, auroit été moins tranquille à l'aspect du spectacle menaçant qu'offroit l'immense population de Paris. Sa lettre, à M. de Montmorin, informe ce ministre « des rassemblemens inquiétans pour l'ordre public, qui ont lieu dans plusieurs faubourgs; et il l'invite à se concerter avec M. de la Porte, pour conjurer ce nouvel orage. » Les élémens populaires étoient alors dans une trop grande fermentation, pour qu'on pût les calmer avec des agens aussi foibles. C'étoit des pygmées qui vouloient essayer d'arrêter des géans.

LETTRE LX.

A M. Montmorin.

21 Juin, 1792.

Ce n'est point de l'indignation, mon cher Montmorin, que j'ai éprouvé dans la journée d'hier; c'est vraiment le tourment d'une ame navrée de voir le délire où s'est porté le peuple. L'aspect des hommes qui ont osé me menacer, ne m'a pas intimidé un seul instant: ce qui ne sera jamais croyable pour la postérité, c'est que toutes ces horreurs se sont passées sous les yeux des représentans de la nation, sans qu'ils aient fait le moindre effort pour réprimer et pour punir les perturbateurs de l'ordre public. Vous savez mieux qu'un autre, mon cher Montmorin, que j'ai sacrifié, au bonheur des Français, les prérogatives de ma couronne, l'intérêt de ma famille, et les habitudes de mon enfance: qu'en est-il résulté? des ou-

trages. En attendant que la nation soit éclairée par une fatale expérience, je crois que je ne dois rien changer dans mes projets, pour le moment.

Vous pouvez faire paroître la proclamation dont je vous ai envoyé, avant-hier, le précis : donnez l'ordre à *Parisot* de la faire imprimer dans la journée. En venant me voir demain sur les dix heures du matin, je vous dirai beaucoup de choses qui demandent des détails.

Bon soir, mon cher Montmorin.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la soixantième lettre.

Il sera toujours extrêmement difficile d'avoir une opinion précise sur les événemens du 20 juin. Il paroît certain, cependant, qu'on avoit imaginé ce mouvement pour forcer le roi à rappeler les ministres qu'il avoit congédiés quelques jours auparavant; mais il n'est point du tout probable que les chefs eussent eu l'intention qu'on pénétrât dans l'intérieur du palais; qu'on insultât le roi et la reine, et qu'on les menaçât de les assassiner.

Si la populace, ou ceux qui l'avoient excitée, avoient eu le dessein criminel de commettre un assassinat, il leur auroit été infiniment aisé de le faire exécuter, au milieu de ces scènes de tumulte, d'insolence et de brutalité, qui eurent lieu dans la chambre du roi, qui resta long-temps prisonnier de la populace, sans gardes et sans même aucun de ses gens auprès de lui. Il paroît évident

que les chefs de l'opposition contre la cour n'eurent aucune part à ces insultes et à ces outrages, puisque, bien loin de favoriser leurs vues, elles ne pouvoient que contribuer, ainsi que le font toujours des mouvemens de cette espèce, à rendre plus populaire, pour le moment, celui qu'il leur importoit beaucoup de rendre odieux. On soupçonna et on accusa les agens de la cour d'avoir, en cette occasion, porté la populace à ces excès, pour empêcher qu'on ne pût se servir, à l'avenir, de pareils instrumens; et pour discréditer, en même temps, les adresses du peuple qui pouvoient devenir très-inquiétantes et très-dangereuses. Cet expédient ne l'étoit pas moins; et il falloit, malgré la grande habitude qu'ils avoient dans ces sortes d'intrigues, beaucoup de témérité pour le risquer.



LETTRE LXI.

A Mesdames.

19 Juin, 1792.

Nos malheurs, mes chères tantes, sont parvenus au dernier degré; le plus horrible attentat a eu lieu; mon asile a été violé; j'ai été insulté, menacé, exposé aux coups des assassins. Mes enfans, la reine, madame Elisabeth ont partagé mon sort; vous recevrez les détails de cette journée affreuse, qui doit indigner les Français, pour qui l'amour de l'ordre est le premier des biens. L'Europe apprendra sans doute, avec la plus profonde indignation, ce nouvel outrage fait à ma personne. La Providence veille encore sur moi et sur ma famille; puisse le ciel détourner l'orage qui gronde encore, et sauver celui qui vous aime, qui souvent s'entretient de vous, et vous félicite d'être loin d'une terre, où le crime veille, où les lois ne peuvent atteindre les coupables, où

l'autorité n'a plus de force, où la vertu est sans considération, et la licence érigée en patriotisme.

Recevez les expressions les plus affectueuses de mon tendre attachement.

LOUIS.



LETTRE.

LETTRE LXII.

A Monsieur.

1.er Juillet, 1792.

Vous êtes déjà instruit, mon cher frère, des outrages que j'ai endurés dans la journée du 20 juin; outrages d'autant plus sensibles, que la portion du peuple qui a violé ma demeure, étoit guidée par des hommes que j'avois autrefois comblés de mes bienfaits. La garde nationale, qui devoit, à tous les titres, me défendre, étoit vendue aux perturbateurs. Leur chef étoit trop fier de me braver, pour être tenté d'user de son autorité.

J'ai opposé aux clameurs de la malveillance, le calme de l'imperturbabilité; cette fermeté froide a déconcerté, pour ce jour-là, leurs projets sanguinaires. La reine et toute ma famille ont montré une résigna-

tion héroïque; nous sommes familiarisés, depuis long-temps, à croire tout possible; notre sort est trop au-dessous de l'envie, pour que le crime achève ce qu'il a commencé. . . . . . L'Assemblée a manifesté partiellement une indignation profonde. Legendre disoit à la tribune des Jacobins, que le peuple avoit honoré son mandataire en l'allant visiter. Marat et Hébert proclamoient, dans leurs feuilles, les mêmes principes. Des aboyeurs payés faisoient, sous mes fenêtres, des menaces qui prouvoient l'audace des factieux. Sans les consolations de la religion, il y a déjà long-temps que j'aurois renoncé au pouvoir suprême : Dumourier m'a proposé divers plans pour déjouer les complots des Jacobins, des Robespierre et des Danton; mais cela ne pourra se faire sans une grande effusion de sang; j'aime mille fois mieux être la victime des méchans, que de souiller ma vie par la mort d'un seul Français. Lorsque je vois la perversité triompher, et l'audace se montrer la rivale de la justice distributive, j'approuve la résolution que

prit Charles-Quint, d'abdiquer le trône. J'ignore, mon cher frère, ce que la fortune me réserve dans l'avenir; quant au moment, on ne peut être plus malheureux que l'est votre ami et votre frère.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur les soixante-unième et soixante-deuxième lettres.

Le roi exprime, dans ces deux lettres adressées, l'une à ses tantes, et l'autre à son frère, l'excessive indignation que lui causoient les outrages auxquels il avoit été exposé, le 20 juin, ainsi que sa famille. Il semble, d'après la manière dont parle le monarque, qu'il croyoit avoir pénétré le secret « de ces outrages, qui lui étoient d'autant plus sensible, que la partie du peuple qui avoit violé sa demeure, étoit guidée par des gens qu'il avoit autrefois comblés de ses bienfaits. La garde nationale

qui devoit, à tous les titres, le défendre, étoit vendue aux perturbateurs. Leur chef étoit trop fier de le braver, pour être tenté d'user de son autorité. » Ni le maire de Paris, ni les chefs de l'opposition, dans l'assemblée, n'avoient été comblés des bienfaits du roi; ceux qui avoient conduit cette attaque, devoient donc être des personnes bien différentes.

Le roi avoit malheureusement une sensibilité si excessive, que les clameurs séditieuses du peuple, qu'il entendoit quelquefois, lui occasionnoient les plus vives inquiétudes. Il méprisoit son pouvoir, mais il trembloit à l'idée du moindre blâme, ou du moindre reproche, même de la part des hommes les plus obscurs et les plus vils. Il relève les plaisanteries grossières de Legendre, et leur indécente répétition dans les feuilles de ces monstres de la révolution, Hébert et Marat. Les vociférations des aboyeurs payés, qui sont continuellement sous ses fenêtres, l'affectent si vivement, qu'il n'y a que les consolations de la religion qui puissent l'empêcher de renoncer au pouvoir suprême.

Cette idée d'abdication contre laquelle il s'étoit si fortement récrié, dans une des précédentes lettres, reparoît à la fin de celle-ci. « Dumourier lui a proposé divers plans, pour se débarrasser, tout d'un coup, des Jacobins, des Robespierre, des Danton; » mais le roi est plus scrupuleux que son ministre; son ame se révolte toujours à l'idée de l'effusion de sang. Cette disposition humaine et compatissante se manifeste dans toute sa correspondance; et quelques foiblesses, ou quelques fautes qu'on puisse trouver dans le prince, on ne peut refuser à l'homme le tribut d'éloges que mérite sa bienveillance.

LETTRE LXIII.

A Monsieur.

17 Juillet, 1792.

Il faut, mon cher frère, vous donner une idée d'une scène bien scandaleuse. Je vous ai parlé de certaines propositions qui m'ont été faites par deux députés, qui souvent votent ensemble aux Jacobins. Ces hommes, qui se détestent cordialement, qui déjà paroissent se méfier les uns des autres, et qui finiront par se faire une guerre à outrance, voudroient, je ne sais trop pourquoi, me ranger sous leurs bannières. Insensible à leurs promesses, à leurs menaces, sourd à leurs invitations, j'ai constamment refusé de servir leurs projets. Ils ont voulu me faire peur. Une députation de l'assemblée m'avoit été envoyée pour des objets importans : on a réussi à composer cette députation d'hommes exaltés, de ces têtes mal or-

ganisées, qui brusquent les convenances, et qui se croient les égaux des rois, et des êtres libres par excellence, parce qu'ils ont de forts poumons, qu'ils reçurent en partage le don des injures, et qu'ils ne savent jamais respecter le malheur.

La députation est introduite. Un certain Gensonné portoit la parole; il parle bien, même avec quelque modération. Cependant des tournures singulières, des expressions hasardées défigurent son discours.

J'ai répondu; j'ai fait parler le cœur à la place de l'esprit; j'ai oublié que j'étois roi, et je me suis exprimé avec franchise.

La reine étoit présente; un jeune homme, à tête ardente, l'air très-étourdi, a pris la parole; il a gourmandé la reine : « C'est vous, madame, a-t-il dit, qui perdez le roi; ce sont vos conseils : vous n'êtes entourée que de royalistes, et vous éloignez les patriotes. » La reine a répondu avec dignité : il a haussé les épaules. Je voulois

appaiser le courroux de ce censeur indiscret; il a repris la parole avec effronterie, et a daigné m'assurer que j'étois un brave homme, mais induit en erreur par des traîtres, des ennemis de la patrie. Que répondre pour désabuser cet homme? Garder le silence, adresser la parole à l'orateur de la députation; voilà ma conduite. J'ai apperçu que plusieurs des députés présens partageoient le délire, appeloient cela du courage, et applaudissoient ce jeune audacieux, que l'on m'a assuré se nommer Merlin de Thionville.

J'ai raconté cette anecdote à plusieurs membres du côté droit; ils m'ont assuré que le lendemain, dans une des allées du jardin des Feuillans, ce jeune député, s'étoit vanté de son audace, et qu'il s'étoit cru le digne rival de Caton, parce qu'il avoit manqué d'égards à une princesse. Voilà quels sont les hommes qui prétendent gouverner la France. O mon frère, plaignez-moi!

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la soixante-troisième lettre.

La députation envoyée aux Tuileries avoit probablement pour but d'influencer le roi dans le choix de ses ministres, ceux qu'il avoit nommés, à l'époque du renvoi de Servan et de ses collègues, ayant donné leur démission, après avoir travaillé et fait inutilement tous leurs efforts, pendant un mois, avec Dumourier. Il paroît que deux des partis qui existoient dans l'assemblée, et qui, d'après la description que le roi en fait, ne peuvent être que les Girondins, et les Cordeliers qui formèrent ensuite la Montagne dans la convention, lui avoient fait diverses propositions. Insensible à leurs caresses, et méprisant leurs menaces, le monarque se vante d'avoir refusé également aux deux partis, de servir leurs projets; et il se plaint, comme il étoit bien naturel, « de ces têtes mal organisées, qui se croyent les égaux des rois, et des êtres libres par excellence, parce qu'ils ont de forts pou-

mons, et qu'ils reçurent en partage le don des injures. »

« Un certain Gensonné portoit la parole; » et quelles que fussent ses idées sur l'égalité des hommes, il n'avoit pas certainement « une tête mal organisée. » Le roi dit « qu'il parle bien, même avec quelque modération. » Il approuve son discours en général, quoique « des tournures singulières, des expressions hasardées le défigurent. »

Il reste encore à raconter ce qu'il y a de plus offensant. « La reine étoit présente à cette conférence amicale, lorsque » un jeune homme à tête ardente, l'air très-étourdi, prît la parole, et la gourmanda. » Ce jeune homme étoit Merlin de Thionville, dont le roi n'a pas fait une description extravagante. Mais quelque aversion qu'il pût concevoir contre ce jeune législateur, ce qu'il dit à la reine, n'étoit que l'écho de l'opinion publique, et malheureusement pour la France, la trop exacte vérité. Après avoir ainsi apostrophé la reine d'une manière à laquelle elle étoit si peu accoutumée, Merlin « daigna assurer le roi qu'il étoit un

brave homme, mais induit en erreur par des traîtres, des ennemis de la patrie. » Ceci pouvoit être vrai, mais fut dit trop brusquement, et trop tard, pour faire une impression salutaire. » La conclusion que le roi tire ensuite d'une conversation qu'il eut postérieurement sur ce sujet, avec des membres de la société des Feuillans, n'étoit pas juste.

Ce n'étoit pas, par de pareils rivaux de Caton, que l'assemblée législative vouloit faire gouverner la France; mais les Feuillans, dont le roi prenoit les conseils, étoient trop personnels, pour chercher à le détromper, en lui montrant la vraie ligne de démarcation qui existoit entre ce jeune homme, et ceux avec lesquels le hasard l'avoit associé dans la députation.

LETTRE LXIV.

A Monsieur.

27 Juillet, 1792.

MON CHER FRÈRE,

ON se rapproche; on se divise; on veut me séduire; on me tend des piéges; on fait les plus étranges propositions. Vergniaud est venu me présenter une déclaration, qu'il dit être franche et loyale. Ces gens-là, qui ne peuvent croire à la loyauté, à la franchise d'un roi, font toujours des propositions de ce genre; je vous avoue que ses raisons m'ont frappé : il a du talent, l'éloquence de l'ame, de la facilité, beaucoup d'énergie; il m'a séduit. Il m'a assuré que toute la députation de la Gironde avoit le même esprit, les mêmes intentions; mais qu'elle devoit user d'adresse et temporiser : que le parti qui lui étoit opposé

étoit fort, très-fort; qu'il feignoit de détester les rois, mais qu'il détestoit encore plus la constitution qui l'éloignoit du pouvoir, et contre laquelle il s'étoit déclaré lorsqu'elle étoit encore au berceau. Il m'a parlé des vastes projets conçus par des êtres mal-intentionnés ; il m'a assuré que les Jacobins, dans leurs écrits, dans leurs clubs, ne se contentoient pas de demander la déchéance, mais qu'ils avoient engagé plusieurs de leurs meneurs à la demander à la tribune du Corps législatif. Il me conseille de flatter la Gironde, et de hâter sa réunion avec le côté droit, par des moyens qu'il veut m'indiquer.

D'un autre part, quelques agens de la faction qui me menace, me fait demander l'épuration du Corps législatif; m'a présenté pour le ministère, des hommes de son choix, m'invite à une réforme totale dans les autorités constituées, et a présenté quelques changemens dans la constitution. S'ils obtiennent ce qu'ils désirent, ils assurent qu'ils se déclareront pour moi; leur cause et la mienne triompheront, et alors je serai vraiment roi;

les patriotes me défendront, car alors ils défendront leurs partisans et leur ouvrage.

La Gironde me plairoit, mais le parti qui lui est contraire me fait horreur. Je voudrois bien réunir le côté droit au côté gauche, la Gironde aux Feuillans; mais ces deux partis ne songent qu'à eux; ils oublient les Français, leur patrie, les exilés : leurs propositions ne seront point accueillies. Voyons si l'audace des factieux triomphera, et si la sécurité des gens de bien fera toujours la force des méchans.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la soixante-quatrième lettre.

Quoiqu'on ait publié un nombre infini de volumes sur la révolution française, il n'y a pas un seul de ces écrivains, qui ne reconnoisse que le moment d'en écrire l'histoire, n'est pas encore arrivé. Les annales du monde ne présentant rien de comparable à cette étonnante révolution, rien d'aussi intéressant pour l'humanité ; il faut se tenir sur ses gardes, lorsqu'on lit les mémoires du temps, même ceux des personnes qui ont joué un rôle dans les scènes mémorables dont ils nous ont transmis les détails; et il faut avoir soin de ne pas prendre le plaidoyer de l'avocat pour la décision du juge. Cependant, celui qui entreprendra, un jour, d'écrire cette importante histoire, aura de grandes obligations à ces écrivains de parti; la vanité de quelques-uns, et les motifs encore plus condamnables des autres, lui auront fourni des matériaux utiles et intéressans qui, sans cela, auroient toujours

été inconnus : et ces matériaux seront d'autant plus précieux et plus dignes de foi, s'ils contiennent des preuves ou des faits contraires à la cause que l'écrivain avoit pour but de défendre. En ouvrant les annales des Jacobins, nous nous prémunissons contre l'animosité, la haine et le débordement d'une politique furieuse; mais, lorsque les partisans de la cour, ou les ministres secrets de ses desseins et de ses vues, découvrent au monde ses véritables projets, ses plans, ses moyens les plus cachés; lorsqu'on les entend vanter ses complots, ses trahisons comme les plus importans secrets de l'Etat, et comme les actes les plus honorables, les plus glorieux et les plus étonnans; on est charmé d'être initié à de pareils mystères, et de connoître toutes les particularités de ces crimes, quoiqu'on ne puisse s'empêcher de sourire de la méprise du narrateur, et de condamner ou d'exécrer sa perfidie.

Telles sont les idées qui se présentent naturellement, en lisant les annales, ou l'histoire de la révolution, par M. Bertrand de Molleville, que nous avons déjà eu occasion de citer plusieurs fois. Ministre de la marine, pendant

quelques

quelques mois, sous le règne de Louis XVI, il fut, si on peut l'en croire, le dépositaire, le confident de toutes ses pensées, même après qu'il eut été forcé de donner sa démission. Mais, pour son honneur, on doit supposer qu'égaré par une vanité coupable, il se vante de services qu'il n'a jamais rendus, et de confidences qui ne lui ont jamais été faites. Il y a, cependant, dans sa narration, certaines particularités si frappantes et si bien appuyées de preuves incontestables, lorsqu'on considère sur-tout ceux qui les fournissent, qu'il est impossible de douter de leur authenticité. Les particularités que nous avons en vue sont principalement les manoeuvres secrètes de la cour des Tuileries, et sa coalition avec les puissances étrangères, à l'ouverture de la guerre qui avoit pour but d'anéantir la liberté en France.

Suivant M. Bertrand de Molleville, ce fut lui qui proposa, le premier, au roi, d'envoyer M. Mallet-du-Pan, pour concerter, avec les cours étrangères, le meilleur mode de rétablir l'ordre en France; ou, en d'autres termes, d'y opérer une contre-révolution. Il faut ob-

server que jusqu'à ce que le monarque eût reçu ces perfides et coupables conseils, il parle dans sa correspondance de son attachement à la constitution, qui doit être la règle de sa conduite; et qu'il avoit adopté le meilleur mode de convaincre de la sincérité et de la droiture de ses intentions, en choisissant des ministres patriotes, qui bien différens de leurs prédécesseurs, aimoient ce qu'ils avoient juré d'exécuter.

On explique facilement l'opposition qu'ils éprouvèrent ensuite de la part du roi, leurs dégoûts, leur renvoi contre le vœu de la nation, et cette hardiesse de la cour que sa folie seule pouvoit égaler, lorsqu'on connoît les plans qui avoient été proposés, et les espérances d'une subversion totale de la révolution qu'ils avoient fait naître. On voit que, du moment où ces plans furent adoptés, la cour devint plus hardie et plus audacieuse. M. Mallet-du-Pan ne réussit que jusqu'à un certain point dans ses négociations. Ses instructions se bornoient à obtenir, des princes français et des émigrés, qu'ils ne donnassent pas à leur invasion l'apparence d'une guerre

hostile et offensive ; et à engager les puissances étrangères à publier un manifeste, qui distinguât les Jacobins des autres Français, qui pouvoient être disposés à revenir de leur égarement.

Voilà quel devoit être le style du manifeste de M. Mallet-du-Pan; et il nous rappelle celui que M. Burke supposoit que le général Burgoyne avoit adressé aux sauvages de l'Amérique, lorsqu'il partit du Canada, pour envahir les colonies anglaises, insurgées contre l'oppression et la tyrannie de la Métropole. « Allez, dociles lions, tigres humains, loups compatissans, hyènes douces et charitables, allez défendre la cause du grand roi, et venger ses injures, mais ne répandez point de sang! »

Les émigrés français, et leurs auxiliaires l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse, dédaignant de composer avec les principes, proclamèrent leurs intentions avec moins de ménagement. Ils auroient cru montrer de la pusillanimité, ou une condescendance qui n'auroit pas concordé avec leur courage et leur amour pour la justice, en déclarant la guerre

sans commettre des hostilités ou des ravages; ou en faisant quelque distinction entre les citoyens. Ils exigèrent une soumission passive et illimitée; toute résistance devoit être punie de mort sur-le-champ; et on devoit tirer une vengeance terrible et mémorable de la ville de Paris, en la livrant à une exécution militaire, et en n'y laissant pas pierre sur pierre.

Telle étoit la teneur de ce fameux manifeste qui mit, selon M. Shéridan, toute la France en fureur; mais qui produisit un effet bien différent, s'il en faut croire M. Bertrand de Molleville. « Tous les partis se moquèrent des bravades de M. de Brunswick. » La négociation de M. Mallet-du-Pan ne servit donc qu'à faire suspecter la famille royale d'avoir des intelligences avec l'ennemi; soupçon aussi naturel, qu'il étoit juste et bien fondé; et qui devoit aussi naturellement produire de l'éloignement pour ceux qui étoient la cause et le motif de ces menaces insultantes que contenoit le manifeste, et qui devoient profiter de leur succès.

C'étoit au milieu de cette effervescence, et

lorsque la conduite extérieure de la cour avoit une apparence si hostile, que les accusations les plus extravagantes et les plus exagérées étoient regardées comme des réalités, que le parti de la Gironde essaya, de nouveau, de lui faire ouvrir les yeux sur le danger qui la menaçoit, et de détourner les malheurs qui alloient accabler la patrie, en réunissant franchement, et sans délai, tous les partis qui pouvoient concourir efficacement à mettre l'Etat à l'abri de l'orage révolutionnaire, qui ne pouvoit que l'ébranler et l'anéantir tout-à-fait. Vergniaud étoit le chef de ce parti; et on voit qu'il fit usage, dans l'entrevue dont le roi parle, de cette force de raisonnement, de cette éloquence de l'ame, et de cette énergie qu'il possédoit à un si haut degré, de manière à persuader presque au monarque de devenir patriote. Vergniaud, à ce qu'il paroît, lui peignit, avec les sombres et affligeantes couleurs de la vérité, les vues secrètes et sanguinaires de la faction des anarchistes; il lui développa leurs plans iniques et audacieux; il les lui présenta avec cette soif délirante du pouvoir dont ils étoient altérés. Pénétré d'horreur à l'idée de ces monstres, qui devinrent

bientôt après ses assassins ; exalté, inspiré par les lugubres tableaux des calamités sans nombre que sa vive et juste imagination lui présentoit comme s'ils existoient déjà, et qu'il retraça ensuite, avec tant d'éloquence, dans l'assemblée, lorsqu'ils se réalisoient malheureusement de tous côtés ; il prédit au monarque, avec l'épanchement et la conviction d'une ame sensible et forte, les malheurs inouis qui alloient accabler tous les hommes de bien, et les précipiter tous dans une ruine commune. Il évoqua, devant lui, ces esprits de ténèbres qui sembloient n'attendre que le moment où ils pourroient s'échapper de leurs demeures infernales, pour assouvir leur rage et leur fureur, couvrir la vertu de leur souffle impur et infect, et l'immoler avec l'horrible livrée du crime.

Quelques-uns des écrivains, qui se sont déjà occupés de la révolution, ont prétendu que le parti de la Gironde étoit républicain, et qu'il ne pouvoit, par conséquent, être attaché à un Gouvernement royal. M. Bertrand de Molleville se vante d'avoir dévoilé leur projet de *démonarchiser* la France. Ce

seroit outrager la mémoire de ces illustres martyrs de la liberté, que de chercher à justifier leurs principes. Nous les avons tous connus personnellement et intimément; et nous croyons que la plupart d'entre eux avoient une forte prédilection pour le républicanisme; mais un pareil penchant s'allie très-bien, dans des ames pures, avec une soumission réelle et franche au vœu connu de la majorité; et comme celui de la nation avoit formé et accepté la constitution, le parti de la Gironde se crut obligé de la soutenir, plutôt que d'en hasarder une autre, dont le succès ne pouvoit être qu'incertain.

Mais, ajoute-t-on, non-seulement les Girondins étoient républicains, ce sont eux, encore, qui ont fondé la république. Le fait est vrai; mais nous demanderons aussi, quel autre parti pouvoient prendre des hommes sincérement attachés à leur patrie, lorsque, ainsi que cette lettre le met entièrement hors de doute, ils eurent fait inutilement tous leurs efforts pour soutenir la constitution; et lorsqu'ils virent que la cour couroit évidemment à sa perte, et entraîneroit inévitablement tous

ceux qui lui seroient attachés? Quelle autre ressource leur restoit-il, que de chercher à sauver la patrie de la seule manière qui pouvoit leur promettre quelque succès ? Ils créèrent la république, ou plutôt ils désirèrent de créer une république qui, formée et dirigée par leurs principes, auroit été ce qu'elle devoit être, un gouvernement sage, juste, vertueux et fort. Mais cette création eut à combattre les élémens les plus hostiles et les plus opposés; et comme les génies malfaisans l'emportèrent dans cette grande lutte; la république devint, dès sa naissance, comme on devoit s'y attendre, avec de pareils guides, un despotisme plus affreux qu'aucun de ceux dont l'histoire moderne nous a conservé le souvenir.

Si la cour périt, elle ne put se plaindre de n'avoir pas péri en plein jour. Le roi connoissoit alors la véritable façon de penser de ce parti, qui avoit sur la nation cette grande influence, qui est due à la pureté des intentions, à la probité, et au patriotisme. Que demandoit ce parti? Une réunion avec le parti qui étoit attaché ouvertement à la cour et à

la constitution, afin de la défendre contre une faction qui vouloit engloutir l'une et l'autre. Le roi est-il convaincu de l'existence de cette faction? Il dit, à son frère, que cette faction, qu'il désigne comme la faction qui le menace, lui demande une réforme totale dans les autorités constituées, quelques changemens dans la constitution, et l'épuration du Corps législatif; probablement l'expulsion du parti de la Gironde, qui étoit celui qu'elle craignoit le plus avec beaucoup de raison. « S'ils obtiennent ce qu'ils désirent, ajoute le roi, ils assurent qu'ils se déclareront pour moi; leur cause et la mienne triompheront, et alors je serai vraiment roi. » La seule condition que ces tentateurs exigent de lui, en lui offrant les royaumes de la terre et toute leur gloire, c'est qu'il se prosterne devant eux, et qu'il les adore.

Après avoir entendu les offres et les raisons des deux partis, Louis XVI prononce la sentence. Son jugement, en faveur de la Gironde, suffit pour répondre victorieusement à toutes les calomnies, dont les défenseurs prétendus de la cour l'ont accablée; tandis que les sou-

pirs et les gémissemens de toute la France, justifieront, bientôt, l'opinion qu'il avoit conçue de ce parti, qui lui faisoit horreur. « La Gironde, dit le roi, me plairoit; mais le parti qui lui est contraire me fait horreur. Je voudrois bien réunir le côté droit au côté gauche, la Gironde aux Feuillans; mais ces deux partis ne sont qu'à eux, ils oublient les Français, leur patrie, les exilés. Leurs propositions ne seront point accueillies. » Si par les Français et leur patrie, Louis XVI entendoit la France et ses habitans, la remarque est trop triviale pour qu'il soit nécessaire de la faire; mais si, comme le reste de la phrase le suppose, il entendoit ces Français et cette patrie qui étoit au-delà des frontières; il est très-certain que ni les Feuillans, ni les Girondins, ne témoignoient pas beaucoup de disposition à les favoriser; et aucun d'eux n'auroit prêté l'oreille à des propositions de leur part.

Lorsqu'on réfléchit que cette conférence importante n'eut lieu que quinze jours avant l'événement qui précipita Louis XVI du trône;

qu'une coalition, entre deux partis, dont l'un étoit attaché au roi, et l'autre à la constitution, auroit suspendu du moins le sort du prince, et sauvé la patrie de cette affreuse anarchie qui la déchira; que cette coalition auroit réprimé l'audace de cette faction qui cherchoit à élever sa puissance sur les débris de la monarchie; auroit dissipé cette horde de conspirateurs, qui vouloient établir le despotisme sur les ruines de la liberté; et qu'en donnant au roi des idées plus justes de son intérêt, de son honneur et de sa gloire, elle auroit fait retirer les armées des puissances étrangères, qui étoient rassemblées sur les frontières, sous prétexte de le défendre; et sauvé ainsi la vie à des millions d'hommes: lorsqu'on songe que tel auroit été le résultat des conseils que donna Vergniaud, et des plans qu'il proposa; peut-on s'empêcher de regretter qu'ils aient été rejetés? Mais c'étoit le sort de Vergniaud d'être le Cassandre de la révolution. Son éloquence prophétique excita l'admiration du roi et de la nation; mais ni l'un ni l'autre ne firent attention à ses salutaires avertissemens. La cour, sou-

tenue par de fausses espérances, périt victime des funestes illusions dont elle se nourrissoit; et Vergniaud périt lui-même, bientôt après, en combattant la faction dont il avoit prédit les crimes qui devoient déchirer sa patrie; et dont il avoit cherché inutilement à la garantir.

LETTRE LXV.

A M. Montmorin.

Paris, 1.er Août, 1792.

Vous voulez me consoler, ranimer mon courage, et me faire envisager un doux espoir...... Non, il m'est impossible de croire à un avenir heureux. J'avois tout fait pour l'espérer. Mes ennemis avoient pour eux l'audace du crime, ils ont jusqu'à présent réussi. Ils n'ont plus qu'une tentative à faire; ils réussiront..... ma position est d'autant plus cruelle, que je suis trahi par tous ceux qui se disent mes amis, qui devroient m'être attachés, et que j'ai appelés aux fonctions publiques; je les vois tous les jours me parler de leur attachement, me jurer qu'ils sont prêts de se sacrifier pour moi; le moment arrive, et je les trouve de glace pour mon ser-

vice, ou ils se rangent du côté de mes ennemis.

Vous me parlez de quelques rassemblemens de royalistes, de quelques amis qui m'offrent leur fortune et leurs bras; ce n'est plus à moi d'exiger des sacrifices. Un roi malheureux craint d'occasionner la perte de ses amis. Remerciez pour moi ces fidèles sujets; mais voyez mes ennemis : ceux qui peuvent être gagnés par l'intérêt ou par des promesses. Agissez s'il en est temps encore; je m'abandonne à vous.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la soixante-cinquième lettre.

On peut regarder toute cette correspondance comme l'histoire secrète des peines et des angoisses de Louis XVI. Il n'y a presque pas une seule lettre qui ne nous le présente accablé sous le poids de quelque nouveau revers, et de quelqu'infortune, ou cruellement suspendu entre ses affections et ses devoirs. Nous approchons rapidement du terrible dénouement de cette sanglante tragédie; il seroit difficile d'imaginer un sujet plus touchant; et le grand intérêt qu'il inspire, s'accroît de plus en plus, à chaque pas que l'on fait vers la catastrophe qui doit y mettre le comble.

Nous avons vu jusqu'à présent, dans ces lettres, des tableaux successifs de doute, de découragement, de crainte et d'effroi; nous commençons à y trouver des images de désolation et de désespoir. Le ministre qui paroît

le plus sincèrement attaché au sort de l'infortuné monarque, s'efforce de lui donner des consolations qu'il ne partage pas; et de lui inspirer un courage qui lui manque à lui-même. M. de Montmorin a, comme Louis XVI, un triste pressentiment de sa fin tragique: « Le roi est perdu, mon ami, dit-il à un de ses collègues, et nous périrons tous avec lui; vous vous moquiez de moi, lorsque je vous disois, il y a à-peu-près six mois, que nous marchions vers la République, vous verrez que je ne me trompois pas; je ne vous dis pas que le passage sera long, je ne le crois pas; cela dépendra beaucoup du sort du roi. S'il est assassiné, la République ne se soutiendra pas long-temps; s'il est jugé, et condamné par conséquent, vous n'aurez pas de long-temps un gouvernement monarchique, certainement je ne le verrai pas.» M. de Montmorin ne survécut qu'un mois à sa prédiction. Il périt dans les massacres des premiers jours de septembre.

On pense que cette conversation eut lieu au sujet du projet qu'on avoit formé pour faire évader le roi, et le conduire en Normandie,

mandie, et auquel on ne donna aucune suite, d'après l'observation que fit la reine, que cette évasion le mettoit entre les mains des constitutionnels ; mais plutôt d'après l'espoir, et même la certitude qu'elle avoit que les Prussiens ne trouvant point de résistance, ou du moins que des obstacles insuffisans, feroient bientôt leur entrée triomphante dans Paris. Le roi ne s'abusoit pas par un espoir aussi mensonger; il ne se flattoit pas de pareilles illusions; au contraire, il voit le danger qui le menace dans toute son étendue; il en sent toutes les conséquences, son ame en est entièrement pénétrée ; mais ce qui l'affecte le plus, ce qui le navre, ce ne sont pas les manœuvres de ses ennemis, c'est la prudence de « ceux qui se disoient ses amis. » Il a découvert, mais malheureusement trop tard, que ceux qui prenoient ce titre, ceux que la reconnoissance auroit dû attacher à son sort; « ceux qu'il avoit appelés à des fonctions publiques, » dans ses momens de prospérité; « qui lui parloient tous les jours de leur attachement, qui lui juroient qu'ils étoient prêts à se sacrifier pour lui, le trahissoient, » l'abandonnoient dans son adversité, lorsqu'il

avoit le plus besoin de leur secours, de leur appui. Tous ces beaux sentimens, toutes ces vives expressions de loyauté et d'affection, qu'on lui prodiguoit lorsque la fortune lui sourioit, ne sont que des professions trompeuses, lorsque l'infortune l'accable; « le moment arrive, il les trouve tous de glace pour son service, ou ils se rangent du côté de ses ennemis. »

Délaissé par ces lâches et perfides amis, c'est vers ces mêmes ennemis que le monarque se tourne; c'est auprès d'eux qu'il va chercher de l'appui. Ils formoient, à la vérité, une phalange redoutable; c'étoit toute une nation trahie et outragée qui étoit en insurrection contre lui. Dans ce moment même, toutes les autorités constituées se rendoient en foule à la barre de l'assemblée législative pour demander sa déchéance; et la ligne de démarcation étoit tirée entre la cour et le peuple, comme entre deux puissances ennemies, prêtes à s'attaquer réciproquement. Il n'étoit pas même encore trop tard. Débarrassé de ces amis dont il paroît qu'il apprécioit alors le mérite, si le roi se fût encore livré à la générosité de la nation; s'il eût prouvé la sincérité

de sa résolution, en éloignant momentanément la reine, et en ôtant ainsi à la cour tout espoir de secours du côté de Coblentz; s'il eût suivi l'avis que Vergniaud lui avoit donné de rappeler les ministres, qui aimoient la constitution qu'ils avoient juré de défendre; il auroit trouvé, dans une pareille conduite, des moyens plus assurés et plus honorables de gagner, en sa faveur, ceux qu'il nomme ses ennemis, que les moyens de corruption, dont il recommande à son ministre de faire usage: et au lieu de voir périr devant lui la monarchie, il se seroit encore entendu proclamer le Restaurateur de la liberté française, et le Père de la patrie.

LETTRE LXVI.

A M. Vergniaud.

11 Août, 1792. 10 h. du matin.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

DANS le tumulte d'une séance aussi orageuse, si déchirante pour ma sensibilité, et si outrageante pour la dignité de la représentation nationale, je pense que le Corps législatif s'occupera des moyens de calmer l'effervescence populaire. Je ne demande point justice du grand attentat qui m'a forcé de venir, avec ma famille, me placer avec confiance sous l'égide des délégués du peuple; il y auroit trop de coupables à punir, pour penser qu'un grand exemple intimidât les pervers. Que le mal qui est fait soit oublié; que la paix renaisse des cendres du palais de mes pères; je ne croirai pas encore que le sacrifice

égale la douleur profonde que je ressens de la violation des lois, et de la subversion de l'ordre public.

Les travaux de l'assemblée exigent qu'on me choisisse un asile où je puisse trouver la sûreté de ma famille, et jouir moi-même d'un bien que l'universalité des Français attend de votre sollicitude.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la soixante-sixième lettre.

La dernière heure de la monarchie avoit sonné ; l'infortuné Louis XVI étoit prisonnier dans la salle de l'assemblée, forcé, pour sa sûreté personnelle, de boire, jusqu'à la lie, le calice de l'humiliation. Renfermé avec sa famille dans une tribune grillée, située près du fauteuil du président, et vis-à-vis de la barre, il ne pouvoit qu'entendre, à chaque instant, les poignantes vociférations des pétitionnaires qui se succédoient continuellement : et ce qui dut sur-tout l'accabler, ce fut sans doute de voir arriver la commune de Paris, qui, pour terminer et mettre le comble à cette scène d'humiliation et de douleur, vint demander, avec les expressions les plus insultantes, la loi qui devoit lui porter le coup le plus terrible, en le déclarant déchu du trône. La commission à laquelle l'assemblée avoit délégué des pouvoirs extraordinaires, s'occupoit de la rédaction de cette loi; et le malheureux Louis vit ce même Vergniaud, qui peu de

jours auparavant lui avoit prédit les événemens, qu'il le pressa avec tant d'éloquence de détourner, monter à la tribune pour proposer cette loi, qui fut adoptée sans discussion et à l'unanimité, qui déclaroit l'autorité royale suspendue, et qui convoquoit une convention pour décider de son sort.

Louis, cependant, ne paroissoit pas encore, ou du moins affectoit de ne pas s'apercevoir de toute la profondeur de l'abîme dans lequel il s'étoit précipité. Il écrit, le lendemain matin, à Vergniaud, de la prison momentanée où il étoit détenu, et se plaint avec dignité, et avec le sentiment de cette autorité, qu'il avoit si imprudemment laissé échapper. « Il ne demande pas justice du grand attentat qui l'a forcé de venir, avec sa famille, se placer avec confiance sous l'égide des délégués du peuple; mais il pense que le Corps législatif s'occupera des moyens de calmer l'effervescence populaire; il consent que le mal qui est fait soit oublié; » et il exprime, avec une éloquence pathétique, le voeu qu'il forme « que la paix puisse renaître des cendres du palais de ses pères. »

Quoique cette lettre que le monarque adresse au président de l'assemblée, ne soit pas écrite sur un ton d'autorité, elle semble être un appel de la décision de la veille. Vergniaud agit avec beaucoup de prudence et d'humanité, en ne la communiquant pas à l'assemblée; car malgré qu'elle contienne des expressions qui méritoient de l'indulgence, l'effervescence étoit si grande, que ces expressions n'auroient pas manqué d'exciter des reproches encore plus violens.

LETTRE LXVII.

A Madame la duchesse de Grammont.

Au sein de l'Assemblée nationale,
le 11 Août.

Nous acceptons, Madame, vos offres généreuses. L'horreur de notre position nous en fait sentir tout le prix. Nous ne pourrons jamais reconnoître tant de loyauté, que par la durée de nos plus tendres sentimens.

LOUIS.

LETTRE LXVIII.

A Monsieur.

Dans le sein de l'Assemblée nationale, 11 Août, 1792.

Le sang et le feu ont tour-à-tour signalé l'affreuse journée d'hier, mon cher frère; contraint de quitter mon palais avec ma famille, de chercher un asile au milieu de mes plus cruels ennemis; c'est sous leurs yeux mêmes que je vous trace peut-être, pour la dernière fois, mon affreuse position. François Ier, dans une circonstance périlleuse écrivit : Tout est perdu, hors l'honneur; moi je n'ai plus d'autre espoir que dans la justice de Dieu, dans la pureté des intentions bienfaisantes que je n'ai jamais cessé d'avoir pour les Français. Si je succombe, comme tout porte à le croire, souvenez-vous d'imiter Henri IV,

pendant le siége de Paris, et Louis XII lorsqu'il monta sur le trône.

Adieu, mon cœur est oppressé; tout ce que je vois, tout ce que j'entends est fait pour m'affliger. J'ignore quand et comment je pourrai désormais vous écrire.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur les soixante-huitième et soixante-neuvième lettres.

CES lettres dans lesquelles l'infortuné monarque retrace toute l'horreur de sa situation, avec le pinceau du désespoir, et les sombres couleurs de la vérité, terminent, d'une manière bien affligeante, sa correspondance avec ses frères. Occupés hors des frontières à former leurs menaçantes armées, et regardant avec toute la confiance du mépris, l'intervalle qui les séparoit de Paris, ils ne soupçonnoient guère qu'on eût frappé le coup qui anéantissoit toutes leurs espérances; ni que le roi qu'ils se croyoient certains de rétablir dans une autorité encore plus grande que celle qu'il avoit auparavant, et dont ils comptoient partager le triomphe, « eût été contraint de chercher un asile au milieu de ses plus cruels ennemis. » Toutes les lugubres prédictions qui avoient donné un air sombre à ses précédentes lettres, étoient alors accomplies. Dans

celle qu'il écrivoit après son retour de Varennes, il se plaint « de ce qu'il est prisonnier dans son palais, et n'avoit pas même le droit de se plaindre. » Et deux mois avant le 10 août, il dit à son frère, qu'on lui annonce, de tout côté, que l'époque d'une sanglante tragédie n'est pas éloignée, et que la chute de la monarchie et sa mort en seront le dénouement. La répétition réitérée de ces tristes présages prouve qu'il regardoit ces événemens comme inévitables, et cependant on le voit suivre le funeste système qui devoit le conduire à cette terrible catastrophe, malgré les avis qu'il recevoit de toute part, et la conviction intime qu'il avoit de leur sincérité.

Malheureusement la certitude du mal détruit rarement l'illusion. Le roi se flattoit d'espérances contradictoires; et comme il étoit d'un caractère facile à céder, sans beaucoup de résistance, à l'opinion de ceux en qui il avoit confiance, sur-tout à celle des personnes de sa famille, il avoit sacrifié son jugement aux passions de ceux qui l'entouroient.

Le roi se plaint, dans ces lettres, « de ce

qu'il est victime de sa bonté, de la crainte, de l'espérance; que c'est un mystère inconcevable d'iniquité; qu'on l'avoit entraîné par ruse loin de son palais. » Il semble même avoir découvert, pour la première fois, « qu'il est un objet odieux aux yeux des Français prévenus, ce qui est pour lui le coup le plus cruel à supporter. » Ces observations font naître une multitude de réflexions qui se présentent naturellement à ceux qui compareront ces lettres avec les documens déjà publiés sur les événemens importans de cette journée mémorable.

« Mon frère, dit encore Louis, je ne suis plus roi..... Je suis le plus infortuné des époux et des pères! »..... Le plus infortuné des époux et des pères!... Infortuné monarque! au milieu de la perte de sa puissance, de tout ce que le monde appelle grandeur, les objets de sa tendresse se pressent plus étroitement contre son cœur, s'entrelacent encore plus fortement avec ses affections, et rendent ses angoisses encore plus déchirantes et plus affreuses! — Déchu de son rang exalté, percé par les traits les plus acérés des calamités de tous

les

les genres; c'est à l'endroit le plus sensible que le poignard de la douleur le frappe, et pénètre jusqu'au fond de son ame !

Toutes les fois qu'on a occasion de considérer ce malheureux prince dans son caractère privé, on éprouve un sentiment de sympathie qui parle en sa faveur; et on regrette vivement qu'un homme susceptible de toutes les affections qui honorent l'humanité, soit devenu la victime de ces mêmes affections, qui, en toute autre occasion, auroient été des vertus; mais qui produisoient le même effet que des crimes, dans la situation où il se trouvoit placé. Son attachement extrême pour la reine l'entraîna dans les erreurs les plus funestes, et par là, dans un abîme de maux : ce sentiment le condamna, par ses cruelles séductions, à souffrir toutes les horreurs du remords, sans qu'il eût presque la conscience du crime, puisqu'il paroît avoir été réellement pénétré de toute la force et de toute l'importance des devoirs qu'il négligeoit, et de la sainteté des obligations qu'il violoit. Il aimoit le peuple qu'il trahit, et il blâmoit les projets de ses ennemis, auxquels

cependant il unit son sort. Prince aveugle et infortuné ! malgré l'horreur que lui causoit la seule idée de répandre du sang, il ne craint pas de solliciter les puissances coalisées de l'Europe, de s'armer contre son pays, contre ceux qu'il regarde comme ses enfans. Il est cause que des millions de vies ont été sacrifiées pour défendre ce peuple et ce pays; et quoiqu'il semble avoir une juste idée du prix du pouvoir et de la grandeur, et avoir senti celui de l'amour et de l'affection, il préfère se laisser traîner du trône à l'échafaud, plutôt que de renoncer à une puissance arbitraire, et de recevoir le titre mérité de Père du peuple.



LETTRE LXX.

Lettre de M. de Malesherbes au président de la Convention nationale, à l'époque du jugement de Louis XVI.

J'IGNORE, citoyen président, si la convention donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laissera le choix. Dans ce cas-là je désire que Louis XVI sache que s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à me dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la convention de mon offre; car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi; mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître dans le temps que cette fonction étoit ambitionnée par tout le monde; je lui dois le même service aujourd'hui que c'est une fonction que bien de gens trouvent dangereuse. Si je connoissois un moyen possible pour lui faire

connoître mes dispositions, je ne prendrois pas la liberté de m'adresser à vous; je pense que dans la place que vous occupez, vous avez plus de moyens que personne de lui faire part de cette lettre.

LAMOIGNON MALESHERBES.



LETTRE LXXI.

A M. de Malesherbes.

Du Temple.

Je n'ai point de termes, mon cher Malesherbes, pour vous exprimer ma sensibilité pour votre sublime dévouement. Vous avez été au-devant de mes vœux: votre main octogénaire s'est étendue vers moi, pour me repousser de l'échafaud; et si j'avois encore mon trône, je devrois le partager avec vous, pour me rendre digne de la moitié qui m'en resteroit. Mais je n'ai que des chaînes, que vous rendez plus légères en les soulevant; je vous renvoie au ciel et à votre propre cœur, pour vous tenir lieu de récompense.

Je ne me fais pas illusion sur mon sort; les ingrats qui m'ont détrôné ne s'arrêteront pas au milieu de leur carrière; ils auroient

trop à rougir de voir sans cesse, sous leurs yeux, leurs victimes. Je subirai le sort de Charles I.er, et mon sang coulera pour me punir de n'en avoir jamais versé.

Mais ne seroit-il pas possible d'ennoblir mes derniers momens? l'assemblée nationale renferme, dans son sein, les dévastateurs de ma monarchie, mes dénonciateurs, mes juges, et probablement mes bourreaux! On n'éclaire pas de pareils hommes; on ne les rend pas justes; on peut encore moins les attendrir: ne vaudroit-il pas mieux mettre quelque nerf dans ma défense, dont la foiblesse ne me sauvera pas? j'imagine qu'il faudroit l'adresser non à la convention, mais à la France entière, qui jugeroit mes juges, et me rendroit, dans le cœur de mes peuples, une place que je n'ai jamais mérité de perdre. Alors mon rôle, à moi, se borneroit à ne point reconnoître la compétence du tribunal où la force me feroit comparoître. Je garderois un silence plein de dignité, et, en me condamnant, les hommes qui se di-

sent mes juges, ne seroient plus que mes assassins.

Au reste, vous êtes, mon cher Malesherbes, ainsi que Tronchet, qui partage votre dévouement, plus éclairé que moi : pesez dans votre sagesse mes raisons et les vôtres ; je souscris aveuglément à tout ce que vous ferez ; si vous assurez cette vie, je la conserverai pour vous faire ressouvenir de votre bienfait ; si on nous la ravit, nous nous retrouverons, avec plus de charmes encore, au séjour de l'immortalité.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur les soixante-dixième et soixante-onzième lettre.

Le roi se plaignoit, dans la dernière lettre qu'il écrivit à M. de Montmorin, le 1.er août précédent, que ceux que ses bontés avoient nourris, qui s'appeloient ses amis, qui avoient juré de ne jamais l'abandonner, l'avoient délaissé au moment où il avoit le plus besoin de leur secours, et s'étoient même rangés du côté de ses ennemis. Telle est l'histoire de la vie ; le malheur, qui est la pierre de touche de la vertu, est la pierre d'achoppement des ames ordinaires et égoïstes. Cette désertion perfide étoit une conséquence naturelle d'un mobile que le roi auroit dû connoître. De pareils amis jurent seulement de flatter la puissance, qui que ce soit qui gouverne; c'est-là leur profession de foi : ils n'éprouvent aucune sympathie chevaleresque pour les souffrances ; ils ne forment aucune liaison avec l'infortune ; et ils ont une antipathie naturelle, une horreur salutaire

pour tout ce qui a la moindre apparence de danger.

Qu'il est bien plus doux, plus consolant de pouvoir détourner ses regards de dessus ces difformités morales, et de les porter sur des objets plus nobles et plus honorables pour l'humanité! quel transport, quel sentiment délicieux n'éprouve-t-on pas lorsqu'on trouve des occasions et des motifs de se former une idée plus juste de la nature humaine! L'ame s'épure, s'élève, s'exalte; elle sent toute sa dignité en contemplant cette amitié constante, cet attachement pur, ces sentimens sublimes, cet entier dévouement, qui distinguèrent la conduite de l'illustre Malesherbes dans les derniers momens de l'infortuné monarque! « Je n'ai point de termes, lui dit le malheureux Louis, pour vous exprimer, mon cher Malesherbes, ma sensibilité pour votre sublime dévouement. » Généreux martyr de la fidélité et de l'affection! si jamais on fait sur la terre l'apothéose de ces sublimes vertus, ton image vénérable sera placée des premières dans leur temple! Qui pourroit lire, sans attendrissement, le touchant tableau

que trace ce prince infortuné ! « Votre main octogénaire s'est étendue vers moi, pour me repousser de l'échafaud ; et si j'avois encore mon trône, je devrois le partager avec vous, pour me rendre digne de la moitié qui me resteroit. Mais je n'ai que des chaînes, que vous rendez plus légères en les soulevant ; je vous renvoie au ciel et à votre propre cœur, pour vous tenir lieu de récompense. »

L'imagination peut à peine se figurer une scène aussi triste et aussi intéressante, que celle qui eut lieu, dans la prison du temple, lors de la première entrevue du roi et du vénérable ex-ministre. Quelle différence entre les pénibles et douloureuses fonctions que le vertueux Malesherbes alloit remplir, et celles dont il étoit chargé dans les premiers jours où le monarque l'avoit appelé auprès de lui, au commencement de son règne ! Vingt ans auparavant il défendoit, devant le roi, un peuple malheureux et opprimé ; il plaidoit la cause de l'humanité devant un juge disposé à l'entendre. Dans ce moment le monarque étoit traduit, à son tour, devant le tribunal du peuple, et son ministre étoit chargé de le

justifier des crimes dont on l'accusoit, devant des juges qui n'avoient pas les mêmes dispositions envers son illustre et malheureux client. Un peuple irrité et furieux ne s'arrête jamais, et rougit rarement; le roi connoissoit ses juges, et ne se dissimuloit pas les dangers de sa situation. Il savoit qu'un prince détrôné passe ordinairement de la prison à l'échafaud; mais, sans doute, le souvenir de la pureté de ses intentions, dans les premières années de son règne, et l'on pourroit dire, en même temps, de sa vie, remplissoit son cœur au moment où il écrivoit à ce même Malesherbes, qui avoit été le témoin de ses dispositions bienfaisantes; et on peut lui pardonner d'accuser ses dénonciateurs d'ingratitude, lorsqu'il se regardoit comme la victime de sa propre générosité, et d'une pitié qui lui étoit si funeste. «Je subirai, dit-il, le sort de Charles I.er, et mon sang coulera pour me punir de n'en avoir jamais versé.»

Convaincu, d'après l'examen qu'on lui avoit fait subir à la barre de l'assemblée, qu'il essayeroit en vain de toucher ou d'attendrir ses juges, le roi semble avoir pris son parti,

et s'être résolu à voir venir la mort avec fermeté et avec courage. Il ne songe qu'à donner de la dignité à ses derniers momens ; et il consulte M. de Malesherbes sur les moyens qu'il doit employer pour se défendre. Il avoit étudié l'histoire de Charles I.er, et il y avoit vu que ce prince persista toujours à soutenir l'incompétence du tribunal par lequel il fut condamné ; mais Louis XVI, en se soumettant à l'examen de l'assemblée, avoit sanctionné, en quelque façon, l'autorité de celui qui devoit le juger : son silence subséquent ne pouvoit, par conséquent, invalider un droit qu'il avoit déjà reconnu.

Mais, quoique le roi eût reconnu ainsi virtuellement la compétence de ses juges, il est permis de douter de la justice d'un tribunal où les accusateurs, ennemis déclarés de l'accusé, devoient décider de son sort. Ce n'est pas ici que nous devons examiner la validité de ce tribunal, en cette occasion, ni la justice de sa sentence. Nous ferons observer seulement que les barbares, qui se saisirent du pouvoir, après qu'ils eurent décidé du sort du monarque, trouvèrent le moyen de se

rendre eux-mêmes coupables de tous les complots, de toutes les trahisons, et de tous les abus, de manière à faire oublier ceux qu'ils avoient prétendu punir. Si Louis trahit la cause de la liberté, ils la déshonorèrent; s'il fit craindre pour son existence, ils la rendirent odieuse. En envoyant le roi à l'échafaud, ils ennoblirent ce qu'ils devoient chercher à avilir. Le coupable, qu'ils avoient condamné, devint le héros de cette sanglante tragédie. Au lieu de le faire regarder avec indifférence ou avec mépris, ils l'environnèrent de tout ce qui pouvoit le rendre intéressant. Rien, en un mot, ne pouvoit égaler les vices de cette mesure, que la cruauté de leur jugement; puisqu'en nous forçant de déplorer le sort du monarque, ils ne nous permettent pas d'examiner, avec soin, sa conduite; et nous mettent dans l'impossibilité de séparer du souvenir de ses fautes, la fin terrible par laquelle il les a expiées.

LETTRES SUPPLÉMENTAIRES.

On a vu, dans la préface que les éditeurs français avoient dessein de mettre à la tête des lettres de Louis XVI, que celles que nous publions sont un choix qu'ils ont fait parmi beaucoup d'autres qui sont en leur possession. Il est très-naturel de supposer qu'ils n'ont choisi, par conséquent, que les lettres qui leur ont paru les plus propres à remplir le but, qu'ils se proposoient, de justifier entièrement le monarque. C'est au public à décider, d'après les pièces que nous avons produites, jusqu'à quel point ils ont réussi : mais, comme dans une question de cette importance, le commentateur est obligé de rapporter tout ce qui peut l'éclairer, on ne nous blâmera pas de joindre, à ce recueil, quelques lettres qui ne se trouvent pas dans la collection originale, d'où les premières ont été tirées, mais qui serviront à éclaircir certains points qui pouvoient paroître encore un peu douteux; et à confirmer, en même temps, quelques réflexions que nous avions faites, avant d'avoir eu la moindre connoissance de ces dernières.

La question à résoudre n'est pas de savoir si Louis XVI mérite l'apothéose, mais s'il est véritablement coupable du crime dont on l'a accusé, d'avoir cherché à renverser la constitution et la révolution française qu'il avoit tant de fois et si solennellement promis et juré de maintenir. Plusieurs passages dans les lettres du roi manifestent assez clairement cette disposition hostile ; et on peut douter que les éditeurs français aient voulu le justifier de cette imputation, s'ils n'ont pas de meilleures preuves à produire en sa faveur, que les lettres qu'ils ont voulu rendre publiques. Quoique ces lettres ne contiennent pas des preuves suffisantes et sans réplique, pour qu'on puisse prononcer définitivement et sans appel; elles en fournissent assez pour faire naître de très-forts soupçons sur les intentions du monarque. Mais ces intentions sont si clairement exprimées dans les lettres qu'on va lire, et qui nous viennent d'une source qui ne peut nous laisser le moindre doute sur leur authenticité, que la question se trouve décidée; et ceux qui voudront chercher encore à justifier ce prince infortuné, seront forcés d'imaginer un nouveau plan de défense.

Le nombre de ces lettres est cependant très-limité; il n'y en a que trois. L'une écrite par le roi à M. le baron de Breteuil ; une autre au roi de Prusse ; et la troisième par les frères du roi à ce même baron. Nous y joindrons quelques observations, ainsi que nous avons fait pour les précédentes.


LETTRE

LETTRE

A M. le baron de Breteuil.

Novembre, 1791.

M. le Baron,

Connoissant tout votre zèle et votre fidélité, et voulant vous donner une preuve de ma confiance, je vous ai choisi pour vous confier les intérêts de ma couronne. Les circonstances ne me permettent pas de vous donner des instructions sur tel ou tel objet, et d'avoir avec vous une correspondance suivie: je vous envoie la présente pour vous servir de plein pouvoir et d'autorisation, vis-à-vis des différentes puissances avec lesquelles vous pourrez avoir à traiter pour moi. Vous connoissez mes intentions, et je laisse à votre prudence à en faire l'usage que vous jugerez nécessaire pour le bien de

mon service. J'approuve tout ce que vous ferez pour arriver au but que je me propose, qui est le rétablissement de mon autorité légitime, et le bonheur de mes peuples. Sur ce, je prie Dieu, etc.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la lettre du roi à M. le baron de Breteuil.

M. le baron de Breteuil étoit l'agent secret de Louis XVI auprès de la cour de Vienne, à l'époque où cette lettre fut écrite; et comme il connoissoit intimement ses intentions, il fut choisi pour diriger toutes les négociations avec les puissances étrangères, pour le rétablissement de l'autorité légitime du roi. Si l'on peut s'en rapporter au témoignage de M. Bertrand de Molleville, M. de Bouillé avoit formé alors un projet de contre-révolution. Son dessein étoit de placer le roi à la tête d'une armée qu'on rassembleroit sur les frontières du

nord de la France, sous prétexte de repousser une attaque simulée de la part de l'empereur; afin que lorsque le roi seroit dans cette situation, il prît toutes les mesures nécessaires pour mettre la nation à la raison. Ce plan, suivant le même historien, devoit être favorisé par des adresses de tous les administrateurs des départemens, que M. de Bouillé avoit sous son commandement; et comme la présence du roi devoit paroître nécessaire « pour réprimer l'esprit d'indiscipline et d'insurrection qui régnoit parmi les troupes, » cette armée réfractaire qu'on destinoit à rétablir l'ordre dans la nation, devoit présenter des pétitions au roi pour le supplier de venir lui-même le rétablir au milieu d'elle.

Un pareil projet se concilie assez bien avec le caractère connu de M. de Bouillé, et peut bien ne faire aucun tort à son jugement; mais on auroit plus de raison de s'étonner qu'un homme d'Etat, aussi rempli de pénétration et de sagacité que M. Bertrand de Molleville, ait pu donner son approbation à un plan aussi insensé et aussi périlleux, surtout après les dernières preuves que la cour

avoit eues de l'affection personnelle des troupes.

Suivant le même écrivain, M. le baron de Breteuil avoit formé un autre plan de contre-révolution, qui avoit pour but d'engager le roi à se rendre secrètement sur les frontières; projet qui fut ensuite réalisé, et qui auroit réussi, du moins quant à la fuite du roi, si on en eût confié l'exécution à tout autre qu'à M. de Bouillé. Il résulte de ce que dit M. Bertrand de Molleville, que ces agens de la cour tenoient infiniment l'un et l'autre à leurs plans; et qu'on eut besoin de la médiation de M. l'évêque de Pamiers, pour engager le général à sacrifier le sien. Comme celui de M. le baron de Breteuil ne fut pas heureux, M. Bertrand de Molleville le blâme très-prudemment. Ce qu'il y avoit de plus blâmable certainement, c'étoit de confier à M. de Bouillé l'exécution du plan formé par M. de Breteuil; et ce ne sont pas les seules rivalités dont le roi étoit destiné à être la victime.

Quelque confiance qu'on pût donner au récit de M. Bertrand de Molleville, dans cette partie

de son histoire, on ne peut s'empêcher de regarder comme certain, que M. le baron de Breteuil étoit la personne que le roi avoit choisie comme le dépositaire particulier des intérêts de sa couronne; celui à qui il avoit fait part de ses véritables intentions; à qui il avoit donné, en conséquence, plein et entier pouvoir de traiter avec toutes les autres puissances; et à la prudence duquel il se rapportoit sans réserve, pour parvenir au but qu'il se proposoit, qui étoit de rétablir son autorité légitime; c'est-à-dire, sans doute, de détruire tout ce qui avoit été fait depuis l'ouverture des états-généraux; ou, en d'autres termes, de faire une entière et véritable contre-révolution.

LETTRE

Au roi de Prusse.

Décembre, 1791.

M. MON FRÈRE,

J'AI appris, par M. Dumoutier, l'intérêt que votre majesté avoit témoigné, non-seulement pour ma personne, mais encore pour le bien de mon royaume : les dispositions de votre majesté, à m'en donner des témoignages, dans tous les cas où cet intérêt pourroit être utile pour le bien de mon peuple, a excité vivement ma sensibilité : je le réclame avec confiance dans cet instant où, malgré l'accéptation que j'ai faite de la constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de détruire entièrement le reste de la monarchie ; je viens de m'adresser à l'empereur, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès dés

principales puissances de l'Europe, appuyé d'une force armée, comme la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, donner les moyens d'établir un ordre de choses plus désirable, et empêcher que le mal qui nous travaille, puisse gagner les autres Etats de l'Europe : j'espère que votre majesté approuvera mes idées, et qu'elle me gardera le secret le plus absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle ; elle sentira aisément que les circonstances où je me trouve, m'obligent à la plus grande circonspection : c'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de Breteuil qui soit instruit de mon secret, et votre majesté peut lui faire passer ce qu'elle voudra.

Je saisis cette occasion de remercier votre majesté des bontés qu'elle a eues pour le sieur Heilman ; et je goûte une véritable satisfaction à donner, à votre majesté, les assurances d'estime et d'affection avec lesquelles je suis, monsieur mon frère, de votre majesté le bon frère.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la lettre au roi de Prusse.

Cette lettre adressée au roi de Prusse, paroît être la contre-partie des autres lettres adressées aux autres puissances de l'Europe, pour les engager à former une espèce de congrès armé, pour arrêter les progrès de ce que le ministre d'Angleterre désigna ensuite sous le nom d'*opinions armées*. Le roi avoit accepté alors la constitution, et plusieurs des lettres, contenues dans ce recueil, donnoient lieu de croire qu'il avoit eu, à certaines époques, l'intention sincère de la maintenir; mais celle-ci prouve évidemment qu'il en étoit bien éloigné; et il allègue, pour excuser une conduite qu'il ne pouvoit justifier, « les projets que les factieux montroient ouvertement de détruire entièrement le reste de la monarchie. »

Quels qu'aient pu être les projets de ces factieux, nom vague dont le roi se sert pour désigner tous les amis de la révolution, il est

impossible de se tromper sur les intentions du monarque. Cependant, les motifs qui devoient décider les puissances, n'étoient pas tout-à-fait désintéressés. Ce n'étoit pas seulement pour rétablir en France « un ordre de choses plus désirable, mais aussi pour empêcher que le mal qui le travaille pût gagner les autres Etats de l'Europe, » que le charitable et prévoyant Louis sollicite le secours de ceux qui se trouveroient exposés aux mêmes dangers que lui. Sa démarche étoit néanmoins un secret qu'il confioit à la discrétion de sa majesté prussienne, bien convaincu qu'elle en reconnoîtroit toute l'importance, et « qu'elle sentiroit aisément que dans les circonstances où il se trouvoit, il étoit obligé à la plus grande circonspection. » Il assure et confirme aussi dans cette lettre, que M. le baron de Breteuil est la seule personne qui en ait connoissance, et à qui il eût donné des pleins pouvoirs à cet égard, qu'il renouveloit, ou plutôt continuoit, en écrivant ainsi au roi de Prusse, et aux autres puissances de l'Europe.

On trouve dans l'histoire de M. Bertrand de Molleville un très-long détail, par lequel

cet écrivain a dessein de prouver que M. le baron de Breteuil avoit falsifié la date de cette lettre, en substituant 1791 au lieu de 1790; et donne à entendre que cet agent du monarque s'étoit rendu coupable de ce faux, ou de cette trahison, pour perpétuer ses pouvoirs. Les raisons que M. Bertrand de Molleville donne pour prouver cette accusation, sont trop méprisables pour qu'il soit nécessaire de s'en occuper; mais il a conclu du silence de M. le baron de Breteuil, à ce sujet, qu'il n'avoit rien de bon à répondre pour se justifier. Sans doute M. le baron n'a consulté, avec raison, que sa dignité, en ne répondant pas à une imputation aussi absurde; et certainement il faut avoir la même bonhomie, ou la même sensibilité politique que l'auteur du Poëme de la Pitié, pour écrire avec lui que « l'histoire de la révolution, par M. Bertrand de Molleville, est la plus complète et la plus exacte que l'on ait eue jusqu'à présent; » * et qu'ainsi il suffit de la lire, pour connoître tout ce qui peut intéresser dans un événement aussi important.

* Voyez la note sur le troisième Chant du Poëme de la Pitié, par M. l'abbé Delille.

M. Bertrand de Molleville prétend, en cette occasion, que M. le baron agit sans ordres de la part du monarque, parce que ces ordres n'auroient pu se concilier avec les projets des frères du roi. On doit croire plutôt, ainsi que ces lettres le prouvent clairement, que ce furent les frères du roi qui agirent sans ses ordres, puisque leur conduite ne concordoit pas avec celle de M. le baron ; et le passage de la lettre de M. le baron de Breteuil à M. le maréchal de Castries, que M. Bertrand de Molleville rapporte, confirme cette opinion. « Il ne s'en suit pas, dit le baron, que quoique ce fût l'intention du roi que les princes concertassent avec moi toutes les mesures qu'ils devoient prendre, je dusse aussi concerter avec eux toutes les miennes ; ou qu'il n'y eût pas quelques objets sur lesquels j'aurois pu recevoir des ordres et des instructions que je ne devois pas leur communiquer. » Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'à cette époque, Louis XVI étoit si mécontent du cabinet de Coblentz, qu'il envoya M. de Vioménil pour notifier à ses frères, qu'il ne s'occuperoit plus des sottises de ce cabinet ; et que s'ils avoient quelque chose à lui communiquer, au lieu

d'employer tant d'intermédiaires indiscrets, ils devoient le faire seulement par l'entremise de M. de Breteuil; mais que comme il n'étoit pas bien vu par ceux qui les entouroient, ils pouvoient s'adresser à M. le maréchal de Castries, et en donner avis à M. le baron de Breteuil.

M. de Vioménil rapporta, à Paris, une lettre qui exprimoit l'entière soumission des princes à ces conditions, qu'ils désiroient vivement de cacher à ceux qui composoient leur conseil à Coblentz; et il porta, en même temps, une copie de la lettre suivante, que les frères du roi avoient écrite à M. le baron de Breteuil.

LETTRE.

Les Frères de Louis XVI à monsieur de Breteuil.

1.er Janvier, 1792.

M. le baron de Vioménil a dû vous écrire, monsieur, pour vous rendre compte de la conversation qu'il a eue avec nous; et M. le maréchal de Castries a dû vous faire part aussi de la lettre que nous lui avons écrite; mais nous avons voulu aussi vous écrire nous-mêmes, pour vous dire que nous avons consenti au désir que le roi nous a témoigné, que nous communiquions avec lui, par votre moyen, de sa part; et M. le maréchal de Castries, de la nôtre. Vous pouvez être bien certain que nous n'y mettrons aucune réserve, et nous ne doutons pas que vous n'y mettiez la même ouverture. Cette franchise naturelle est ce qui peut le mieux convenir à la bonne cause.

OBSERVATIONS

Sur la lettre des frères du roi à M. le baron de Breteuil.

Nous avons déjà fait observer que le secret, qu'on fit à monseigneur l'évêque d'Arras, et au conseil de Coblentz, de l'ordre que le roi avoit donné à ses frères, de correspondre avec M. le baron de Breteuil, qui avoit seul toute sa confiance, et de suivre en tout ses directions, avoit occasionné, nécessairement, beaucoup de confusion dans tous les plans formés postérieurement par les fugitifs. Rol, leur agent à Berlin, désavoua positivement toute intelligence avec M. le baron de Breteuil, et s'opposa formellement au projet d'un congrès : Esterhazy en fit de même à Pétersbourg : Escars à Stockholm, ect. ; et il fut impossible de rien comprendre à la marche des affaires politiques, dont M. le baron de Thugut prit seul toute la direction, en gagnant Bischofswerder.

Mais, quoique Louis XVI se mît, pour ainsi dire, à la tête de la coalition des puissances de l'Europe, on peut encore objecter qu'il n'y a point de preuves positives et matérielles qu'il voulût réellement attirer en France des armées étrangères; ou qu'il cherchât à reprendre l'ancien pouvoir qu'on lui avoit arraché, autrement que par les menaces dont les potentats devoient être les instrumens. Le conseil de Coblentz et la cour des Tuileries avoient au fond le même but, mais ils n'employoient pas les mêmes moyens. Le premier avoit tout perdu, mais l'autre avoit encore beaucoup à perdre. Le roi désiroit le résultat que pouvoit produire une guerre heureuse pour les puissances coalisées, mais il semble que le prix que pouvoit coûter ce résultat l'effrayoit toujours. On a beaucoup raisonné et beaucoup écrit pour prouver que le roi avoit toujours eu de l'aversion pour des mesures hostiles, et qu'il ne s'y étoit décidé à la fin qu'avec beaucoup de répugnance. L'annaliste, M. Mallet-du-Pan, qui s'exprime le plus positivement à ce sujet, affirme que le roi avoit tant d'aversion pour la guerre, qu'il voulut avoir la signature de ses minis-

tres, lorsqu'ils la décidèrent. Si le roi avoit réellemennt une aussi grande répugnance pour cette guerre, qui est-ce donc qui en fut la véritable cause ? M. Mallet-du-Pan affirme que ce fut l'ambition des ministres Girondins. Au lieu de me livrer à beaucoup de réflexions, à cet égard, je me contenterai de citer ici un extrait d'une lettre écrite, à cette époque, par le général Servan, un des ministres de Louis XVI, qui connoissoit probablement toutes les circonstances de cet événement, aussi bien que M. Mallet-du-Pan.

« J'ai reçu hier, dans mes montagnes, une note d'un ouvrage attribué à M. Mallet-du-Pan : elle est dans la page 69, sous la lettre D. On a cru, sans doute, devoir me la faire connoître, parce qu'il y est question du ministère, prétendu formé par Brissot, et de la guerre, qui afflige le monde depuis cinq ans, et à laquelle on accuse ce ministère d'avoir forcé le roi de consentir. »

» La guerre étoit décidée, et décrétée, lorsque j'entrai au ministère; mais, si j'ai quelque raison pour juger de ce qui s'est passé au conseil,

conseil, lors de ce décret, par ce que j'ai vu dans le peu de temps que j'y ai assisté, je me croirois en droit de n'ajouter aucune foi aux assertions de M. Mallet-du-Pan, relativement à cet avis signé de la part des ministres, par ordre du roi, sur leur vœu pour la guerre, contraire au sien. Tout le monde sait que le parti s'opposant à la guerre, aux Jacobins et à l'assemblée, étoit aimé à la cour, ou payé par elle; et on peut présumer qu'il s'opposoit à la guerre pour mieux tromper le parti contraire. On sait aussi, que si l'on fit une faute alors, ce ne fut pas d'avoir traité cette question, et fait décider la guerre; mais bien de l'avoir fait décréter, avant de s'être assuré si la France étoit en état d'attaquer les ennemis, déjà bien connus, bien coalisés, et bien décidés à dicter des lois, et à ramener l'ancien régime. Le parti de l'opposition, dans l'assemblée, avoit ajouté foi, trop légèrement, à toutes les assertions de M. de Narbonne; et n'étant point détrompé par M. de Grave, ministre de la guerre, ni par M. Dumourier, qui le dirigeoit, il crut réellement, sur la parole de ce dernier, la France en état de porter, tout de suite, la guerre dans la Belgique, d'en faire

la conquête, de s'emparer du Palatinat, et de passer ensuite le Rhin, pour s'emparer du Brisgaw, avant que les armées prussiennes, impériales, et autrichiennes, pussent s'y opposer. Mais rien n'étoit prêt, ni sur le point de l'être, et nos ennemis en furent exactement instruits. En principe, donc, il paroît incontestable que la guerre devoit être déclarée ; mais il falloit travailler, sans relâche, à mettre le militaire français en état hostile, et attendre qu'il y fût, pour oser discuter, si nous devions, oui ou non, faire la guerre, afin que le jour du décret, pour l'affirmative, on pût voir nos armées, dans le milieu de la Belgique, et du Palatinat. La cour étoit bien opposée à la guerre, selon M. Mallet-du-Pan, et cependant M. Dumourier, dans ses Mémoires, se vante de lui en avoir prouvé la nécessité ; et l'on ne peut plus douter actuellement, que ce ministre ne fût bien vu par la cour. On sait toutes les fautes qu'il fit commettre au roi, on connoît son ambition, et tout ce qu'il a fait à la tête des armées, pour rétablir cette même cour, où il espéroit bien jouer le premier rôle. Cette prétendue tristesse du roi, dont parle M. Mallet-du-Pan ;

ces larmes, n'étoient-elles pas feintes? Et la cour ne devoit-elle pas même beaucoup espérer d'une guerre, commencée sans moyen; avec la plupart des généraux à sa dévotion; contre les deux puissances de l'Europe, les plus formidables, par l'instruction, et le nombre de leurs troupes? »

» D'un autre côté, je peux assurer que je n'ai jamais vu le roi céder à son conseil, dans les choses mêmes dont il paroissoit que ses ministres lui avoient prouvé la nécessité et les avantages pour lui, lorsque ses conseils particuliers, la reine et madame Elisabeth, lui avoient auparavant défendu de rien accorder, sans les avoir consultées. Je pourrois citer vingt preuves de ce que j'avance. Plusieurs fois j'ai vu le roi, avec un esprit droit, et je crois de la bonne volonté, témoigner son embarras, sur la conviction où il paroissoit être, de ce que lui disoient ses ministres, rompre le conseil, ne sachant que leur répondre, et ne voulant, ni trahir sa conscience, ni manquer à sa parole donnée avant d'entrer au conseil. J'ai vu traiter les quatre grandes affaires qui, j'ose le croire, ont amené la

perte du roi, et de sa famille: la suppression de sa garde; mais de quelle manière exécuta-t-il ce décret? Cette garde fut, en effet, conservée, soldée, catéchisée, documentée, etc.; et l'on peut trouver dans cette conduite les raisons de la condescendance du roi. Le décret sur les émigrés ne plaisoit nullement à la reine; celui sur les prêtres déplaisoit à madame Elisabeth, et au père l'Enfant; et celui sur le camp proche Paris, donnoit de trop grands moyens d'augmenter sans secousse, et de la manière la plus prompte, nos armées. Il assuroit, sans injustice, des hommes vêtus, équipés, armés, de bonne volonté, jeunes, robustes, etc. Ce ne devoit pas être le vœu de la cour, bien moins celui de la reine, ni des personnes qui n'avoient consenti à la guerre que dans l'espérance à-peu-près certaine, que faute de moyens nous serions battus, et verrions les coalisés donner des lois à la France. Aussi, M. Dumourier s'opposa-t-il à ce camp, et profita-t-il de cette circonstance pour faire renvoyer trois de ses collègues, qui commençoient à le trop bien connoître; et pour s'emparer du ministère de la guerre.

» D'après cet exposé très-simple de ce dont j'ai été le témoin, ne suis-je pas en droit de croire, 1.° que le roi n'exigea pas de ses ministres de signer leur avis sur la guerre ; je n'en ai jamais entendu parler à aucun d'eux ; madame Roland, ni M. Dumourier n'en disent rien dans leurs Mémoires ; le fait étoit cependant assez important : 2.° que si le roi n'avoit pas été autorisé, par ses conseils particuliers, à consentir au décret, il ne l'auroit pas fait : 3.° que la cour dut marquer de la répugnance, en public, pour cette guerre, mais en être bien aise en réalité ; n'étoit-ce pas, en effet, le seul moyen de s'assurer de puissans secours au-dehors, et beaucoup de partisans au-dedans ? »

» Mais qui donc a véritablement nécessité cette guerre si désastreuse dont se plaint M. Mallet-du-Pan? Demandons le lui, il aura peut-être d'autant moins de peine à nous l'apprendre, qu'après avoir été initié dans tous ces secrets, il a été, de son aveu, l'agent très-actif des puissances coalisées. N'est-ce pas le cabinet d'Angleterre, l'insatiable ambition de cette cour dévorante, les folles espérances des princes combinés, se soumettant

aux alliances les plus monstrueuses, dans la vue de se partager la France, et de bouleverser le système politique de l'Europe, à l'avantage de l'Angleterre, de l'Autriche, et de la Russie? car toutes les autres puissances de la coalition auroient été infailliblement traitées comme les animaux le furent par le lion.....

« .... Il prit tout là-dessus
Ou bien, s'il ne prit tout, il n'en demeura guère. »

Il résulte donc, de cette Correspondance supplémentaire, que le roi étoit entièrement opposé à toutes les mesures prises en France, depuis la formation des Etats-Généraux, jusques à la chute du trône; mais que, hors d'état de résister à toute la nation, il vouloit appeler les puissances étrangères à son secours, ou, tout au moins, pour servir d'épouvantail, s'il est possible de le croire, surtout en se rappelant le manifeste attribué par M. Burke au général Burgoyne, dont on peut faire ici la plus juste application; et que ses temporisations furent d'abord contrecarrées par ses frères, et toujours par ceux qui les entouroient, qui n'avoient d'autre but,

d'autre désir, et d'autre espoir, que la ruine, le carnage, et la dévastation. Quelques plans que la cour eût formés pour réduire les factieux, par la crainte des puissances étrangères, la déclaration de guerre, qui eut lieu ensuite, dérangea tout le système; et les instrumens de ces vues, ainsi que les princes émigrés ne parurent sur les frontières, que pour démontrer la futilité de tous les projets dirigés contre un peuple qui a pris les armes pour défendre son indépendance et sa liberté.



C'étoit à la fin de cette Correspondance, que les auteurs de ce recueil devoient faire une division dans l'édition qu'ils se proposoient de publier. Ils considéroient la première partie comme « une espèce de galerie morale de tableaux plus ou moins pathétiques, qui présentoient le roi sous diverses formes, et sous différens points de vue, plus ou moins intéressans, et plus ou moins animés. » La seconde partie contenoit l'analyse des manuscrits de Louis XVI; et pouvoit de-

venir un jour, selon eux, le manuel des princes héréditaires ou électifs, qui, sacrifiant leur orgueil et leur amour-propre à l'amour de l'ordre; et leurs raisons d'état à la logique des principes, essayeroient d'oublier qu'ils étoient rois, pour se rappeler qu'ils étoient hommes.

Nous craignons que ces messieurs ne se soient fait illusion. Les maximes doivent être, est vrai, des leçons abrégées de la sagesse humaine; mais celui qui lit ou qui raisonne, n'est pas toujours sage. Sans nous livrer aux mêmes espérances, nous n'avons inséré que ce qui n'avoit pas encore été publié, et nous renvoyons le lecteur à la Table des matières, pour les écrits qui sont déjà connus, et que nous avons omis à cause de cela. C'est de la lettre suivante que devoit commencer le second volume.

LETTRE

De Louis XVI à M. l'abbé.....

Paris, 11 Mars, 1791.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Vous me demandez des instructions propres à diriger l'éducation de M. le Dauphin, dans cet âge tendre où les passions n'ont point encore parlé, où la raison cependant laisse à l'enfant la volonté et le pouvoir d'apprendre.

Ces instructions me paroissent d'autant plus utiles, qu'il existe peu d'ouvrages qui puissent guider les instituteurs, et leur laisser l'esprit de diriger l'enfance avec quelque fruit. Voici les réflexions qui m'ont été suggérées par la lecture des bons écrivains, et que j'ai essayé de tracer avec toute la clarté possible. Je l'ai fait avec ce zèle que

dictent la tendresse d'un père, et le sentiment d'un homme vivement pénétré des devoirs qu'inspire le rang où mon fils est appelé par sa naissance.

. . . . . .

Vous avez à former le cœur, l'esprit, et le corps d'un enfant.

L'exemple, de sages conseils, des louanges accordés avec art, et des réprimandes toujours faites avec douceur, feront naître, dans le cœur de votre jeune élève, la douce sensibilité, la honte de la faute, l'envie de bien faire, une louable émulation, et le désir de plaire à son instituteur.

Peu de livres, mais bien choisis; des livres élémentaires, clairs, précis et méthodiques; une aimable occupation qui ne fatigue point la mémoire, qui excite la curiosité, donne le goût de l'étude et l'amour du travail, doivent former bientôt l'esprit d'un enfant bien organisé, docile et studieux.

Des extraits souvent répétés, la promenade, des travaux champêtres dont l'instituteur doit partager les fatigues et les plaisirs, et qui peuvent se borner à la culture d'un petit jardin; quelque jeu avec des enfans du même âge, mais en présence du maître, voilà des moyens infaillibles pour conserver la santé de l'enfant, charmer ses ennuis, et fortifier son corps.

Vous devez fixer, d'une manière commode pour vous, et utile pour l'enfant, les heures de vos études, de vos promenades, et de vos travaux manuels.

Je me réserverai certains momens pour apprendre à mon fils la géographie; bientôt les premiers élémens de l'histoire lui seront développés; nous déroulerons devant lui les annales des peuples anciens et modernes.

Je ne serai pas fâché que mon fils s'occupe d'un état mécanique dans les mo-

mens de loisirs, ou pendant les récréations. Je sais bien que certaines gens me blâment, qu'ils trouvent plaisant de me voir joindre les instrumens de la serrurerie au sceptre des rois. Je tiens ce goût de mes aïeux; un de nos sages philosophes par excellence, a fait dans ses livres mon apologie, et c'est, peut-être, tout ce que j'ai trouvé de bon dans son *Émile*, ou ce qui m'a paru digne d'être excusé.

Que les principes des connoissances soient gravés dans la mémoire de mon fils; je méprise les hommes superficiels, ce sont des ignorans présomptueux, plus sujets à l'erreur que les autres hommes.

Que l'adulation n'annonce jamais les caprices de votre élève : mon fils n'apprendra que trop tôt qu'il sera libre un jour de satisfaire les siens.

Exaltez à ses yeux les vertus qui font les bons rois, et que vos leçons soient proportionnées à son intelligence. Hélas!

il ne sera que trop tenté d'imiter un jour ceux de ses ancêtres qui ne furent recommandables que par des exploits guerriers. La gloire militaire tourne la tête. Eh ! quelle gloire, que celle qui regarde de flots de sang humain, et ravage l'Univers ! Apprenez-lui, avec Fénélon, que les princes pacifiques sont les seuls dont les peuples conservent un religieux souvenir. Le premier devoir d'un prince est de rendre son peuple heureux : s'il sait être roi, il saura toujours bien défendre le peuple et sa couronne.

Il faut le familiariser avec nos bons auteurs français, afin de développer, dans ses facultés intellectuelles, cette pureté d'expression que doit avoir, dans ses paroles et ses écrits, un prince que tous les sujets auront droit un jour de juger.

Apprenez-lui, de bonne heure, à savoir pardonner l'injure, à oublier l'injustice, à récompenser les actions louables, à respecter les mœurs, à être bon, à recon-

noître les services qui lui ont été rendus.

Parlez-lui souvent de la gloire de ses aïeux, et offrez-lui pour modèle de conduite, Louis IX, prince religieux, avec des mœurs et de la vérité; Louis XII qui ne veut point punir les conjurés du duc d'Orléans, et qui reçoit des Français le titre de Père du peuple; du Grand Henri qui nourrit la ville de Paris qui l'outrage, et lui fait la guerre; de Louis XIV, non lorsqu'il donne des lois à l'Europe, mais lorsqu'il pacifie l'Univers, et qu'il est le protecteur des talens, des sciences et des beaux-arts.

Mettez un frein à ses passions, et ne déguisez jamais les foiblesses de votre élève; que le calme des vertus privées maîtrise les sens, il sera doux, pacifique, digne d'être aimé: alors vous serez sûr de votre ouvrage, on vous applaudira, et vous partagerez la reconnoissance que les peuples doivent à ceux qui ont écouté la

sagesse de Fénélon, dans les fonctions qui l'ont immortalisé.

Ce n'est point des exploits d'Alexandre, ni de Charles XII, dont il faut entretenir votre élève : ces princes sont des météores qui ont dévasté la terre. Parlez-lui, et de bonne heure, des princes qui ont protégé le commerce, agrandi la sphère des arts, enfin des rois tels qu'il les faut aux peuples, et non tels que l'histoire se plaît à les louer.

Vous connoissez les bons livres, les bonnes méthodes ; vous m'avez paru avoir profité de vos lectures, des premières leçons de la jeunesse ; vous êtes instruit, tâchez de faire pour mon fils ; ce qui a été fait pour vous ; mais ne vous pressez pas de jouir du fruit de vos travaux ; ne redoutez pas la lenteur ; soyez bien convaincu que votre élève sent quand vous voulez lui apprendre encore ; ne déguisez jamais, et qu'il ne paroisse pas plus savant qu'il ne l'est en effet : il est honteux

à un prince de n'avoir que des demi-connoissances, son instituteur doit lui éviter cette honte.

Feignez d'apprendre avec votre élève, et excitez son émulation en piquant sa vanité : on réussit quelquefois par ce procédé ; il fait la gloire du maître, et les délices de l'élève.

Parlez-lui quelquefois, et toujours avec respect, de Dieu, de ses attributs et de son culte ; prouvez-lui que l'autorité des rois vient de Dieu, et que s'il ne croit pas à la puissance du maître des rois, il sera bientôt la victime de ces hommes qui ne croient rien, méprisent l'autorité, et s'imaginent être les égaux des rois.

Qu'il apprenne, dès-à-présent, que la religion est digne de tous ses hommages, et de tous ses respects ; que l'incrédulité, et la fausse philosophie minent sourdement les trônes, et que l'autel est le rempart des rois religieux.

Dans

Dans un siècle aussi éclairé, aussi instruit que le nôtre, il faut que votre élève soit assez versé dans la connoissance des sciences exactes, pour apprécier les découvertes utiles; il seroit un jour très-fâcheux pour lui, qu'il ne sût pas discuter, dans certaines circonstances, des matières qui décéleroient son ignorance; *dès qu'il auroit donné sa mesure*, comme le dit Montaigne, il ne seroit plus roi que de nom.

En attendant que votre jeune élève apprenne l'art de régner, faites réfléchir sur lui le miroir de la vérité sur tout ce qui peut lui rappeler qu'il n'est au-dessus des autres hommes que pour les rendre heureux.

Souvenez-vous de lui enseigner que c'est lorsqu'on peut tout, qu'il faut être très-sobre de son autorité. Les lois sont les colonnes du trône: si on les viole, les peuples se croient déliés de leurs engagemens. Les guerres civiles nous ont appris que c'est presque toujours

ceux qui gouvernent, qui, par leurs fautes, ont fait répandre le sang humain : le roi juste est le bon roi.

Apprenez à votre élève que les vices et les excès déshonorent également ceux qui doivent un jour n'être cités que comme des modèles à suivre.

Montrez-lui combien la douceur, la bonté, la modération, ont de charmes; réprimez les mouvemens impétueux de la nature; n'obéissez jamais au caprice; cherchez l'amitié de votre élève, non par une dangereuse complaisance, mais par une confiance raisonnée, par les caresses pures de l'attachement, et par une complaisance bien appliquée.

Ne fatiguez point inutilement sa mémoire, mais que tous les momens de son existence soient occupés; que le travail et le plaisir remplissent bien tous les instans qu'il passe près de vous : faites tout votre possible pour qu'il désire vous voir, être

avec vous, et qu'il soit malheureux de votre absence.

J'avois, pour feu monsieur le dauphin mon fils, écrit un très-grand nombre d'idées sur l'éducation : quelques erreurs empruntées de la philosophie moderne s'étoient glissées dans mon recueil ; c'est l'expérience qui m'a instruit ; je crois vous avoir fait passer une copie de mon traité : faites un choix, mais méfiez-vous de tous ces principes erronés, enfans perdus de la nouveauté, de l'esprit du siècle, et du poison de l'incrédulité.

Loin de lui tous les ouvrages, où la philosophie qui prétend juger Dieu, son culte, son église, et sa loi divine. Les passions ne lui inspireront que trop, un jour, le désir de secouer le joug de la religion ; et les flatteurs sauront bien profiter de ce moment. Faites-lui respecter les choses saintes ; et dévoilez, à ses yeux, la fausse philosophie.

J'aurois bien des choses à vous dire que me dictent ma tendresse pour mon fils, et le désir de former son cœur et son esprit; mais je crains de prendre trop le ton sentencieux, et d'avoir l'air de dicter des lois à son instituteur. J'ai toute confiance en vous, M. l'abbé; que ma lettre soit quelquefois consultée par vous, mais ne soit pas l'unique règle de votre conduite. J'ai besoin de vous voir quelquefois; venez avec votre élève; au milieu des chagrins qui déchirent mon ame, mon unique consolation est dans mon fils; et je me complais en voyant les progrès qu'il fait tous les jours, et qu'il doit à vos soins et à votre amitié pour lui.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la lettre à M. l'abbé....

On a écrit beaucoup de traités sur l'éducation des personnes destinées à gouverner. Des ames généreuses intimement convaincues que la félicité ou le malheur des nations dépendent principalement des vertus, et sur-tout des lumières de leurs chefs; et persuadées, avec le poète, que rarement celui qui est né sur le trône est digne de le remplir, ont fait tous leurs efforts pour inspirer aux princes de la terre, des opinions et des maximes propres à diminuer la source des maux que les peuples sont légalement appelés à supporter. Dans les temps ordinaires, l'éducation des princes est dirigée par l'esprit des cours, modelée sur leurs usages, et modifiée par la nature du gouvernement dont ils doivent être les arbitres suprêmes : ce n'est que dans des temps de discordes et de guerres civiles, que les peuples ont des occasions d'améliorer leur sort, en enseignant à ceux qui commandent, que ceux qui obéissent ont aussi des droits.

Mais quoiqu'une multitude d'hommes privés ait donné de pareilles leçons, il est rare que le monde en ait reçu de ce genre d'aucun de ses rois. Louis XVI, instruit par son peuple, pouvoit instruire à son tour; aussi trouve-t-on, dans les conseils qu'il donne au précepteur de son fils, plusieurs observations très-sages, qui l'honorent comme homme, mêlées à beaucoup d'autres moins dignes d'éloges, et qui appartiennent au prince.

Les qualités physiques, morales, intellectuelles et même purement mécaniques qu'il désire qu'on donne à son fils, sont en général utiles et raisonnables. Ceux qui le blâmoient de perdre son temps, c'étoit leur expression, à joindre les instrumens de la serrurerie au sceptre des rois, lui pardonneront encore moins le dessein qu'il avoit formé de faire enseigner un métier à son fils: nous croyons cependant que de pareils reproches sont injustes et déplacés. Quand même ce n'auroit pas été en lui un goût qu'il tenoit de ses aïeux, ce qui est une réponse suffisante à toutes les objections, c'étoit toujours du moins une acquisition de quelque chose d'utile.

Louis XVI pouvoit aussi alléguer l'autorité de Jean-Jacques Rousseau, en faveur de cette partie de l'éducation à laquelle il étoit si attaché; et on peut même faire observer que c'étoit la seule chose qu'il approuvoit dans cet écrivain bizarre et singulier. Dans un siècle de révolutions, il est infiniment sage de familiariser les Grands avec les arts utiles et libéraux: si Denys de Syracuse n'avoit pas eu des connoissances, au lieu d'être maître d'école à Corinthe, il se seroit vu réduit peut-être à mendier son pain.

Le désir que le monarque manifeste de voir inspirer de bonne heure, à son fils, des principes religieux, est encore plus important et plus digne d'éloges. Il étoit lui-même naturellement porté à la dévotion; malheureusement c'étoit une dévotion fondée sur l'ignorance; et comme les affections les plus fortes sont les plus dangereuses, lorsqu'elles sont mal dirigées, il fut la victime de ses erreurs. Il méconnoissoit si étrangement la nature de la religion, qu'il la regardoit comme la même chose que la puissance. « Prouvez à mon fils,

disoit-il, que l'autorité des rois vient de Dieu.» Le précepteur auroit été furieusement embarrassé, s'il avoit été obligé d'en faire une démonstration.

Les réflexions et les avis du monarque sur l'incrédulité, auquel on a donné bien faussement le nom de philosophie, sont justes en théorie. Mais on peut contester la solidité de l'axiome, où il assure que l'autel est le rempart des rois religieux. On nous a souvent soutenu que l'autel étoit, quelquefois, l'appui du despotisme; et que, comme les rois, il prétend à une céleste origine : le monde a prononcé, il y a déjà long-temps, sur de pareils dogmes. Louis XVI, lui-même, étoit sceptique involontaire sur ce point. Il remarque, dans la même lettre, que « les lois sont les colonnes du trône, et que, si on les viole, les peuples se croyent déliés de leurs engagemens. Les guerres civiles nous ont appris, ajoute-t-il, que c'est presque toujours ceux qui gouvernent, qui, par leurs fautes, ont fait répandre le sang humain. » Si les rois reconnoissent la légitimité de la résistance à la force ; s'ils

avouent que l'opinion publique, et la volonté du peuple, est le seul vrai et solide fondement de l'autorité royale, l'autel, qui demande une soumission implicite à ses décrets, et qui abhorre toute interposition laïque, qu'il qualifie même d'intrusion, est moins un appui qu'une entrave pour l'Etat.

Il résulte aussi, de cette lettre, que le roi s'étoit égaré, dans les premières années de son règne, dans les labyrinthes de la philosophie moderne; et qu'il avoit adopté alors des idées aussi hérétiques, en fait de religion, que celles qu'il veut soutenir en politique, l'étoient dans ce moment. Il avertit le précepteur de se tenir en garde contre ces principes erronés, enfans perdus de la nouveauté, de l'esprit du siècle, et de l'incrédulité. Cet avis est louable, mais l'application qu'il en fait est aussi erronée peut-être que les principes qu'il condamne. Il y a, entre cette soumission aveugle et passive qui rejette tout examen, et cette folle et sotte présomption qui décide de tout sans preuve, un terme moyen, un milieu que la vraie religion et la vraie philosophie

admettent également. Ce n'est pas l'examen des preuves de l'existence de Dieu, de ses attributs, et de ses perfections, ni du genre d'hommage et de culte qui lui est dû, ni de la vraie constitution d'une église chrétienne, ni de la nature et de l'étendue de la loi divine, qui est irréligieux : la religion invite, au contraire, sollicite, ordonne de faire cet examen, et elle est bien éloignée de craindre les attaques d'une fausse philosophie. Ces attaques ont été souvent virulentes et peu respectueuses ; mais il arrive souvent que le mal qu'on veut faire, produit un bien qu'on ne soupçonne pas : et la religion dépouillée, dégagée de ses abus, sort pure et radieuse de ce conflit. L'erreur du roi, il faut l'avouer, est plutôt une erreur systématique que personnelle, et on peut la lui pardonner, puisqu'elle lui est commune avec une infinité d'hommes plus éclairés que lui, et aussi pieux. Cependant, en relevant les défauts que nous apercevons dans cette lettre, il seroit injuste de ne pas rendre hommage aux qualités estimables qu'elle nous découvre dans ce prince infortuné. Nous avons eu occasion de faire

remarquer, plus d'une fois, dans le cours de cette Correspondance, l'horreur constante et profonde qu'il éprouva toujours à l'idée de verser le sang de ses semblables; et on voit qu'il s'efforce d'inspirer un sentiment si honorable à son fils. Pénétré du danger auquel expose la séduction du pouvoir, et de la facilité qu'on trouve à en abuser, il avertit le précepteur que son élève ne sera que trop tenté, un jour, d'imiter ceux de ses ancêtres qui ne furent recommandables que par des exploits guerriers : il ne l'engage pas à le nourrir de l'histoire de ces héros, qu'il représente comme des météores destructeurs qui ont dévasté la terre; il le conjure, au contraire, de lui parler, de bonne heure, des princes qui ont protégé le commerce, les arts, l'industrie; qui ont agrandi la sphère des connoissances humaines; qui ont amélioré les peuples par leur exemple, qui les ont enrichis par des projets et des établissemens utiles, et qui leur ont procuré les douceurs et les avantages de la paix.

On peut même dire, en général, que, quoi-

que quelques-unes de ces maximes portent l'empreinte des préjugés naturels à son rang, le plus grand nombre, et celles que l'infortuné Louis XVI désiroit le plus qu'on inculquât à son fils, respirent une philantropie réelle, et la plus pure bienveillance.

QUELQUES MAXIMES

ÉCRITES DE LA MAIN DE LOUIS SEIZE.*

I.

Il ne dépend pas toujours du roi de rendre ses sujets heureux; mais il dépend de lui de s'en servir utilement, en les employant à ce qu'ils savent faire.

II.

Faire du bien, entendre dire du mal de soi patiemment, ce sont là des vertus de roi.

* La Gironde étoit revenue à des sentimens modérés ; on vouloit sauver le roi, déclarer la déchéance, et prononcer sur son sort. Le ministre Roland chargea l'éditeur de composer la justification du monarque; il lui permit de fouiller dans certains papiers de Louis XVI, en dépôt au ministère. Parmi ces papiers se trouvoit un petit manuscrit du roi, très-peu lisible; c'étoit un recueil de maximes et de pensées. On n'a fait usage que de celles qu'on a pu déchiffrer. Il y en a quelques-unes qui parurent avoir été parodiées d'autres ouvrages. Madame Roland avoit, dans ses papiers, une copie de ces maximes, qu'elle nous avoit demandée. (*Note de l'Editeur Français.*)

III.

Faire du bien aux autres, c'est en recevoir soi-même.

IV.

La meilleure manière de se venger, est de ne point ressembler à celui qui nous fait injure.

V.

Celui qui refuse d'obéir à la raison universelle et politique, c'est-à-dire à la Providence, ressemble à un esclave fugitif: celui qui ne la voit pas, est aveugle.

VI.

Il ne faut pas recevoir les opinions de nos pères comme des enfans, c'est-à-dire, par la seule raison que nos pères les ont eues et nous les ont laissées, mais il faut les examiner et suivre la vérité.

VII.

Être heureux, c'est se faire une bonne

fortune à soi-même ; et la bonne fortune, ce sont les bonnes dispositions de l'ame, les bons mouvemens et les bonnes actions.

VIII.

Il faut recevoir les bienfaits de ses amis sans ingratitude et sans bassesse.

IX.

Une franchise affectée est un poignard caché.

X.

Donnons à tout le monde, plus libéralement aux gens de bien, mais sans refuser le nécessaire à personne, pas même à notre ennemi ; car ce n'est pas aux mœurs que nous donnons, ni au caractère, mais à l'homme, que nous donnons.

XI.

C'est une grande ressource que le témoignage d'une bonne conscience.

XII.

La religion est la mère des vertus ;

le culte que l'on doit à Dieu doit être préféré à tout.

XIII.

Pour aimer il faut connoître; pour connoître il faut éprouver. Je ne donne mon amitié qu'avec une extrême précaution.

XIV.

Les mauvais musiciens, les mauvais poètes sont insupportables à ceux qui les écoutent, mais la nature les a mis en possession d'être enchantés d'eux-mêmes.

XV.

Applaudir aux injures, goûter le plaisir de la médisance, quoiqu'on n'en fasse pas soi-même les frais, c'est devenir coupables.

XVI.

Les querelles de parti ne sont que des étincelles passagères, quand le souvenir ne s'en mêle pas; elles deviennent des incendies et des meurtres, lorsqu'il leur donne du poids.

XVII.

Les fausses marques d'estime et d'amitié semblent permises en politique, mais elles ne le sont jamais en morale ; et à le bien examiner, la réputation de fourbe est aussi flétrissante pour un prince, que nuisible à ses intérêts.

XVIII.

Un prince avare est pour les peuples comme un médecin qui laisse étouffer un malade dans son sang ; le prodigue est comme celui qui le tue à force de saigner.

XIX.

Quiconque veut assujettir ses égaux, est toujours sanguinaire ou fourbe.

XX.

La mauvaise fortune est le thermomètre qui indique en même-temps le réfroidissement de ses amis.

XXI.

C'est dans l'ame de Marc-Aurèle, bien

plus que dans ses maximes, qu'il faut juger l'homme et le monarque.

XXII.

Un ouvrage écrit sans liberté ne peut être que médiocre et mauvais.

XXIII.

Une chose ne mérite d'être écrite qu'autant qu'elle mérite d'être connue.

XXIV.

L'institution du soldat est pour la défense de la patrie; les louer à d'autres, c'est pervertir à-la-fois le but du négoce et de la guerre, s'il n'est pas permis de vendre les choses saintes : eh ! qu'y a-t-il de plus sacré que le sang des hommes?

XXV.

En politique, on devroit faire un recueil de toutes les fautes que les princes ont faites par précipitation, pour l'usage de ceux qui veulent faire des traités et des alliances. Le temps qu'il leur faudroit

pour les lire, leur donneroit celui de faire des réflexions qui ne sauroient que leur être salutaires.

XXVI.

Il faut distinguer la flatterie de la louange. Trajan étoit encouragé à la vertu par le panégyrique de Pline. Tibère étoit confirmé dans le vice par les flatteries des sénateurs.

XXVII.

Les fléaux célestes ne durent qu'un temps; ils ne ravagent que quelques contrées, et les pertes, quoique douloureuses, se réparent; mais les crimes des rois font souffrir long-temps des peuples entiers.

XXVIII.

Les princes de Machiavel sont comme les dieux d'Homère que l'on dépeignoit robustes et puissans, mais jamais équitables. Louis Sforce avoit raison de n'être que guerrier, parce qu'il n'étoit qu'un usurpateur.

XXIX.

Il seroit à souhaiter pour le bonheur du monde, que les rois fussent bons, sans être, cependant, trop indulgens; afin que la bonté fût en eux, toujours une vertu et jamais une foiblesse.

XXX.

Un roi qui règne par la justice, a toute la terre pour son temple, et tous les gens de bien pour ministres.

OBSERVATIONS

Sur les maximes précédentes.

Les maximes de Louis XVI, qu'on vient de lire, présentent des caractères très-différens. Plusieurs n'offrent rien de remarquable; d'autres sont singulières et ingénieuses; quelques-unes ont même de la sublimité. Lorsqu'il recommande, dans la sixième, d'examiner avec soin la vérité des opinions, il s'écarte de la règle qu'il avoit prescrite dans d'autres occasions; mais, vraisemblablement, il avoit rédigé cette maxime dans ces momens d'erreur où, comme il le reconnut ensuite, entraîné par les charmes de cette philosophie, dont le sage Turgot et le vertueux Malesherbes lui présentoient les préceptes et l'exemple, il ne connoissoit pas encore assez bien, ni le prix, ni la nature des prérogatives de la royauté. S'il avoit bien réfléchi sur la septième, à diverses époques de la révolution, il auroit évité plusieurs des erreurs qui lui furent si funestes. Qui entend-il par « égaux, » dans

la dix-neuvième ? L'idée est juste en théorie; mais il est difficile de deviner l'application qu'il veut en faire. L'observation relative à Marc-Aurèle, n'est pas moins juste, mais si on doit juger de son ame par sa conduite, elle lui est peu favorable. La vingt-deuxième est digne d'un roi ami de la liberté. La vingt-quatrième nous offre un des plus beaux traits qui caractérisent le monarque. La vingt-sixième, et toutes celles qui la suivent, sont également ingénieuses et pleines de justesse.

PENSÉES DE LOUIS XVI

SUR CERTAINS AUTEURS ANCIENS ET MODERNES.

En parlant de Sénèque, il disoit : "J'aimerois cet auteur s'il avoit pratiqué ses principes; mais sa vie contrastoit avec ses préceptes : c'est un fourbe philosophe."

~~~~~~

Il disoit de Tite-Live : "Je ne puis me persuader que ses harangues aient jamais été prononcées à la tête des armées; elles sont trop longues."

~~~~~~

Il observoit que Tacite avoit été bien osé : "Je l'aime et je l'admire." "Raynal, disoit-il, est un pédant qui veut régenter l'Univers : c'est l'opposé de Pangloss : tout est mal selon lui."

~~~~~~

" Si Rousseau, avec son caractère atrabilaire, eût soupçonné le mal que produi-
~~~~~~

ront un jour ses écrits, je suis persuadé qu'il ne les auroit jamais mis au jour. Il est, en cela, contraire à Voltaire, qui auroit émis sa pensée quand même il eût été assuré qu'elle auroit bouleversé un Etat. C'est un homme qui avoit encore plus d'orgueil que d'esprit.

Ne devons-nous pas l'Enéïde de Virgile à la protection d'Auguste? Quels motifs déterminèrent Virgile à vouloir détruire ce poëme? Il me paroît qu'il existe dans le caractère de ce poète quelques traits bien dignes d'être examinés.

Sur les réflexions relatives aux auteurs anciens et modernes.

Les réflexions de Louis XVI sur Sénèque et sur Tite-Live sont d'accord avec l'opinion générale. Son admiration et son estime pour Tacite font honneur à son esprit et à son cœur. Il jugeoit bien l'abbé Raynal, qui, comme on le reconnoît aujourd'hui, ne méritoit pas la réputation qu'on avoit voulu lui faire. On peut douter s'il ne porte pas trop loin son indulgence en faveur de Rousseau; mais on peut aussi contester la justesse de son jugement dans ce qu'il dit sur le résultat des ouvrages philosophiques de cet écrivain. Son opinion sur Voltaire est sévère, mais elle paroît mieux fondée.

Les observations sur Virgile ne présentent rien de neuf. Si nous ne sommes pas entièrement redevables de l'Enéide à Auguste, il n'y a du moins aucun doute que l'idée de faire sa cour à l'empereur, n'ait eu la plus grande influence sur le poète. On ne connoît pas aussi bien les motifs qui firent désirer à

Virgile d'anéantir cet ouvrage. Sa conduite et son caractère nous offrent certaines particularités qui nous paroissent dignes de la plus grande attention. On nous permettra donc de nous y arrêter quelques instans.

Personne n'a traité le prince des poètes latins avec plus de sévérité, que le prince des poètes tragiques de l'Italie. « Ce n'est pas assez, dit Alfieri, pour un écrivain qui a l'intime conviction d'avoir découvert la vérité, qu'il ait la volonté et les moyens de la développer avec énergie, et de l'exprimer avec éloquence; pour qu'il le fasse, il faut qu'il ait déjà une honnête aisance, ou qu'il sache se contenter de peu; autrement, ses efforts seront toujours foibles et impuissans. » Alfieri craint de passer pour un diseur de paradoxes, en avançant les propositions les plus raisonnables. Un adage vulgaire, et trop justifié par l'expérience, nous assure que la vertu ne procure pas du pain. Ecrivez un volume, dit Voltaire, à la louange de monseigneur Superbus Fadus; faites des sonnets sur les sourcils de sa maîtresse; dédiez un ouvrage à son portier, vous êtes certains d'être bien reçus et bien recommandés; ins-

truisez le monde, et vous pouvez compter sur l'oubli, et probablement sur des injures. Le monde alloit ainsi du temps de Voltaire, et les philosophes ont observé, qu'à certains égards, il change très-lentement.

Alfieri cite l'exemple de Virgile pour justifier son opinion. Il rend au poète Romain ce tribut qui est si justement dû à ses talens; il donne les éloges les plus grands et les mieux mérités à cette majesté de style, cette force de coloris, cette harmonie imitative qui le distinguent si éminemment : « mais ce qui forme, ajoute-t-il, la partie principale d'un ouvrage, ce qui doit au moins en constituer la moitié, l'utile mêlé à l'agréable, cette portion céleste, cette ame qui seule peut le vivifier, et que l'énergie de la pensée et le sentiment de la vérité peuvent seuls créer, tout cela manque dans Virgile. » Le savant critique le blâme en chronologiste, d'avoir placé Auguste le premier dans l'énumération que fait Anchise des grands hommes qui doivent illustrer Rome, et la rendre la maîtresse du monde; mais il peut à peine contenir son indignation, en voyant cette longue

suite de louanges que le poète prodigue à son protecteur ; tandis qu'il accorde à peine quelques vers insignifians aux Scipion, aux Régulus, aux Fabricius, aux Fabius sur lesquels il semble glisser avec la rapidité de l'insouciance. « Peu satisfait de cela, continue le critique, Virgile consacre encore dix-neuf de ses vers les plus beaux et les plus touchans à louer un certain Marcellus, neveu d'Auguste, qui mourut très-jeune ; et qui seroit resté enseveli dans l'oubli le plus profond, sans la basse sublimité de cette tirade ; tandis qu'un simple hémistiche lui suffit pour Caton ; trois vers pour Junius Brutus, et qu'il ne dit pas un seul mot de Marcus Brutus. » Il y a aussi plusieurs autres omissions qu'Alfieri ne peut pardonner au poète ; mais sa fureur est à son comble, lorsqu'il voit que Cicéron n'est pas oublié, il est vrai, mais qu'il n'en parle que dans un vers humiliant où il donne la palme de l'éloquence aux orateurs grecs, afin de l'arracher à l'illustre Romain.* « Plein d'une juste

* Que d'autres.... plaident mieux au barreau.
ENÉID. LIV. VI.

indignation, ajoute Alfieri, le lecteur s'arrête à de pareils endroits, et il est forcé de s'écrier: Voilà le pain d'Auguste; voilà les avantages que la protection des princes de la terre offre aux gens de lettres; voilà la bassesse et la servilité qui sont inséparables du protecteur et du protégé! »

« O anima cortese Mantovana!
Di cui la fama ancor nel mondo dura
E durerà quanto 'l moto lontana. » — DANTE.

Toi qui reçus le jour sur les bords du Mincie,
Favori d'Apollon, vaste et divin génie,
Dont le nom, les accens et la célébrité
Volent de siècle en siècle à l'immortalité.

O Virgile! c'est à regret que les Amis de la liberté, en admirant tes sublimes talens, se voyent forcés de souscrire à cette sévère mais trop juste sentence, que tes successeurs, tes émules n'ont pu s'empêcher de prononcer contre toi! L'Arioste avoit porté déjà à-peu-

près le même jugement, quoiqu'avec beaucoup moins de rigueur qu'Alfieri.

Non fu si santo, nè benigno Augusto
Come la tuba di Virgilio suona,
L'avere avuto in Poesia buon gusto
La proscrizione iniqua gli perdona.

Et le poète ajoute:

Nessun sapria se Neron fosse ingiusto,
Nè sua fama saria men forse buona,
(Avesse avuto è terra, è ciel nemici)
Se gli Scrittori sapea tenersi amici.

Canto 35.

Peuples, ne croyez pas Auguste exempt de blâme,
Comme si hautement Virgile le proclame.
Les dons de l'empereur, sa libéralité
Firent du triumvir cacher la cruauté.
Malgré tant de forfaits, malgré tant de victimes,
Non, jamais de Néron on n'eût connu les crimes;
On l'eût divinisé de ce nom abhorré,
On verroit le grand homme aujourd'hui décoré,
Si de lâches flatteurs soudoyant le génie,
Il eût su racheter ainsi sa barbarie.

A son exemple, plusieurs autres poètes de différentes nations, jaloux comme lui de tout ce qui peut ternir la gloire, si justement due

aux disciples d'Apollon et des Muses, lui ont fait le même reproche. Hayley avoit même dévancé Alfieri, à cet égard, dans son Essai sur la poésie épique, et aveç des accens dignes de l'auteur des Géorgiques et de l'Enéïde. Leurs idées ont même tant de rapport, qu'on pourroit croire que les élégantes expressions, les regrets affectueux du poète Anglais, ont donné l'essor à l'énergique indignation du poète Italien.

O had thy Muse, whose decorating skill
Could spread rich foliage o'er the leafless hill;
Had she, who knew with nicest hand to frame
The sweet, unperishable wreaths of Fame;
Had she, exalted by a happier fate,
Virtue's free herald, and no slave of state,
Decked worthier shrines with her unfading flower,
And given to Freedom, what she gave to power;
Then with more keen delight and warmer praise
The world had listened to thy bolder lays;
Perchance had owed to thee (a mighty debt!)
Verse where perfection her bright seal had set,
Where art could nothing blame, and nature nought regret!

« O Virgile! si le génie créateur qui sut embellir avec tant de richesse les coteaux dé-

pouillés de leur verdure ; si cet art enchanteur qui a pu ennoblir le vice, et lui assurer une place au temple de mémoire, en le couvrant d'un éclat usurpé; si ta muse exaltée par des idées plus sublimes, loin de se prostituer à la tyrannie, avoit osé chanter la vertu; si elle avoit décoré de ses dons immortels de véritables héros; si elle avoit consacré à la liberté ce qu'elle n'a pas craint de sacrifier au despotisme ; le monde ravi par tes chants hardis et mélodieux, en auroit mieux senti le prix, et t'eût donné des éloges plus justes et plus honorables. Peut-être même ta voix divine, en harmonie avec son objet, auroit produit ces célestes accords, où l'art et la nature n'auroient trouvé que des objets d'admiration, et des jouissances pures et inépuisables. »

HAYLEY, *Essai sur la poésie épique.*

Quelques grands qu'aient été les crimes poétiques de Virgile; quelqu'influence qu'ils aient pu avoir sur l'asservissement de ses concitoyens, nous serons peut-être disposés à les traiter avec moins de sévérité, en réfléchissant que c'est à ces crimes mêmes que nous sommes redevables de ces sublimes et

généreux

généreux sentimens en faveur de la liberté. Mais quoiqu'il pût être très-difficile de le disculper tout-à-fait, ne pourroit-on pas alléguer, en sa faveur, des motifs suffisans pour adoucir la rigueur de la sentence. Les faits sont avérés, il est vrai, et déposeront éternellement contre le poète; mais ne seroit-il pas possible de découvrir quelque chose qui justifiât ou excusât du moins l'intention? Sommes-nous bien certains qu'au moment où il se rendoit coupable de cet attentat contre la liberté, il ne voyoit pas le piége qu'il tendoit à sa patrie? Ses regards pénétrans ne perçoient-ils pas dans l'avenir, dans cette immense suite de siècles qui devoient perpétuer sa renommée? Et si rien ne peut affoiblir ses torts, qui ne sont que trop réels et trop évidens, est-il impossible de trouver des raisons pour modérer le châtiment qu'ils méritent? Ne peut-on pas les découvrir dans « cette porte d'ivoire, qui, selon M. Gibbons, est une pierre d'achoppement pour tous les commentateurs, et une source de regrets pour tous les admirateurs de Virgile; quoiqu'elle ne fournisse cependant aucun avantage réel à M. l'évêque de Gloucester. »

Mais si M. Gibbons ait abattu la porte d'ivoire, ainsi que toutes les autres parties du système de Warburton, est-il bien vrai qu'il en ait mieux découvert l'usage, ou qu'il ait mieux pénétré le but de Virgile que les autres commentateurs ? L'explication, au moyen de laquelle il essaye de « pallier le défaut de jugement de Virgile, et son manque de religion, » peut être ingénieuse; mais il avoue lui-même qu'il faut pour cela forcer les expressions, et les rendre très-ambiguës. M. le docteur Jortin a remarqué que Virgile, après avoir brillé comme l'astre du jour, dans tout son éclat, jusqu'à la fin du sixième livre de son Enéide, finit par s'obscurcir tout-à-coup; et il pense, avec tous les autres critiques, que le poète a entièrement détruit, avec six malheureux vers, tout ce beau système dont la description lui avoit coûté huit cents vers dignes de toute notre admiration.

Si M. Gibbons avoit éprouvé le même intérêt pour la réputation; politique de Virgile, que pour sa réputation religieuse, au milieu des diverses hypothèses qu'il formoit, il auroit pu peut-être hasarder d'autres conjec-

tures pour nous expliquer cette énigme. On ne s'aperçoit pas, dans aucune de ses observations critiques, qu'il ait seulement soupçonné l'existence d'aucune de ces terribles objections que l'énergique sagacité de nos poètes a élevées contre Virgile. Au contraire, il met au nombre des plus grandes beautés de ce sixième livre, la description que le poète fait de la félicité dont jouissent les hommes généreux qui se sont dévoués pour leur patrie.

Il est possible que M. Gibbons n'ait point fait attention au crime dont on accuse Virgile, ou que, d'après sa propre façon de penser, il ne l'ait point considéré comme un crime. M. le docteur Jortin a donné, suivant M. Gibbons, une raison neuve et ingénieuse, en supposant que le poète avoit voulu faire regarder la descente de son héros aux enfers, comme un vain songe, mais il ne la croit pas mieux fondée. « Cette conduite absurde » que le docteur cherche à justifier, en s'appuyant sur la doctrine d'Epicure dont Virgile étoit un des sectateurs, et qui lui paroît ainsi le résultat de l'intention du poète, semble, à son adver-

saire, n'être que l'effet de la précipitation et de l'inadvertance.

On peut à peine supposer que Virgile ait pu agir sans dessein dans un ouvrage aussi soigné; et encore moins qu'il ait pu être coupable de précipitation et d'inadvertance dans le plus bel endroit de son poème. Ne seroit-il pas plus raisonnable de penser que, quoique presque entièrement vendu à Auguste, le panégyriste de Marcellus ne put jamais effacer de son esprit le souvenir de ces vertus qui avoient illustré sa patrie; de ces principes qu'un poète et qu'un Romain ne pouvoient méconnoître ni oublier? Ne peut-on pas soupçonner que Virgile éprouvoit, dans certains momens, une vive douleur d'avoir déifié le vice, outragé la liberté, prostitué ainsi ses talens, et profané un art divin, destiné à chanter la vertu, et à la faire régner sur la terre, par l'heureuse harmonie de la sublimité des expressions, de la beauté du coloris et de la vérité des tableaux? Ne peut-on pas croire qu'il gémissoit en secret, lorsqu'il songeoit au sacrifice honteux qu'il avoit fait au despotisme

de cet encens céleste qu'il auroit dû consacrer aux mânes illustres des derniers défenseurs de la république et de la liberté ? Son ame n'étoit-elle pas bourrelée de remords, lorsqu'il baisoit lâchement la main parricide et spoliatrice, qui pour mieux l'asservir, et pour étouffer ces accens qui auroient fait retentir le bruit de ses forfaits et de ses usurpations, jusqu'à la postérité la plus reculée, l'accabloit du vil produit de ses spoliations, et lui en faisoit ainsi partager toute la honte et toute l'atrocité: lui qui n'avoit pu s'empêcher de laisser échapper, à travers le triple airain qui couvre le courtisan, quelques lueurs de cette flamme divine qui l'animoit, en représentant, sur le bouclier de son héros, l'ombre sacrée de Caton donnant des lois dans l'Elysée, aux ames destinées à y jouir, comme lui, de la suprême félicité; lui sur-tout qui avoit pu faire une description si éloquente de la cour rustique du pauvre et vertueux Evandre, et qui n'avoit pas craint de louer la médiocrité, en disant :

Qu'il osoit être pauvre .... et le rival des Dieux.

Ne s'éleva-t-il pas dans son ame quelques combats en faveur de la vertu, dans lesquels le poète voyoit, d'un côté, la dignité, la sublimité de son caractère; et de l'autre, la bassesse et l'ignominie de sa situation? Ne chercha-t-il aucun moyen d'échapper aux justes reproches dont ses illustres contemporains et la postérité ne manqueroient pas de l'accabler? Ici, le vain songe nécessite cette porte d'ivoire, qui s'ouvre pour l'ami de la liberté, quoiqu'elle ne permette au poète d'en sortir qu'en lambeaux.

Virgile n'avoit pas, sans doute, comme Alfieri l'en accuse, assez de force d'ame pour renoncer aux jouissances de la cour, à ses voluptés et à ses séductions; il ne pouvoit se résoudre à abandonner ses belles maisons de campagne près de Capoue et dans la Sicile, ni songer à se retirer au milieu des marais qui l'avoient vu naître. Mais il n'est que trop aisé de concilier la jouissance du prix de la bassesse avec le vif regret de celui qui le procure. Toute idée de vertu et de liberté n'étoit pas entièrement éteinte dans l'ame de Virgile. Et si ce ne fut pas ce sentiment moral qui dé-

termina le poète à faire le sacrifice de sa réputation ; quel autre motif auroit pu le porter à ordonner, à la fin de sa vie, la destruction d'un ouvrage aussi précieux, et qui lui avoit coûté onze années de peines et de travaux ? Le caractère dédaigneux du génie, ses caprices conduisent souvent à des extravagances. Plus ils sont sublimes, plus ils sont difficiles à satisfaire. Mais Virgile ne pouvoit rien voir autour de lui qui pût lui disputer la palme ; il n'avoit point de rival ; il avoit lutté heureusement avec son divin modèle, et il l'avoit peut-être égalé, si, comme Scaliger le prétend, il ne l'avoit pas même surpassé. Ne peut-on donc pas conjecturer, d'après cela, que ce dernier acte de la vie du poète, cet ordre de brûler son Enéïde étoit un sacrifice du génie aux principes. Fâché de perpétuer l'outrage qu'il avoit fait à sa patrie, et de voir lui survivre ces titres d'une sublime bassesse ; craignant que cette énigme de la porte d'ivoire ne fût pas mieux devinée que ses autres énigmes, et prévoyant bien les reproches odieux qu'on lui feroit un jour, il désiroit d'achever le sacrifice, pendant qu'il en avoit les moyens en son pouvoir ; mais ses intentions furent déçues, et

heureusement pour les hommes éclairés qui ne cesseront d'admirer le poète, aussi long-temps, que selon l'expression du Dante, le monde restera suspendu dans l'espace, quoiqu'ils ne puissent s'empêcher de condamner, avec l'Arioste, Alfieri et Hayley, la lâcheté du républicain, et la bassesse du courtisan.

PENSÉES MANUSCRITES

DE LA MAIN DE LOUIS XVI, ET PUISÉES DANS LES OUVRAGES DE STANISLAS LECZINSKY, ROI DE POLOGNE, SON AÏEUL. *

Qu'un roi sage qui connoît ses devoirs, qui les aime et les pratique; qui, par sa

* On n'offre pas ces esquisses au public comme des pensées originales de Louis XVI; mais comme des opinions qu'il avoit extraites des écrits de son bisaïeul Stanislas, roi de Pologne, et qu'il avoit copiées de sa main. Il y a certainement, dans ce recueil, plusieurs excellentes maximes; et comme Louis XVI les avoit classées lui-même, on a cru qu'elles méritoient de voir le jour, sur-tout parce qu'elles servoient à faire connoître son caractère et sa façon de penser. Nous ne transcrivons guère que les opinions qui s'accordent avec les nôtres, et que nous désirons d'imprimer dans la mémoire, en les retraçant de cette manière, et en nous identifiant ainsi à des sentimens et à des idées qui sympatisent si bien avec nos dispositions.

Ces maximes sont l'expression des opinions, et l'ouvrage d'un roi qui semble avoir mérité le titre honorable de Sage, qu'il reçut de ses contemporains, et que la postérité a glorieusement confirmé.

bonté et son humanité s'attire tous les jours des hommages que sa dignité même n'est pas en droit d'exiger; qu'un roi, l'ami des hommes, et l'homme de ses sujets, ne goûte ni ne puisse goûter un bonheur pur et solide, c'est ce qui doit surprendre et qui est pourtant vrai en effet. Il ne voit autour de lui que des gens faux et intéressés, à qui ses vertus déplaisent, lors même qu'ils affectent le plus de les louer; que des cœurs bas dans leurs besoins, fiers et hautains dans la faveur, ingrats quand ils n'ont plus rien à prétendre; que des hommes, enfin, qui toujours divisés de passions et d'intérêt, et toujours se heurtant les uns les autres, ne se réunissent que pour altérer ses sentimens, affoiblir son pouvoir, et sous les dehors d'une soumission affectée, s'acquérir sa confiance et la trahir. Malgré ses talens, ses bonnes intentions, sa probité même, les méchans lui supposent des vices, les honnêtes gens des défauts, les coupables de la dureté, les innocens trop d'indulgence.

Il n'est pour les souverains de contente-

ment véritable et solide, que celui qui leur donne une réciprocité de tendresse, toujours constamment établie entre eux et leurs sujets. Heureux donc le souverain qui pour s'attirer l'amour de ses peuples, ne néglige rien de tout ce qui peut le lui mériter.

Conquérir des cœurs, c'est régner sur eux; et ce règne n'est-il pas préférable à celui qui ne se soutient que par la force et la puissance, puisque la puissance et la force ne se maintiennent le plus souvent elles-mêmes que par l'amour des peuples qui sont obligés d'obéir? Un héros n'est fait que pour subjuguer et détruire; un roi ne doit s'étudier qu'à rendre ses sujets bons et heureux. Il faut nécessairement des ennemis à l'un pour se faire un nom; l'autre n'a besoin, pour sa gloire, que d'être aimé de ses peuples : un roi peut aisément devenir un grand homme; un héros ne l'est pas toujours.

L'autorité des lois est le fondement de l'autorité d'un souverain, leur accomplis-

sement fait sa sûreté, il y trouve sa gloire, gloire bien supérieure à celle que recherchent communément, par les armes, les princes qui, sous les spécieux prétextes de bienséances et d'utilité, et par le seul motif d'étendre leurs limites, ou de signaler leur valeur, ne respirent que la guerre. Véritablement cette espèce de gloire peut augmenter leur puissance ou leur réputation, mais elle coûte trop cher à l'humanité dont elle répand le sang. Les souverains ne sont-ils donc les chefs, les protecteurs, les pères des autres hommes, que pour les sacrifier à leurs passions? et ne doivent-ils pas frémir de les y contraindre, dans les occasions même où l'exige indispensablement la conservation de l'Etat?

La liberté d'un souverain n'est pas différente de celle de ses peuples : il ne lui est pas permis de vouloir tout ce qu'il peut; il est obligé, comme eux, à ne vouloir que ce qu'il doit. Dans cette disposition il n'a rien à craindre de ses sujets, et ses sujets l'aiment plus qu'ils ne le craignent. Exempt

de toute inquiétude, il vit au milieu d'eux avec confiance : tout le bonheur qu'on ressent dans l'Etat, on le lui attribue; toutes les punitions qu'il ordonne, on les met sur le compte des lois. Persuadé que ce qui règle son pouvoir, l'affermit, il ne pense jamais à l'étendre.

Il ne suffit pas à un souverain de remédier aux abus de son siècle, il doit préparer des remèdes aux maux à venir. Ce n'est pas pour le seul temps de sa vie, que la destinée de ses Etats lui est confiée; il doit, par ses lois et par ses exemples, y régner même après sa mort.

Un souverain ne sauroit rien faire de plus utile, que d'inspirer à sa nation une grande idée d'elle-même. Il faut qu'un peuple s'attache à sa patrie, même par orgueil.

L'homme de génie ne sauroit gouverner un Etat sans fermeté; et c'est précisément cette fermeté qui fait le malheur d'un Etat gouverné par un homme sans génie.

Un prince peut bien, par bonté, se dessaisir de sa puissance; mais il doit se hâter de la reprendre au moindre soupçon qu'on peut en abuser.

Il n'est rien de plus dangereux dans un prince, que de mollir après un grand éclat de fermeté.

La dissimulation d'un roi ne doit aller que jusqu'au silence.

Qu'un prince est heureux quand il peut se reposer de l'administration de ses finances, sur un homme aussi sage qu'éclairé, aussi désintéressé que fidèle ! un intendant, honnête homme, est un trésor plus précieux, que ne le sont tous les trésors qu'on lui confie.

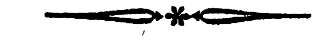
DES GRANDS.

Que sont les grands aux yeux de la raison, même la moins sévère? ils ne diffèrent des autres hommes que par la base qui les élève; et cette base ne tenant point à leur être, elle ne les rend ni plus sages ni plus heureux.

Rien n'est grand ici bas, que par comparaison: c'est toujours le malheur d'une portion des hommes qui réhausse et fait éclater le bonheur de l'autre. Nous ne paroissons riches, puissans, respectables, que par l'indigence, la foiblesse, l'avilissement des autres. Nous leur devons, pour ainsi dire, toute notre grandeur, et nous ne serions presque rien, s'ils n'étoient au-dessous de ce que nous sommes.

Je voudrois qu'il y eût moins de distance entre le peuple et les grands. Le peuple ne croiroit pas les grands plus

grands qu'ils ne sont, et il les craindroit moins; et les grands ne s'imagineroient pas le peuple plus petit et plus misérable qu'il ne l'est, et ils le craindroient davantage.



DE LA POLITIQUE.

La finesse avilit la politique, comme l'hypocrisie dégrade la dévotion. L'une et l'autre ne peuvent suppléer à ce qu'elles voudroient contrefaire.

La vraie politique doit être fondée sur l'équité la plus scrupuleuse. Sans l'intégrité la plus exacte, sans une assurance réciproque de protection et de services, sans un enchaînement inaliénable de secours mutuels entre les princes et les sujets: non-seulement le devoir, mais l'intérêt particulier des uns et des autres l'exige, et le bonheur commun en dépend..... Si cette harmonie qui, dans l'ordre moral a

des

des lois aussi immuables que celles du monde physique, venoit à être détruite, le gouvernement monarchique dégénéreroit en commandement arbitraire, et l'obéissance se tourneroit en servitude.

Malgré les lois les plus sages, l'instabilité est le sort des États; c'est pour eux, comme pour toutes les choses d'ici bas, durer beaucoup que de changer peu.

Tout Etat est composé de la partie qui gouverne, et de celle qui est gouvernée. L'objet de la politique est de maintenir un parfait accord entre ces deux parties, pour que la première n'abusant point de son autorité, n'opprime pas la seconde, et pour que l'obéissance de cette dernière, conforme aux lois, produise le bien général de la société.

Je compare le bien public à un enfant chéri, qu'on ne doit jamais perdre de vue, si l'on ne veut l'exposer à toute sorte d'accidens.

De tous les maux qui peuvent arriver à une nation, il n'en est point auxquels l'attention à les prévoir ne puisse servir de remède. Presque tous désespérés dès leurs commencemens, ils ne cèdent qu'aux précautions qui les préviennent, mais il faut de la pénétration et une espèce d'adresse pour les pressentir; car il en est de ces maux, selon un fameux politique, comme des maladies de langueur et de consomption, d'abord aisées à guérir, et difficiles à connoître; et dans leurs progrès, fort aisées à connoître et très-difficiles à guérir. Il n'est pas douteux qu'une prudente sagacité qui voit de loin les malheurs de l'Etat, ne puisse aisément les empêcher d'éclore; mais du moment que n'ayant point été aperçu, ils viennent à éclater, et qu'on n'en peut démêler la cause et la nature, il n'est presque plus possible d'en arrêter le cours.

Il en est des monarchies comme des machines dont la simplicité fait la perfection.

Plus de ressorts et de mouvemens paroîtroient leur donner plus de jeu, et ne serviroient qu'à en diminuer la justesse et la force.



DE LA JUSTICE ET DES LOIS.

On doit être étonné que les lois, dans tous les Etats, étant aussi précises, aussi claires, aussi connues qu'elles le sont, il soit besoin, dans le procès, d'un si grand nombre de juges, d'avocats, et autres gens encore, pour examiner, discuter, éclaircir les moindres affaires. Si les tribunaux, en prononçant sur les différends des parties, et en donnant gain de cause à l'une suivant l'équité, punissoient en même temps l'autre comme d'un crime d'Etat, pour avoir osé soutenir une mauvaise cause, contre l'esprit de la loi, et dans l'espérance de tromper les juges, et d'en obtenir une sentence

conforme à ses désirs, pense-t-on qu'il y eût bien des procès dans le monde? Par-là tomberoient ces sophismes dispendieux, ces ambiguités subtilisées, ces procédures inutiles, ces combats déshonorans de chicane, ces prétendus oracles intéressés à faire leurs réponses au gré de ceux qui les consultent; et qui, dans la forêt ténébreuse des commentaires et des gloses, dont ils connoissent seuls les sentiers, mènent indifféremment à droite ou à gauche, ceux qui ont la foiblesse de s'y engager. Par-là enfin, l'on rendroit plus respectables les lois qui s'expliquent assez clairement dans tous les cas qui peuvent occasionner des disputes.

Outre cette justice primitive, dont nous avons les semences dans nos ames, il est des lois formées dans ses principes, et qui doivent régler tous nos sentimens.

Je ne voudrois pas absolument blâmer la coutume introduite dans les tribunaux,

d'acheter les conseils des jurisconsultes, de payer leur travail: ce que je voudrois, ce seroit d'empêcher les citoyens d'entamer un procès douteux, dans lequel un avocat leur promet quelquefois un succès qu'il n'espère pas lui-même. A ces conseillers mercenaires, que je regarde comme une peste, dont les ravages sont d'autant plus grands, qu'un prince n'a pas songé à les arrêter; il faudroit que l'Etat substituât, à ses frais, un certain nombre de gens habiles et désintéressés, qui, consultés par les parties, avant un premier éclat, leur exposeroient naïvement et gratuitement l'injustice ou l'équité de leurs prétentions; et, par les craintes ou les espérances qu'ils leur donneroient, les engageroient à renoncer à leur dessein, ou les encourageroient à la suivre. Cette espèce de tribunal seroit d'autant plus utile, qu'il feroit échouer la plupart des passions qui divisent les hommes, et les détruiroit d'autant plus aisément, que ces passions, encore naissantes, n'auroient pas eu le temps de prendre ce degré

de chaleur, qui les enflamme ordinairement au premier choc qu'elles reçoivent.

DES FINANCES.

La puissance d'un Etat ne consiste proprement, que dans une sage administration de ses finances; et autant qu'une prudente économie est nécessaire à un particulier qui veut ne pas dechoir de la condition où le ciel l'a fait naître, autant elle est indispensable à un royaume qui veut se maintenir dans sa force et dans sa splendeur : c'est là le ressort qui fait mouvoir toutes les parties d'un Etat.

Rien n'est si important, dans quelque gouvernement que ce soit, qu'un fonds toujours prêt dans les nécessités urgentes; et n'arrive-t-il pas tous les jours, que des sommes employées à-propos y font plus d'effets que le succès de la guerre

la plus heureuse, ou que les sages négociations des ministres les plus habiles?

Soit que ce soit l'effet de la prudence, de la crainte ou d'une vaine ostentation, les princes, dans les temps les plus tranquilles, entretiennent plus de troupes que n'en permettent leurs besoins, et qu'il ne convient à leurs finances. Mais s'il est nécessaire d'avoir un si grand nombre de troupes pendant la paix, et s'il paroît injuste de faire toujours payer aux sujets l'entretien de celles même qu'on a réformées, pourquoi les souverains ne prennent-ils pas ces fonds dans leurs trésors, ou, en usant d'un peu plus d'économie, ils pourroient facilement les trouver; que leur coûteroit-il d'y destiner tous les ans, une somme plus ou moins forte, et de la mettre dans le commerce, par le moyen duquel, comme un germe qui tire son accroissement de la terre à qui on le confie, elle augmenteroit insensiblement, et deviendroit aussi utile à ceux qui

l'auroient fournie, qu'à ceux qui auroient eu soin de la faire profiter. Alors quelque guerre qui survînt, on seroit en état de la soutenir, et les peuples ne seroient sujets à des impôts, qui, par la manière sur-tout dont on les perçoit, deviennent encore plus onéreux qu'ils ne le sont par eux-mêmes.

DES EMPLOIS ET DES CONDITIONS.

L'UN des malheurs qui naissent dans un Etat, de la confusion des emplois et des talens, et du peu de proportion entre les hommes et les conditions, c'est que la plupart de ceux dont les connoissances ont élevé l'ame, et qui deviennent capables des emplois les plus éminens, se voyant obligés, pour les obtenir, de faire la cour à des hommes médiocres et trop bornés pour apprécier leur mérite, prennent le parti de la retraite, dont le prix augmente chaque

jour à leurs yeux, et s'estiment heureux de n'avoir qu'à répondre à eux-mêmes de leurs études et de leurs réflexions. Ces sortes de gens sont inutiles à l'Etat, mais c'est l'Etat qui les laisse inutiles.

Nous n'avons que trop souvent éprouvé que ceux qui ne tiennent leurs emplois que de la faveur de la cour, lui sacrifient lâchement les intérêts de la nation : ils cessent d'être citoyens, pour devenir les instrumens de la tyrannie.

Le bon sens, la religion, la politique, tout nous engage à ménager le peuple: sans cela quelqu'ordre que l'on pourra mettre dans un Etat, le foible succombera toujours. Le fondement d'un Etat, c'est le peuple: si ce fondement n'est que de terre et de boue, l'Etat ne peut durer long-temps. Travaillons donc à renforcer cet appui, sa force fera notre soutien, son indépendance notre sûreté; et il nous étayera d'autant plus, qu'il croiroit périr avec nous, s'il n'avoit à

cœur nos intérêts et la gloire de la patrie.

Nous devons autant estimer le mérite de l'arbrisseau, quelque bas, quelqu'humiliant qu'il paroisse, que l'arbrisseau fait cas des avantages que nous pouvons lui procurer. Sans ce retour réciproque, tout tombe dans un Etat; et l'on ne voit ni sagacité, ni invention, ni aucun des secours nécessaires, ou pour l'ornement, ou pour les besoins de la vie.



L'IRRELIGION.

Lequel est plus déraisonable, ou des erreurs des idolâtres, ou du déisme que l'on professe de nos jours? ceux-là adoroient un vil insecte, uniquement parce qu'ils le croyoient un dieu. Nos philosophes n'affectent de croire un dieu, qu'autant qu'ils se donnent la liberté de ne pas

le craindre. Les premiers ne se croyent pas les créatures de leurs idoles, et ils les encensent. Les seconds reconnoissent leur créateur dans leur Dieu, et ils lui refusent leur reconnoissance. Les meilleures têtes de l'antiquité craignent d'irriter les dieux qui n'avoient aucun pouvoir; nos incrédules attribuent tout pouvoir à Dieu et ils bravent son courroux et sa justice. Les uns croyoient à une Providence, et n'entreprenoient rien sans le conseil de leurs dieux; les autres donnent tout au hasard, et ne veulent tirer que de leurs propres fonds les ressources aux malheurs qui leur arrivent. Ceux-là, en un mot, vouloient tout devoir à leur religion, qui ne leur promit aucune récompense assez spécieuse pour les y soumettre; ceux-ci proscrivent la leur, toute consolante qu'elle est dans sa morale, et n'ayant point de règles pour le présent, ne se proposent aucun objet pour l'avenir.

Quoi ! ces beaux esprits enivrés de leur mérite, éblouis de leurs lumières,

qui s'imaginent avoir atteint au plus haut degré de pénétration accordé à l'homme, et qui du haut de leur sphère, regardent en pitié, l'ignorance, la crédulité, la superstition du reste des mortels ! quoi ! des esprits si vains, si remplis d'eux-mêmes, embrassent sérieusement une opinion la plus contraire à l'orgueil qui fût jamais, une opinion qui ne leur conserve qu'une entière destruction d'eux-mêmes ! comment, avec tant de hauteur et de hardiesse, peuvent-ils s'humilier au point de se croire destinés à un total anéantissement de leur être ? cette portion d'eux-mêmes qu'ils ont cultivé avec tant de soin, qu'ils ont embelli de tant de connoissances, qu'ils ont pris tant de peine à orner pour la distinguer des autres, ils la verroient donc sans regret, prête à tomber dans la poussière des tombeaux ! qui ne seroit pas surpris du contraste affreux qu'on remarque dans leurs idèes? pourquoi tant d'orgueil dans des hommes qui n'espèrent plus d'être ?

Les hypocrites ne servent dieu que

pour tromper les hommes; plus coupables que les athées qui nient la Divinité, sans pouvoir la méconnoître, ceux-ci la croient, la prêchent, l'adorent, et s'en moquent en effet; mais aussi, par une suite ordinaire de leurs profanations, plus malheureux que les athées dont tout conspire à dissiper les ténèbres, ils tombent dans un faux repos, dans un endurcissement d'où rien ne les rappelle, et qui leur fait éprouver que le châtiment du ciel le plus terrible, est celui qui venge et ne corrige point.

DE LA CONSCIENCE.

Si l'on eût fait des lois pour récompenser les bonnes actions, comme on en a établi pour punir les crimes, sans doute le nombre des vertueux seroit augmenté par l'attrait d'un avantage promis, que le nombre des méchans ne peut être

diminué par la rigueur des châtimens qu'on leur destine; et voilà précisément, si l'on y fait réflexion, ce qui se trouve au tribunal de la conscience: les pervers y sont punis par de cruels reproches des crimes mêmes les plus cachés; les bons y reçoivent le salaire de leurs vertus les plus secrettes, non-seulement par l'exemption de tout remords, mais par des témoignages flatteurs que l'envie ne peut corrompre; par un charme intérieur, plus aisé à sentir qu'à décrire; par un retour imprévu d'une belle ame sur elle-même, qui, lors même qu'elle veut s'ignorer, se devine et se plaît à jouir d'elle-même, sans autre dessein que de s'exciter davantage à la pratique de ses devoirs. Ce contentement si délicieux n'est point une illusion de l'amour-propre, que la vertu ne connoît point. Tout ce qu'elle pense est aussi vrai, aussi juste, aussi honnête qu'elle-même.

Il est dans le monde un tribunal plus redoutable qu'aucun de ceux qu'une sage

police a établis. Différent de ceux-là, il est invincible: il n'a ni hache ni faisceaux, il est par-tout, et se trouve dans toutes les nations. Chaque homme a droit d'y opiner, l'esclave y juge son maître, le sujet son souverain: les honnêtes gens le composent et le craignent; il n'y a que les scélérats les plus déterminés qui ne tiennent point compte de ses arrêts.

DE LA VERTU.

La vertu, sans douceur ni politesse, est un appas sans hameçon. Combien d'honnêtes gens ressemblent à Ulysse chez Eumée! Ce sont des héros couverts de haillons.

Il est une suprême dignité, qui, par elle-même, ne donne point de rang; c'est celle qui résulte de la qualité d'honnête homme.

Tous les plus beaux talens réunis ne valent pas une vertu.

Tel est le malheur de l'humanité, que pour devenir constamment vertueux, il semble nécessaire de ne l'avoir pas toujours été. Ce n'est pas que je prétende qu'on doive prendre la route du vice, pour arriver à la vertu. Ne cherchons point des ennemis, pour avoir l'honneur de les combattre. Mais dans le fond, il est vrai, et l'expérience l'atteste, que l'on n'est jamais plus sage, que lorsqu'on a eu le malheur de ne l'avoir pas toujours été.

Faut-il cesser d'être vertueux, pour n'être point exposé aux traits de l'envie? quel malheur ne seroit-ce pas, si le soleil cessoit d'éclairer, pour ne pas éblouir des yeux foibles!

DES

DES LOUANGES.

Les louanges sont un tribut qu'on doit à la vertu; mais quoique de tous les tributs, ce soit le plus aisé à payer, on ne s'en acquitte d'ordinaire qu'à demi, et presque toujours on le refuse. Les collecteurs de cet impôt seroient des gens fort désœuvrés dans le monde.

On devroit être plus choqué des louanges outrées que des injures.

Nous rendons tôt ou tard l'humilité à ceux à qui nous l'avions ôtée par nos louanges.



DE L'ELOQUENCE.

L'Éloquence n'est estimable, qu'autant qu'elle sert la vérité: elle caresse les cœurs, que celle-ci déchire.

Je ne puis supporter un orateur qui pense par art, et veut me faire penser de même. Il coupe méthodiquement les aîles à mon esprit, et je ne puis que me traîner après lui, dans le chemin étroit qu'il me trace.

Un orateur qui s'étudie à être fleuri, est comme un athlète qui se pique de beauté, à qui l'on ne demande que de la force.

OBSERVATIONS MARGINALES

DE LOUIS XVI, SUR UN MÉMOIRE DE MONSIEUR TURGOT, RELATIF A L'ADMINISTRATION. (1776)

« Pour savoir s'il convient d'établir des municipalités, (dit le mémoire de M. Turgot,) s'il faut perfectionner ou changer celles qui existent déjà, et comment constituer celles qu'on croira nécessaires, il ne suffit pas de remonter à l'origine de ces administrations municipales. On a beaucoup trop employé, en matières graves, cet usage de décider ce qu'on doit faire, sur l'examen et l'exemple de ce qu'ont fait nos ancêtres, dans des temps que nous convenons nous-mêmes avoir été des temps d'ignorance et de barbarie. Cette méthode tend à dégoûter les princes de leurs plus importantes fonctions, en leur persuadant que pour s'en acquitter avec fruit et gloire, il faut être prodigieusement savant.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Il ne faut pas être fort savant pour juger que le présent mémoire est fait pour établir en France une nouvelle forme dans le gouvernement, et pour décrier les institutions anciennes, que l'auteur suppose être l'ouvrage des siècles d'ignorance et de barbarie; comme si les règnes de mes trois derniers prédécesseurs pouvoient être classés, par un esprit juste et raisonnable, avec ceux des siècles barbares; ou comme si mon royaume ne devoit, à ces trois règnes, le ton et la place qu'il tient et qu'il occupe en Europe. Ce n'est pas à l'Europe qu'on persuadera que ces trois règnes sont ceux de la barbarie et de l'ignorance: on lui persuaderoit plutôt que c'est à ces trois règnes qu'elle doit en partie la civilisation dont elle jouit en ce moment.

« Vous pourriez, Sire, » continue Turgot, « gouverner comme Dieu, par des

lois générales, si les parties intégrantes de votre empire avoient une organisation régulière, et des rapports connus. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Très-probablement, au contraire, si l'organisation de mes provinces étoit similaire, ce seroit le moyen de n'être pas obéi, ou d'être mal obéi ; il seroit plus difficile d'émouvoir tout-à-la-fois une masse entière, que de l'émouvoir, comme mes ancêtres l'ont voulu, avec des intendans et des pays d'Etat.

« La cause du mal, » dit Turgot, « vient de ce que votre nation, Sire, n'a point de constitution. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Voilà le grand grief de M. Turgot. Il faut aux amateurs des nouveautés, une France plus qu'Anglaise.

« Quelques-unes de vos provinces ont, cependant, une constitution, des assem-

blées, » dit M. Turgot, « une sorte de voix publique, c'est ce qu'on appelle le pays d'État; mais étant composées d'ordres dont les prétentions sont très-diverses, et les intérêts très-séparés les uns des autres, et de celui de la nation, ces Etats sont encore loin d'espérer tout le bien qui seroit à désirer pour les provinces, à l'administration desquelles ils ont part. Votre majesté peut donner aux autres provinces, qui n'ont point du tout de constitution, une constitution mieux organisée que celle dont s'en orgueillissent aujourd'hui les pays d'Etat. Il faudroit imaginer un plan qui liât les individus à leurs familles, les familles au village, le village et les villes à l'arrondissement, les arrondissemens aux provinces, et les provinces à l'Etat."

REMARQUE DE LOUIS XVI.

On voit encore que M. Turgot est l'ennemi de la variété des ordres qui composent le pays d'Etat, et de la hiérarchie de leurs assemblées, qui conserve en France les facultés et les honneurs des différens

individus, et forme la hiérarchie de mes sujets, sans laquelle il ne peut exister nulle part de monarchie. M. Turgot propose une hiérarchie de pouvoirs; cette hiérarchie est chimérique, si une hiérarchie de naissance n'en est la base, comme dans toutes les monarchies anciennes et modernes, et dans presque toutes les républiques.

« On ne peut légitimement accorder le droit de cité, » dit Turgot, « ou la voix, dans les assemblées de paroisse, qu'à ceux qui y possèdent des biens fonds. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

C'est le moyen de faire des mécontens de la paroisse dans la classe des non-propriétaires. Et si on permet aux premiers de s'assembler, c'est une semence de discordes.

« Je proposerai à votre majesté, » dit Turgot, « de n'accorder une voix de ci-

toyen qu'à chaque propriétaire de six cents livres de revenus : celui qui n'a que cent livres, seroit un sixième de citoyen. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Couper à moitié ou à quart les droits d'un homme dans une assemblée politique, suivant la quantité de sa fortune, est une idée si nouvelle, qu'elle a encore, dans nos opinions, je ne sais quoi de bizarre et de romanesque, que la dignité de l'Etat ne pourroit se permettre de proposer.

« L'assemblée provinciale, » dit Turgot, « seroit composée des députés des assemblées municipales, pour répartir entre leurs districts, les sommes qu'elles auroient à payer. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Cette opération se fait par le moyen des intendans envoyés par le roi, et dans les pays d'Etat par les trois ordres : cette com-

postion de trois ordres tient trop essentiellement aux priviléges des Français, et la mission des intendans tient trop bien à l'autorité royale, pour permettre leurs métamorphoses en députés du peuple, ce qui est renverser de fond en comble tout l'ordre établi; et, en général, l'administration des pays d'Etat, à quelques exceptions près, celle des intendans, à quelques abus près, est ce qu'il y a de mieux dans tout mon royaume : ce n'est pas de ce côté-ci que l'Etat se trouve en défaut principal.

«La grande municipalité, Sire, la municipalité générale du royaume, completteroit l'établissement des municipalités des premiers degrés; ce seroit le faisceau par lequel se réuniroient, sans embarras, dans les mains de votre majesté, tous les fils correspondans aux points les plus reculés et les plus petits de votre royaume. La municipalité générale seroit composée des députés de chaque assemblée provinciale, à qui l'on permettroit d'avoir un adjoint

pour le suppléer. Votre majesté déclareroit, par son ministre des finances, les sommes dont elle auroit besoin, à la totalité des provinces, pour les dépenses de l'Etat. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Ce seroit peut-être le moyen de ne rien avoir. Nos parlemens sont dans l'usage d'accorder tout ce qu'on leur demande à la charge des peuples; ils sont dans l'usage de tout refuser et de se laisser exiler, quand on leur demande quelque impôt à leur préjudice individuel. En assemblant les propriétaires de mon royaume pour leur demander l'assise de l'impôt, c'est le moyen de les opposer à l'impôt demandé. L'abbé Terray a bien prouvé, qu'on n'est bien sûr de l'impôt, que lorsqu'il est levé par l'ordre de celui qui ne le paye pas, ou qui en paye le moins. L'idée de former des états-généraux perpétuels est subversive de la monarchie, qui n'est absolue que parce que l'autorité n'est point partagée. Dès le moment de leur ouverture, il n'existe

plus, entre le roi et sa nation, des intermédiares qu'une armée; et il est fâcheux et douloureux de lui confier la défense de l'autorité de l'Etat, contre l'assemblée des Français. Le système de M. Turgot est un beau rêve; c'est un autre Utopie particulière, qui part d'un homme qui a des bonnes vues, mais qui bouleverseroit l'Etat actuel. Les idées de M. Turgot sont extrêmement dangereuses, et doivent roidir contre leur nouveauté.

~~~~~~~

« Tout cela, » dit M. Turgot, « peut se faire cette année, et au commencement de l'année prochaine; mais ce ne seroit que dans les premiers jours d'octobre, après que toutes les récoltes seront décidées et connues, que pourroient se tenir les assemblées municipales d'élection. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

C'est une nouvelle France bien promptement régénérée et assemblée; mais en at-
~~~~~~~

tendant, la vieille France, savoir, les grands du royaume, les parlemens, les assemblées des pays d'Etat, les échevins, les prevôts des marchands, les capitaines, tiendroient d'un autre côté leurs séances, et se souleveroient, peut-être, demandant de connoître les crimes qui ont mérité leur déchéance.

« Au bout de quelques années, votre majesté auroit un peuple neuf, et le premier des peuples. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Il est certain qu'il seroit établi en France des assemblées bien nouvelles, avec le droit de propriété, réunissant le droit de naissance et d'état. Les formes antiques de la monarchie seroient abolies, pour substituer des réunions d'un peuple neuf.

« Au lieu, » dit M. Turgot, « de la corruption, de la lâcheté, de l'irréligion, et de

la hardiesse qu'elle a trouvé par-tout, votre majesté trouveroit par-tout la vertu, le désintéressement, l'honneur, et le zèle.»

REMARQUE DE LOUIS XVI.

J'ignore si la France administrée par des élus du peuple, et par les plus riches, seroit plus vertueuse qu'elle l'est étant administrée par droit de naissance, et par le choix des rois. Je trouve dans la suite des administrateurs nommés par mes aïeuls, et dans les principales familles de robe, et même de finance de mon royaume, des Français qui auroient illustré toutes les nations connues. Le passage du régime aboli, au régime que M. Turgot propose actuellement, mérite attention; car on voit bien ce qui est, mais on ne voit qu'en idée ce qui n'est pas; et on ne doit pas faire des entreprises dangereuses, si on n'en voit pas le but.

Ce 15 Février, 1788.

OBSERVATIONS

A l'époque où ce Mémoire fut écrit, Louis XVI étoit fortement imbu des idées philosophiques et révolutionnaires de M. Turgot. A peine douze années s'étoient elles écoulées, depuis le renvoi de ce ministre, que le monarque, s'apercevant que ces opinions s'étoient propagées parmi le peuple, remonta à la cause du mal, et la trouva, à ce qu'il paroît, dans le porte-feuille qui renfermoit les notes et les observations régénératrices de cet homme d'Etat.

C'est sur ce Mémoire, qui contenoit certainement les vrais principes de cette révolution, qui eut lieu l'année suivante, que le roi fixa particulièrement son attention. Ses remarques sont très-judicieuses; mais les idées de M. Turgot s'étoient enracinées trop profondément dans l'esprit de la nation, pour qu'il fût possible de les extirper. Les germes de la révolution, fermentés par un rayon vivifiant échappé du Nouveau-Monde, s'étoient

déjà développés ; il étoit très-aisé de faire des commentaires sur les conséquences désastreuses qui pouvoient en résulter, mais il étoit trop tard ; et tous les efforts étoient impuissans pour les arrêter dans leur rapide et colossale végétation.

OBSERVATIONS DE LOUIS XVI,

CONTRE L'ANGLETERRE PENDANT LA
RELATIVES A UN MANIFESTE PUBLIÉ CON-
TRE SON AVIS, PAR SON CONSEIL EN 1779,
GUERRE D'AMÉRIQUE.

MANIFESTE.

« Sa majesté fit connoître sans détour au roi d'Angleterre, qu'elle n'étoit, ni ne prétendoit être le juge de sa querelle avec les anciennes colonies, et que ce n'étoit point à elle à la venger. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Nous avons fait davantage. Nous les avons jugé peuples libres; nous leur avons donné l'existence comme nation, qui, quand elle est contestée par la puissance qui exerce la souveraineté, ne peut guère avoir lieu que par la reconnoissance des puissances étrangères. C'est cet acte de reconnoissance qui est notre fait, et qu'il faut prouver être juste et légal.

« Sa

« Sa majesté a dû inviter le roi catholique à se joindre à elle, en vertu de leurs engagemens, pour venger leurs griefs respectifs, et pour mettre un terme à l'empire tyrannique que l'Angleterre a usurpé et prétend conserver sur toutes les mers. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Comme c'est cette tyrannie qui est la seule et vraie cause de la conduite de la France, il semble que le tableau de la puissance des Anglais, et l'usage qu'ils en font, seroit ici nécessaire comme pièce justificative de tout ce qui doit se passer à notre égard contre la Grande-Bretagne.

« Le roi auroit pu vouer au silence et à l'oubli toutes les erreurs et les invectives qui font la base de la défense du roi d'Angleterre; et c'est avec la répugnance la plus extrême qu'il se voit forcé de les rappeler. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Je ne dois pas attribuer au roi d'Angleterre de m'avoir invectivé. Le roi d'Angleterre, suivant les notions les plus connues des lois de son pays, ne peut invectiver personne; tout y tombe sur les ministres, qui seuls sont censés en être coupables, et c'est sur eux qu'il faut rejeter les injures dont nous pouvons avoir à nous plaindre. Cette remarque est très-essentielle.

« Selon l'écrit de la cour de Londres, « le roi a oublié la foi des traités; il a avili sa dignité, en formant des liaisons secrètes avec les Américains; et après avoir épuisé tous les infames reproches de la perfidie et de la dissimulation, il a osé avouer le traité solennel que les ministres ont signé avec les obscurs agens des colonies anglaises. »

Ces mots *avili*, *infame*, *perfide*, *dissimulation*, sont des expressions qui sentent peu la politesse française, et celle de toutes les cours; il seroit peut-être mieux de les simplement souligner. Tout le monde les sentira mieux, et nous saura gré de la modération.

« Elle demeura spectatrice tranquille de la querelle de la Grande-Bretagne avec ses colonies, et son éloignement pour tout ce qui auroit pu la faire soupçonner d'y prendre part, l'empêcha même d'avoir la moindre relation avec les Américains. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

On persuadera difficilement à la France, à l'Europe, à l'Angleterre, que la France n'ait pas pris de part aux troubles des colonies anglaises; il vaudroit mieux ne pas toucher cet article-là, puisque vrai ou faux, il est de nature sujette à contestation.

« Les Anglais portèrent à l'excès les vexations qu'ils faisoient éprouver au commerce français dans toutes les parties de l'Inde. Ils osèrent exiger des droits de douane; ils firent défendre aux tisserans Indiens de travailler pour les Français, de leur fournir aucune marchandise sous peine d'être fouettés ; ils portèrent l'audace et l'abus de la supériorité jusqu'à faire fouetter un Jamar, ou facteur de la loge française de Daca: ce fait est de l'an 1774. Le sieur Barwell, qui en est l'auteur, porta la démence jusqu'à faire publier au son de trompe, dans toutes les rues de Daca, tant en son nom qu'en celui du Nabad et de la compagnie anglaise, une proclamation portant qu'il feroit empaler tous les naturels du pays qui se mettroient sous la protection du pavillon français. Ces faits furent dénoncés au ministère de Londres; il ne put se dispenser de les condamner ; mais il les laissa sans aucune sorte de réparation. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Au lieu de publier un long mémoire, sujet à des contestations diplomatiques, capables de dépayser le différend survenu entre la France et l'Angleterre, il seroit plus convenable de mettre en évidence l'animosité anglaise, dégénérant en cruauté contre nous; mais en observant que l'orgueil britannique préfère de laisser ces affronts impunis, à son devoir d'en reprendre ses délégués, comme elle l'eût dû en voyant mes sujets fouettés dans l'Inde, la France et l'Europe diroient unanimement que nous ne sommes pas encore dans la situation à souffrir cette punition; mais que le temps est venu de montrer notre caractère français, et de châtier l'Angleterre. On sait combien ce spectacle de deux oreilles coupées à un pêcheur anglais, par les Espagnols, avoit animé le peuple de Londres.

« Le Lord Stormont a assuré à la chambre des Pairs, qu'il a toujours eu une connoissance parfaite de tout ce qui se passoit de plus secret à Versailles. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Leçon pour MM. de Vergennes et de Sartines, afin de se concerter avec moi seul. Les espions des Anglais seront déconcertés. J'ai donc des traîtres à mes côtés s'il s'agit de ma cour, et dans les bureaux s'il s'agit des départemens des ministres. Donner des faux avis, user de représailles, être moins sévère sur ma délicatesse.

« La cour de Londres déploie sa puissance pour réduire les Américains à titre de conquête; mais quel a été le fruit de ses efforts? n'ont-ils pas servi à démontrer à l'Amérique, à toute l'Europe, à la cour de Londres elle-même, l'impuissance où elle est de ramener désormais les Américains sous le joug? »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Et si l'Angleterre nous répondoit qu'elle auroit soumis la rebellion sans le secours de la France?

~~~~~~~

« Le ministère anglais auroit, sans contredit, mieux défendu sa cause, s'il eût prouvé qu'une possession légitime ne sauroit se perdre dans aucun cas; mais comment eût-il osé entreprendre cette preuve, sans vouloir démentir les annales de toutes les contrées de l'univers? comment auroit il pu la concilier avec les faits qu'offre l'histoire de Marie Stuart, celle de Charles I.er et de Jacques II, avec les lois qui assurent le trône d'Angleterre à la maison actuellement régnante? Il doit donc demeurer pour constant, que quelque légitime, quelqu'ancienne, et quelqu'avouée que soit la possession de l'Amérique, l'Angleterre a pu la perdre. »
~~~~~~~

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Les couronnes acquièrent et perdent des possessions ; mais l'Angleterre peut répondre, en assurant qu'elle eût conservé les siennes, si la France n'en eût favorisé la perte. Or, c'est une opinion très-répandue que la France y a contribué. Quant à l'assassinat du roi Charles et de Marie Stuart, ce sont là des crimes dont l'Angleterre rougit si bien cent ans après et davantage, que nous ne devons pas lui en rappeler le souvenir par des reproches d'autant plus amers et humilians, que c'est un roi de France jouissant de l'amour de son peuple, qui est censé les faire dans une déclaration de guerre. La Maison d'Hanovre est étrangère, d'ailleurs, à ces attentats.

« Le roi n'est point le juge des querelles domestiques de l'Angleterre ; ni le droit des gens, ni les traités, ni la morale, ni la politique, ne lui imposent l'obligation

d'être le gardien de la fidélité que les sujets anglais peuvent devoir à leur souverain. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Cependant nous les avons jugés, dans le fait, à notre profit.

« Les Flamands ayant conclus, en 1586, la pacification de Gand, pour la défense de leur liberté et du culte protestant, Elisabeth se lia avec eux par un traité secret. »

REMARQUE DE LOUIS XVI.

La conduite d'Elisabeth ne fait pas règle ni principe du droit des gens. Cette observation pourroit autoriser, tout comme les précédentes, l'Angleterre à aider ouvertement les mécontens, si souvent agités en Bretagne; nos protestans français et tous les Français discordans avec l'autorité royale.

« Depuis bien des années le parlement ne retentit que de la querelle d'Amérique.

Cette querelle a été examinée et discutée sous tous ses rapports et sous tous ses points de vue. Les Américains ont eu constamment des défenseurs aussi zélés que distingués par leurs lumières et leur courage. Une partie de la nation a sans cesse appuyé la cause des colonies : il est même des citoyens de tous les états, qui, loin de les regarder comme criminels de lèze-majesté, ont au contraire accusé de ce crime les membres du parlement, qui, pour remplir les engagemens pris avec le ministère, ont applaudi à la persécution qu'on a fait éprouver à l'Amérique, parce qu'ils l'ont regardée comme une tyrannie, comme une subversion de la constitution britannique. Or, si les Anglais eux-mêmes ont osé justifier les Américains; s'ils l'ont osé impunément au milieu de l'assemblée nationale, dans des écrits publics et avoués; s'ils n'ont pas été dénoncés comme traîtres à leur patrie; comment le ministère anglais peut-il dénoncer le roi comme le plus perfide des souverains, comme une portion notable de la nation anglaise ? »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Cette portion notable étoit en opposition avec le gouvernement, et s'il est permis à un gouvernement étranger de la soutenir, la maxime devenant un principe du droit des gens, qui n'a jamais été avoué; s'il a été pratiqué, ce n'est pas à la France à en donner l'exemple. L'Angletérre peut nous surprendre dans une discorde avec les Bretons, avec les parlemens, et avec ces mêmes expressions elle justifiera les plus graves préjudices qui pourroient être portés à l'autorité royale.

Il ne m'appartient pas, d'ailleurs, de toucher aux engagemens que le ministère anglais peut contracter secrètement avec les membres du parlement. Il faut ôter cet article.

« La cour de Londres a depuis bien longtemps pour maxime, qu'elle doit dominer exclusivement sur toutes les mers. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Les Anglais nous reprochent les mêmes vues dans le continent, et nous ont souvent déclaré la guerre pour tenter de les réprimer.

~~~~~~

« Que l'on examine tous les traités depuis Cromwell, on trouvera dans tous des traces aussi subtiles que révoltantes de la politique altière, envieuse et avilissante de la cour de Londres. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Je préférerois d'effacer le mot Cromwel et de substituer la date de son gouvernement; les Anglais nous reprochent aussi d'avoir reconnu le pouvoir de cet homme odieux. J'ôterois toute la phrase; car depuis Cromwell nous avons acquis bien des provinces et des possessions. Cette politique de notre part est appelée, dans le cabinet britannique et dans les manifestes, l'ouvrage de l'ambition de la maison de Bourbon.
~~~~~~

« Les Américains ne sont point les sujets du roi; il n'est ni le juge ni l'arbitre des querelles domestiques de l'Angleterre; il avoit adopté la neutralité, et il l'auroit enfreinte de la manière la plus odieuse en prononçant sur l'état des Américains. »

OBSERVATION DE LOUIS XVI.

Il est bien évident que nous n'avons pas été neutres, alors sur-tout que nous avons combiné nos forces avec celles des Anglo-Américains insurgés, pour réprimer celles du gouvernement d'Angleterre. Il est nécessaire en général, de combiner ce mémoire présent, de telle manière, que les objets en litige soient tus, et que nous présentions seulement, à la France et à l'Europe, le grave inconvénient pour la sûreté générale, de laisser prendre à la Grande-Bretagne le ton qu'elle s'arroge envers toutes les puissances maritimes et continentales. Il est donc nécessaire de montrer qu'elle a abusé de ses forces par des voies de fait qui lui ont attiré l'animadversion et la haine secrète des Etats dont

la politique est plus douce, plus conforme à l'humanité ; ces moyens et ces expressions me paroissent compatibles avec la dignité de la France.

OBSERVATIONS.

On a toujours considéré la révolution de l'Amérique comme la cause prochaine et efficiente de la révolution française. L'administration de M. Turgot, et de M. de Malesherbes, avoit disposé l'esprit du roi à des idées libérales ; mais en soutenant ouvertement la cause des colonies anglaises, il invitoit évidemment ses sujets à les imiter. Ce fut, sans doute, un phénomène étrange dans le monde politique, de voir un despote prendre les armes pour défendre le droit qu'ont les peuples de changer leur gouvernement, et d'y substituer celui qu'ils croient le plus propre à assurer leur tranquillité et leur bonheur ; et pour soutenir que ce droit est un

devoir, lorsque le gouvernement, qu'ils veulent changer, manifeste l'intention de les soumettre par la force.

Le ministère de France prit part à la guerre d'Amérique, non par amour pour les insurgens, ni par attachement à leur cause, mais par la haine qu'il portoit à l'Angleterre. Il ne vit pas, ou il affecta de ne pas voir, les conséquences inévitables de cette mesure. Le roi fut plus clairvoyant, il n'étoit pas encore blasé, il avoit trop de candeur pour ne pas rougir de la dissimulation qui régnoit dans son manifeste. Il semble qu'il avoit toujours blâmé intérieurement cette dangereuse intervention, mais qu'il avoit cédé aux avis et aux résolutions de son conseil, qui ne fit aucun compte de son opposition et de sa répugnance. Les conséquences de cette alliance républicaine furent telles que Louis XVI les avoit prévues. La théorie des droits de l'homme fut bien connue en France, et la guerre de l'Amérique fut une école normale pour tous ceux qui y furent envoyés pour défendre la cause des insurgés. La jeune noblesse française s'y

instruisit bientôt dans l'art de faire les révolutions; et à son retour dans ses foyers, elle professa, avec succès, les principes régénérateurs qu'elle en avoit rapporté. On trouve au nombre de ceux qui défendirent la cause de la liberté dans les colonies, les noms de la Fayette, des Lameth, de Custine, de Beauharnais, de Ségur, de Biron, de Gouvion, de Noailles, de Rochambeau, de Muy, etc., etc. Ces militaires devinrent ensuite membres de l'assemblée constituante; et l'histoire de la révolution nous prouve le zèle et l'ardeur généreuse avec laquelle ils propagèrent et établirent, dans leur pays, ces grands principes qu'ils avoient été chargés de défendre dans le Nouveau-Monde.

Et comment, en rappelant tant de noms mémorables, pourrions-nous oublier celui que les amis de la vertu ne prononceront jamais qu'avec vénération; celui de Kosciusko, de cet homme célèbre qui, après avoir défendu glorieusement la liberté dans le Nouveau-Monde, devint un de ses plus illustres apôtres, et fut même sur le point d'en être le martyr, dans

dans l'ancien? Aussi distingué par la simplicité de ses manières que par la pureté de ses principes, et la sublimité de son patriotisme, Kosciusko semble mettre autant de soin à se dérober aux éloges du monde qu'à les mériter; il paroît ne considérer la renommée que comme un vain fardeau; et regretter que les belles actions condamnent les grands hommes à la célébrité.

OPINIONS PERSONELLES

DE LOUIS XVI, SUR LE SYSTÈME DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES, DÉVELOPPÉ D'ABORD SOUS LOUIS XV, PAR M. D'ARGENSON, DANS SES CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE, ET DEPUIS PAR LES ÉCONOMISTES, PAR MM. TURGOT, MALESHERBES, ET PAR M. NECKER; ET NOTES MARGINALES DE SA PROPRE MAIN, APPOSÉES SUR LE MÉMOIRE DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES, INSTITUÉES PAR M. NECKER.

M. Necker.—Une multitude de plaintes se sont élevées dans tous les temps contre la forme d'administration employée dans les provinces : elles se renouvellent plus que jamais; et l'on ne pourroit continuer à s'y montrer indifférent, sans avoir, peut-être, de justes reproches à se faire.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Dans tous les temps aussi il s'en est élevé de bien fortes contre la forme d'administration des pays d'Etat.

M. Necker.—A peine en effet peut-on donner le nom d'administration à cette volonté arbitraire d'un seul homme, qui tantôt présent, tantôt absent, tantôt instruit, tantôt incapable, doit régir les parties les plus importantes de l'ordre public...... qui ne considère sa place que comme un échelon à son ambition...... De tels hommes doivent être timides devant les puissans, et arrogans envers les foibles; ils doivent se parer sans cesse de l'autorité royale.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Dans les pays d'Etat, il est peu de membres des assemblées administratives qui ne regarde sa place comme un échelon.

M. Necker.—Il n'y a dans les pays d'élection aucun contradicteur légitime du commissaire de parti, à moins qu'on ne soit averti par des injustices éclatantes, ou par quelque scandale public; on est obligé de voir par les yeux de l'homme même qu'on auroit besoin de juger.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Cette observation mérite des réflexions.

M. Necker.—Votre Majesté peut se faire aisément une idée de l'abus et presque du ridicule de cette prétendue administration. Quand des longs murmures dégénèrent en plaintes générales, le parlement se remue et vient se placer entre le roi et ses peuples.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Et s'ils s'unissoient aux administrations?

M. Necker.—Ce n'est que dans une seule généralité que je proposerai à votre majesté un changement qui consisteroit dans l'essai d'une administration provinciale ou municipale, ou commission de propriétaires, en réservant, au commissaire déparți, l'importante commission d'éclairer le gouvernement. De cette manière, votre majesté auroit des garans multipliés du bonheur de ses peuples. Subdélégués, officiers d'élection, directeurs, receveurs, collecteurs des tailles, officiers des gabelles, visiteurs, commis aux aides, etc. Tous les hommes de l'impôt, chacun selon leur caractère, assujettissent, à leur petite autorité, les contribuables.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Les présidens nés, les conseillers, les membres, les suppôts des pays d'Etat composant leurs établissemens, ne rendent pas plus heureux les Français dans les pays qu'ils ont sous leur administration. Très-certainement la Bretagne, avec ses Etats,

n'est pas plus heureuse que la Normandie, qui en est privée.

~~~~~~~

M. Necker.—Un sage équilibre entre les trois ordres de l'Etat, soit qu'ils soient séparés, ou qu'ils soient confondus: un nombre suffisant de représentans, qui, sans s'embarrasser, soit suffisant pour avoir une garantie du vœu de la province, des règles simples de la comptabilité; l'administration la plus économe; l'obligation de soumettre toutes les délibérations à l'approbation du conseil éclairé par le commissaire départi; l'engagement de payer la même somme versée aujourd'hui au trésor royal; le simple pouvoir de faire des observations en cas de demandes nouvelles, de manière que la volonté du roi fût toujours éclairée et jamais arrêtée; le mot de don gratuit absolument interdit, et celui de pays d'administration, subrogé à celuide pays-d'Etat, afin que la ressemblance des noms n'entraînât jamais des prétentions
~~~~~~~

semblables : voilà en abrégé l'idée des conditions essentielles.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Je ne crois pas qu'il soit prudent d'abolir les mots *don gratuit ;* 1.° parce que ce mot est antique et attache les amateurs de formes ; ensuite il est peut-être bon de laisser à mes successeurs un mot qui leur apprendra qu'ils doivent tout attendre de l'amour des Français, et ne pas disposer militairement de leurs propriétés.

~~~~~~

M. Necker. — Ce seroit un grand avantage que de multiplier les moyens de crédit, en procurant à de nouvelles provinces la faculté d'emprunter. C'en seroit un plus grand que d'attacher davantage les propriétaires dans leurs provinces, en leur y menageant quelque occupation publique dont ils se crussent honorés. Cette petite part à l'administration releveroit le patriotisme abattu, et porteroit vers le bien
~~~~~~

de l'Etat une réunion de lumières et d'activité dont on éprouveroit les plus grands effets.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Tous les corps sont obérés. Créer des corps pour les obérer encore, c'est charger les Français comme des Anglais. N'y auroit-il pas un autre mode?

M. Necker. — Ne dira-t-on point que c'est diminuer l'autorité que de confier la répartition des impôts à une administration municipale? .. L'autorité royale repose sur des bases inaltérables .... C'est le pouvoir d'imposer qui constitue essentiellement la grandeur souveraine. La répartition de ses impôts et tant d'autres parties d'exécution ne sont que des émanations de la confiance du monarque... Le grand art des administrations actuelles est d'entretenir la confusion; ils voudroient que le respect à leurs commandemens les plus arbitraires, fût un

des plus grands intérêts de la royauté. Pour éviter de compromettre si souvent l'autorité, il ne faudroit pas être jaloux de l'exercer sans cesse.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

La doctrine des dons gratuits du clergé et des pays d'Etat ne permet guère de toucher à des articles d'une semblable délicatesse.

M. Necker. — Toutes les discussions avec les parlemens et les cours des aides pour les vingtièmes, la capitation, la taille et les corvées ; ces chocs continuels où l'autorité perd quand elle n'est pas pleinement victorieuse, tous ces divers embarras cesseroient par l'effet d'une administration différente.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Voyez ce qui arrive journellement dans les corps auxquels on confie le pouvoir.

M. Necker. — Ne seroit-il pas trop heureux que V. M., devenue intermédiaire entre ses Etats et ses peuples, son autorité n'apparût que pour marquer les limites entre la rigueur et la justice ?

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Il est de l'essence de mon autorité non d'être intermédiaire, mais d'être en tête.

M. Necker. — Sa majesté a bien plus de récompenses naturelles dans sa main pour l'ordre de la noblesse et du clergé, que pour des juges et des propriétaires de charges . . . . . Les parlemens ont, dans la cessation de leurs fonctions, une arme toujours embarrassante, le seul pouvoir de décréter, de flétrir et d'emprisonner, leur donne sur tous les receveurs des deniers publics, des moyens imposans qui suffisent pour arrêter quelque temps l'exécution des ordres du roi. Bien loin donc qu'on dût envisager l'institution des adminis-

trations provinciales bien ordonnées, comme un accroissement de résistance, je ne doute pas que les rois ne trouvassent, dans le contre-poids d'Etats et de parlemens, des moyens d'asseoir plus tranquillement leur autorité.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

C'est le plus juste et le plus naturel des pouvoirs des parlemens que celui de faire pendre les voleurs dans les finances. Dans la supposition des administrations provinciales, il ne faudroit pas l'ôter.

M. Necker. — Voudroit-on arguer des embarras qu'occasionnèrent quelques pays d'Etat? mais il est bien aisé d'apercevoir que ces embarras tiennent à des anciennes conventions vis-à-vis des provinces qui ont eu le droit de traiter en s'unissant à la France ..... on tireroit un jour, d'une administration provinciale bien ordonnée, un moyen de force pour perfectionner ou corriger les constitutions actuelles des pays

d'Etat, dont les villes mêmes conservent un degré de respect.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Il est, et il tient du repos de mes peuples, de conserver les priviléges.

M. Necker. — Tandis que cette multiplicité d'impôts rend l'administration infiniment difficile, le public, par la tournure des esprits, a les yeux ouverts sur tous les inconvéniens et les abus. Il en résulte une critique inquiète et confuse qui donne un aliment continuel au désir qu'ont les parlemens de se mêler d'administration : ce sentiment de leur part se manifeste de plus en plus ; et ils s'y prennent comme tous les corps qui veulent acquérir du pouvoir en parlant au nom du peuple, et se disant les défenseurs des droits de la nation ; et l'on ne doit pas douter que bien qu'ils ne soient forts, ni par l'instruction, ni par l'amour du bien de l'Etat, ils se montreront, dans

toutes les occasions, si long-temps qu'ils se croiront appuyés de l'opinion publique. Il faut donc ou leur ôter cet appui, ou se préparer à des combats répétés qui troubleront la tranquillité du règne de votre majesté, et conduiront successivement ou à une dégradation de l'autorité, ou à des partis extrêmes dont on ne peut mesurer au juste les conséquences.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Voyez ce que font périodiquement les Etats de Bretagne.

M. Necker. — L'unique moyen de prévenir les secousses, est d'attacher essentiellement aux fonctions honorables et tranquilles de la magistrature; c'est de soustraire à ses regards continuels, les grands objets d'administration; sur-tout dès qu'on peut y parvenir par une institution, qui en remplissant le vœu national, conviendroit également au gouvernement.

REMARQUE DE LOUIS XVI.

Est-il plus expédient de livrer à des corps administratifs le contrôle des affaires d'administration, ou est-il plus sage de les conserver à des corps judiciaires?

OBSERVATIONS.

Les réformes financières et administratives de M. Necker vinrent à l'appui des maximes de M. Turgot, et des principes qu'on avoit défendus en Amérique, pour accélérer la révolution en France. M. Necker, moins hardi que ses prédécesseurs, proposa ses administrations provinciales comme des essais; mais les notes ajoutées à ce Mémoire, nous prouvent que le monarque prévit également le danger de toute espèce d'innovation : il ne put cependant réussir à détourner son ministre, par ces craintes, des vastes et utiles plans de régénération qu'il avoit formé, et qui l'entre-

tinrent pendant tout son ministère, dans un état de guerre perpétuel, avec les priviléges et les abus de l'ancien régime.

Le ministre Turgot, qui avoit eu la hardiesse d'entreprendre de changer les administrations royales en administrations populaires, sans y faire participer la noblesse et le clergé, avoit dû la perte de sa place aux craintes que ses vues régénératrices avoient fait naître. M. Necker, qui voulut éviter de soulever ces ordres contre ses projets, eut beaucoup plus de respect pour la hiérarchie des pouvoirs. Il opéra ses réformes avec moins d'éclat et avec plus de succès; en temporisant, il obtint une exécution partielle de ses plans, qui les fit bientôt après adopter en entier, et il attacha ainsi à son nom l'honneur d'avoir contribué puissamment à la chute du despotisme en France. Moins prévoyant que le roi, M. Necker n'aperçut pas, cependant, où il s'aveugla peut-être sur des résultats qu'il a imputés depuis à des causes postérieures, tandis qu'ils n'étoient que l'effet naturel de la fermentation des élémens hétérogènes qu'il avoit mis en contact. Ces élémens discordans et destructeurs exis-

toient, il est vrai, et tôt ou tard leur effervescence inévitable, n'auroit pu qu'occasionner une explosion encore plus désastreuse, ou amener une dissolution plus lente, mais générale. Il étoit difficile de prévenir toutes les conséquences du choc qui ne pouvoit qu'avoir lieu; mais, il est hors de doute, que les secousses auroient été bien moins terribles, et qu'on les auroit même prévenues, ou du moins modérées, si des élémens étrangers, rassemblés et mis en œuvre par la perfidie, pour inspirer et l'horreur et l'effroi, n'avoient pas précipité la fusion, et occasionné ce bouleversement subit et général, qui auroit pu ramener un état plus affreux, en faisant regretter momentanément le funeste et honteux état dont on venoit de sortir.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DU SECOND ET DERNIER VOLUME.

NOTICE

Des Pièces et Lettres omises, qui ont été déjà publiées dans divers Ouvrages, comme il en est fait mention dans la Préface.

Discours du roi aux Etats-Généraux, 5 mai 1789.
Discours du roi, dans la séance du 30 juin.
Lettre de Louis au cardinal de la Rochefoucault, et au duc de Luxembourg. (Lettre circulaire.)
Lettre de Louis à l'archevêque de Paris.
Réponse de Louis à la demande faite par l'assemblée nationale de sanctionner les droits de l'homme.
Louis à l'assemblée nationale, 8 novembre 1789.
Proclamation du roi.
Lettre du roi à M. Necker.
Lettre du roi au président de l'assemblée nationale, 9 juin 1790.
Réponse du roi à l'assemblée nationale, sur la liste civile, et le douaire de la reine.
Discours du roi aux Fédérés.
Louis à M. l'évêque de Clermont.
Louis à l'assemblée nationale, 18 août 1791.
Lettre du roi à MM. l'archevêque de Bordeaux, de la Luzerne, Guinard de St.-Priest, et de la Tour-du-Pin, ses ministres.
Lettre du roi à l'assemblée nationale (septembre 1791.)
Le roi au président de l'assemblée nationale, 5 janvier 1790.